

L'Islam au risque de l'Histoire

15ème édition

Avril 2006

Dernière version consultable sur : <http://histoireislam.free.fr>

Introduction

Le 21 avril 2004, Abdelkader Bouziane, imam de la mosquée de Vénissieux, est expulsé du territoire français par le ministère de l'Intérieur, et reconduit dans son pays d'origine, l'Algérie. Pourquoi une telle mesure ? Principalement à cause d'une interview au mensuel Lyon Mag, dans laquelle l'imam prône un retour à « la vraie religion de l'Islam », et expose quelques aspects de sa conception de l'Islam : inégalité entre hommes et femmes, interdiction pour les femmes de travailler avec des hommes, possibilité pour l'homme de frapper sa femme (« il peut frapper fort pour faire peur à sa femme »), apologie de la polygamie (il a lui-même deux femmes et seize enfants).

Cet événement fait la Une de l'actualité. Et les journaux d'expliquer qu'il est du « mouvement salafiste, un courant fondamentaliste prônant la stricte observance des prescriptions du prophète » (Le Figaro, 17-18 avril 2004). Et de nous prévenir aussitôt contre les « risques d'amalgame ».

Mais de quoi s'agit-il en réalité ? Qu'est-ce que ce mouvement salafiste et que représente-t-il, en France et dans le monde : un groupuscule minoritaire ? Ou un puissant mouvement, largement répandu ?

Que penser de telles déclarations : s'agit-il des idées d'un fondamentaliste isolé ? Ou d'une pensée commune dans l'Islam, voire même de sa pensée la plus commune ?

Et comment de telles expulsions sont ressenties dans la communauté musulmane française ? Comme des persécutions et atteintes intolérables à la liberté de croyance, dans la droite ligne des interdictions sur le port du tchador ? Ou comme une juste mesure face à des excès inadmissibles ?

On nous précise bien que « Au Conseil Français du culte musulman (CFCM), le président Dalil Boubakeur considère que les imams doivent se conformer aux lois de la République. » (Le Figaro, 17-18 avril 2004). Mais voilà qui ne dit rien sur le fond, sur ce que pense le président Boubakeur du contenu de ces déclarations, par rapport à la doctrine de l'Islam.

Y aurait-il deux Islam ? D'un côté, l'Islamisme, l'Islam intégriste, extrémiste, salafiste, représenté par Ben Laden, Al-Quaïda et les talibans ? Et de l'autre, l'Islam modéré, la religion monothéiste, héritière de son âge d'or, avec sa civilisation et sa spiritualité, représentée par Dalil Boubakeur et Tariq Ramadan ?

En fait, à travers ce fait divers, comme à travers tant d'autres événements rapportés par les médias (de l'affaire du tchador au 11 septembre, en passant par les conflits du Moyen-Orient et ceux de Tchétchénie), il faut constater la méconnaissance profonde de ce qu'est l'Islam, de la part de la majorité des français.

Pourtant, seconde religion dans le monde avec plus d'un milliard de fidèles, et en France avec 4 à 8 millions de fidèles (par volonté politique, il n'existe pas de chiffres officiels), l'Islam est

en pleine croissance. Et à l'heure de l'entrée de la Turquie dans l'Europe, le sujet ne peut laisser indifférent.

Aussi, pour tenter de compenser ce manque regrettable d'information, avons-nous préparé ce dossier.

La première partie présente ce qu'est l'Islam. Sans prétendre à l'exhaustivité, elle souligne des aspects importants, souvent méconnus des non-musulmans, et essaie d'en illustrer la permanence à travers l'histoire.

La deuxième partie propose une fresque historique chronologique.

Enfin, la troisième partie tente de dresser un tableau du monde musulman d'aujourd'hui.

Précisions

Orthographe : pour les mots arabes, nous avons adopté l'orthographe qui nous paraissait la plus courante ou la plus lisible pour le lecteur non arabisant, et non l'une des multiples orthographes utilisées par les spécialistes. Ainsi, le nom du Prophète sera orthographié Mahomet, et non Muhammad, Mohammed, Mehmet ou Méhémet.

Seules exceptions, les citations, pour lesquelles nous avons jugé nécessaire de respecter l'orthographe de l'édition donnée en référence. On pourra donc, à deux lignes d'intervalle, expliquer ce qu'est la « Oumma », puis citer un texte parlant de la « Ummah ». Conscients de l'étrangeté de la chose, nous espérons que le lecteur ne nous en tiendra pas rigueur. A la fin de cette étude, un index recense les mots arabes les plus importants.

Références : les mots clés entre crochets et en majuscule, comme [SOURDEL], se réfèrent à la bibliographie fournie à la fin de l'étude.

Pour le Coran, nos références sont toutes de la forme : (Coran, 33, 60-62), signifiant : 33^{ème} sourate, versets 60 à 62. Une fois de plus, dans le cas de références incluses dans des citations, nous avons respecté la forme employée par l'auteur.

Avertissements

Ce dossier présente essentiellement des faits historiques, et des idées communément admises dans l'Islam orthodoxe. Notre volonté était de rapporter les uns et les autres de la façon la plus objective possible. On n'y trouvera donc pas ou peu de jugements de valeur.

Evitant déjà de juger faits et idées, nous n'entendons en aucune manière juger les personnes, provoquer la haine ou la violence pour quelque motif que ce soit, ou provoquer quelque discrimination que ce soit.

Pour autant, nous n'entendons pas non plus, et en aucune manière, approuver certains faits historiques ou idées présentés ici, en particulier tous ceux qui sont condamnables au regard de la loi française.

Corrections et Compléments

Cette étude est encore en construction. Nous remercions d'avance les lecteurs de nous signaler les erreurs matérielles qui auraient pu s'y glisser, voire de nous apporter des compléments d'informations, si ceux-ci sont dûment confirmés par des références fiables.

Ces corrections et compléments peuvent être envoyés à : histoireislam@free.fr

De nouvelles versions, complétées et corrigées, sont publiées régulièrement sur le site de référence : <http://histoireislam.free.fr>

Table des matières

1	Première partie – Présentation de l’Islam.....	7
1.1	Résumé.....	7
1.2	Un Livre : le Coran.....	7
1.3	Son complément essentiel : la Sunna	9
1.4	Une Loi : La Charia.....	9
1.4.1	La vie religieuse : les 5 piliers.....	9
1.4.2	Un système juridique global, révélé, universel et immuable	10
1.4.3	La djihad ou guerre sainte	11
1.4.4	La dhimmitude.....	12
1.4.5	Apostasie	12
1.4.6	Prosélytisme non-musulman	14
1.4.7	Conclusion sur les relations entre l’Islam et les minorités religieuses	16
1.4.8	L’esclavage.....	16
1.4.9	Hommes, femmes et mariage	19
1.4.10	Le vêtement – le voile islamique	20
1.4.11	La loi du talion.....	20
1.4.12	Les châtiments corporels.....	21
1.4.13	L’Islam et les arts.....	21
1.4.14	Les interdits alimentaires	22
1.4.15	La mise à mort de l’ennemi par décapitation ou égorgement.....	23
1.4.16	Le contrôle de l’application de la charia	23
1.4.17	Les écoles juridiques ou « rites ».....	24
1.5	Une Communauté : La Oumma	24
1.5.1	Le calife.....	24
1.5.2	Les oulémas	24
1.5.3	Les autres institutions	25
1.5.4	La Oumma depuis la fin du califat	25
1.5.5	Accession au pouvoir et pratique de l’assassinat.....	26
1.5.6	Le musulman face à un Etat non-musulman	27
1.6	Les grandes tendances dans l’Islam	28
1.6.1	Sunnites et chiites	28
1.6.2	Le Soufisme.....	29
1.6.3	Réformisme, modernisme	30
1.7	Quelques aspects de la théologie de l’Islam	31
1.7.1	Libre arbitre et fatalité.....	31
1.7.2	Le Paradis	32
1.7.3	Apologétique ou les raisons de croire.....	32
1.7.4	La taqiya ou dissimulation	33
1.7.5	Les martyrs de l’Islam.....	34
2	Deuxième partie – Éléments chronologiques	35
2.1	Mahomet et la fondation de l’Islam.....	35
2.2	Construction de l’Empire arabo-musulman	35
2.3	Sous les Abbassides.....	37
2.4	Les Seldjoukides.....	38
2.4.1	Les Croisades.....	38
2.4.2	L’invasion mongole	39
2.4.3	Tamerlan	39

2.5	L'Empire Ottoman.....	39
2.5.1	Les Janissaires et le devchirmé.....	42
2.5.2	Le progrès technique.....	43
3	Troisième Partie – L'Islam aujourd'hui	44
3.1	Les Etats islamiques et l'OCI.....	44
3.2	Proche-Orient et Moyen-Orient	46
3.2.1	Turquie	46
3.2.2	Syrie	48
3.2.3	Liban	48
3.2.4	Jordanie	49
3.2.5	Palestine	49
3.2.6	Irak	50
3.2.7	Iran	51
3.2.8	Arabie Saoudite	51
3.2.9	Yémen	52
3.3	Afrique du Nord	53
3.3.1	Maroc	53
3.3.2	Algérie.....	53
3.3.3	Mauritanie	54
3.3.4	Tunisie.....	54
3.3.5	Libye	55
3.3.6	Egypte	55
3.4	Afrique Noire	56
3.4.1	Sénégal	56
3.4.2	Mali	56
3.4.3	Guinée	56
3.4.4	Sierra Leone	57
3.4.5	Côte d'Ivoire.....	58
3.4.6	Burkina.....	58
3.4.7	Togo	59
3.4.8	Bénin	59
3.4.9	Nigeria.....	59
3.4.10	Niger	60
3.4.11	Cameroun	60
3.4.12	Tchad.....	61
3.4.13	Soudan.....	61
3.4.14	Ouganda	62
3.4.15	Gabon	63
3.4.16	Somalie.....	63
3.4.17	Comores	63
3.5	Asie Méridionale	64
3.5.1	Pakistan	64
3.5.2	Bangladesh	65
3.5.3	Indonésie	66
3.5.4	Malaisie	67
3.6	Asie Centrale	68
3.6.1	Afghanistan	68
3.6.2	Républiques d'Asie Centrale.....	68
3.7	Europe.....	69
3.7.1	Albanie	69

3.8	Conclusion sur les Etats Islamiques	69
3.9	Présence de l’Islam dans le reste du monde.....	71
3.10	Asie.....	72
3.10.1	Russie – Tchétchénie et républiques du Caucase	72
3.10.2	Géorgie – Abkhazie	73
3.10.3	Inde – Cachemire	74
3.10.4	Chine – Xinjiang.....	74
3.10.5	Philippines	75
3.10.6	Thaïlande.....	75
3.11	Afrique.....	75
3.11.1	Liberia	75
3.11.2	Ethiopie et Erythrée	76
3.11.3	Kenya	76
3.11.4	Tanzanie – Zanzibar.....	76
3.12	Europe Orientale.....	77
3.12.1	Bosnie-Herzégovine.....	77
3.12.2	Serbie – Kosovo.....	77
3.12.3	Macédoine	78
3.12.4	Chypre.....	79
3.13	Europe Occidentale	79
3.13.1	France.....	79
3.13.2	Pays-Bas.....	82
3.13.3	Espagne	82
3.13.4	Royaume-Uni	82
3.14	Amériques.....	83
3.14.1	Etats-Unis	83
4	Conclusion	85
4.1	Un ou deux Islam ?.....	85
4.2	Et la laïcité ?.....	86
5	Bibliographie	88
5.1	Ouvrages de référence, documents de fond	88
5.2	Ouvrages généralistes, encyclopédies	88
5.3	Points d’histoire.....	88
5.4	Sites Internet.....	89
6	Index.....	90
7	Annexe 1 – Morceaux choisis.....	91
7.1	Sort des soldats chrétiens prisonniers des Sarrasins.....	91
7.2	Sort des prisonniers aujourd’hui dans les pays islamiques	92
8	Annexe 2 – Carte de l’Islam aujourd’hui	95

1 Première partie – Présentation de l’Islam

1.1 Résumé

L’Islam, mot arabe qui signifie soumission à Dieu, est le nom de la religion fondée par Mahomet, au début du VII^{ème} siècle.

Son livre saint est le Coran. Parmi les principaux dogmes, on trouve la croyance en un Dieu unique (Allah), et en l’immortalité de l’âme.

Le musulman doit se plier à cinq obligations religieuses fondamentales, appelées les cinq piliers de l’Islam, ainsi qu’à un vaste ensemble de lois concernant tous les aspects de la vie, ensemble appelé la charia.

Deux aspects essentiels doivent être soulignés :

1. Sur le chapitre du dogme et des croyances, Mahomet ne prétend pas fonder une nouvelle religion, mais restaurer dans sa pureté originelle la religion du Dieu unique des juifs et des chrétiens, que ceux-ci ont altéré au cours des siècles (l’Islam affirmant que le texte de la Bible, tel qu’on le trouve actuellement, a été falsifié par les juifs et les chrétiens).

2. Le message spécifique de Mahomet n’est donc pas le dogme, qu’il vient seulement restaurer. Son message spécifique est une loi, la charia, loi qui fait partie intégrante de la Foi islamique et dont les commandements divins, dictés par Allah lui-même dans le Coran, sont exécutoires et universels, « de telle sorte que l’observance de ces commandements soit un signe de dévotion ; leur négation, ou violation constitue un acte condamnable au regard de la religion » [DDHI-CAIRE].

En conséquence, l’Islam n’est pas seulement une religion, mais une communauté politique et sociale : la Oumma ; une loi : la charia, et enfin une civilisation.

Comme l’explique Dalil Boubakeur, recteur de la Mosquée de Paris et président du tout récent Conseil Français du Culte Musulman : « L’Islam est à la fois une religion, une communauté, une loi et une civilisation. (...) Ne sont pas seulement musulmans ceux qui pratiquent les cinq piliers de l’Islam, mais tous ceux qui appartiennent à cet ensemble identitaire. » (le Figaro-Magazine du 29/6/2002)

Au delà du dogme, nous essaierons donc dans cette étude de dresser le tableau de la loi et de la civilisation qui lui sont liées. Mais commençons par la base de l’ensemble : le Coran.

1.2 Un Livre : le Coran

Pour les musulmans, le *Coran* est le livre sacré transmis par Allah à Mahomet, par l’intermédiaire de l’ange Gabriel.

Origine du Coran

Pour l’orthodoxie musulmane, Mahomet n’a pas été inspiré par Dieu, comme ont pu l’être les prophètes de la Bible, mais l’ange Gabriel lui a récité le texte du Coran, tel qu’il se trouve écrit au ciel.

Pour l’Islam, le Coran est donc, littéralement, la Parole de Dieu : il est incréé, éternel comme Dieu, absolu et définitif, valable pour tous les temps et tous les lieux. Dans la loi musulmane, professer que le Coran a été créé est une hérésie, passible de mort.

Le texte original du Coran est conservé au ciel depuis toute éternité sur une « table bien gardée » par les anges (Coran 85, 21-22), et en langue arabe (Coran 43, 3). Et c’est un dogme de l’Islam que de croire à la conformité parfaite des Corans actuels en arabe avec le Coran tel qu’il est au ciel et tel qu’il a été transmis par Allah à Mahomet.

D’où l’importance de la langue arabe dans l’Islam. Ainsi, dans les écoles coraniques d’Iran, du Pakistan ou du Bangladesh, les petits musulmans, qui ne parlent pas arabe, doivent

apprendre par cœur des chapitres entiers du Coran en arabe, sans en comprendre un mot. Plus grands, ils apprendront à calligraphier par cœur le texte du Coran en arabe, sans savoir ni lire ni écrire l'arabe.

Le texte officiel du Coran a été établi vers 650, sous le califat d'Othman, qui fit détruire toutes les autres versions existantes. Il se présente en 114 chapitres ou *sourates*, classées par ordre décroissant de longueur.

Le Coran et la Science

Autre aspect essentiel, le Coran contient toute la connaissance : « Nous n'avons rien omis d'écrire dans le Livre. » (Coran, 6, 38). « Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre, comme un exposé explicite de toute chose » (Coran, 16, 89).

Comme l'explique le professeur E.F.Gautier, pour les musulmans, « le Coran est par surcroît la somme arrêtée une fois pour toutes de toute connaissance. Nous sommes familiers avec quelques conséquences de cette conception. Par exemple cette incuriosité du musulman en face des miracles de la science : "Djenoun fih", le diable est dedans, "cela sent le fagot". » (Mœurs et coutumes des musulmans, Club du meilleur livre, 1959, p.7).

Conséquence logique, le manuel de base de l'école coranique est évidemment le Coran.

Et l'on trouve assez couramment (par exemple sur les sites Internet de défense de l'Islam ou dans les ouvrages de Mr. Bucaille) des œuvres apologétiques cherchant à montrer que sont contenus dans le Coran : la rotation de la terre autour du soleil, l'expansion de l'univers, la vitesse de la lumière, l'électricité, l'industrie, etc.

Autre conséquence logique, une certaine méfiance vis-à-vis des autres ouvrages, en particulier non-musulmans.

Ainsi, une tradition musulmane du XIII^{ème} siècle affirme qu'au VII^{ème} siècle, la bibliothèque d'Alexandrie, la plus grande bibliothèque du monde à cette époque, fut incendiée par l'émir Amr Ibn al-As sur ordre du calife Omar, qui considérait que si les livres étaient en accord avec le Coran, ils étaient superflus, et que s'ils contredisaient le Coran, ils étaient pernicious. Bien que la véracité de cette tradition soit considérée comme très douteuse par les historiens, elle est révélatrice d'un état d'esprit, le musulman sunnite qui la rapportait concluant : « Ecoutez cette aventure, et admirez ! » (cf. [CASANOVA]).

Fait bien historique celui-là, au X^{ème} siècle, en Espagne, l'émir Al-Mansour, sous la pression des oulémas (docteurs de la Loi), fit procéder à la purge de la grande bibliothèque de Cordoue, faisant brûler par milliers les manuscrits grecs et romains.

Coran, exégèse, versets abrogeant et abrogés

En principe, le Coran, texte divin, n'est sujet ni à l'interprétation, ni à l'exégèse, uniquement au commentaire. Il affirme lui-même à plusieurs reprises que ses versets sont « bien clairs » (Coran, 24,34 ; 22,16 ; 22,72 ; 45,25) et « sans ambiguïté » (Coran, 18, 1).

Il existe cependant diverses difficultés, dont celle-ci : dès l'époque de Mahomet, il est apparu que de nombreux versets du Coran se contredisaient. Le Coran l'admet d'ailleurs à plusieurs reprises :

« Quand Nous remplaçons un verset par un autre - et Dieu sait mieux ce qu'Il fait descendre - ils disent : "Tu n'es qu'un menteur". Mais la plupart d'entre eux ne savent pas. » (Coran, 16, 101)

« Si Nous abrogeons un verset quelconque ou que Nous le fassions oublier, Nous en apportons un meilleur, ou un semblable. Ne sais-tu pas qu'Allah est Omnipotent ? » (Coran, 2, 106).

Les docteurs de l'islam ont donc classé les versets contradictoires en deux catégories : les *mansukh* ou versets abrogés, et les *nasikh* ou versets abrogeant. C'est la date de la révélation ou « descente » d'un verset qui détermine sa catégorie : le verset le plus récent abroge tout ce qui lui est contraire dans les textes antérieurs.

Une partie significative du Coran est ainsi considérée comme abrogée. Un exemple, la consommation de vin, d'abord louée dans (Coran, 16, 69), puis restreinte dans (Coran, 4, 46), et enfin condamnée dans (Coran, 2, 216) et (Coran, 5, 92).

Les versets abrogeant sont en général nettement plus radicaux que les versets abrogés. C'est le cas, notable, des versets sur la tolérance à l'égard des non-musulmans, abrogés par des versets ultérieurs.

1.3 Son complément essentiel : la Sunna

Le Coran est complété par la *Sunna*, ensemble d'obligations tirées des *hadith*, actes et paroles du Prophète. La Sunna est une loi de tradition orale, qui complète et précise la loi écrite du Coran. Considérée comme infaillible, elle a une importance considérable. Ceux qui s'écartent des principes qui en découlent sont coupables d'innovation ou *bida*, terme à peu près synonyme d'hérésie.

Un hadith est un récit remontant au Prophète ou à l'un de ses Compagnons. La transmission orale de ces hadith fut initialement remplie par des spécialistes appelés *mohaddiths*.

Etant donné l'autorité qui dès les premiers temps fut accordé à cette tradition orale, les hadith apocryphes se mirent à proliférer. « Les esprits les plus honnêtes avaient jugé bon d'en confectonner de faux (...) il leur semblait un devoir d'appuyer sur la tradition ce qui, selon eux, aurait dû être la parole du Prophète. » ([SOURDEL] p.46)

« Des mohaddiths se vantaient de savoir par cœur 100.000 hadith, ou même un million. » ([LAMMENS] p.80)

Au IX^{ème} siècle apparurent les grands recueils de hadith, dont les auteurs essayèrent de contrôler l'authenticité. Dans cette recherche d'authenticité, le contenu du hadith ou *matn* n'est jamais pris en compte, seule la chaîne de transmission ou *isnad* est vérifiée : un hadith sera considéré comme sain s'il bénéficie d'une chaîne ininterrompue de mohaddiths considérés comme dignes de confiance.

Six de ces recueils de hadith ont reçus une sanction officielle, et sont considérés comme absolument authentiques chez les sunnites.

En revanche, des spécialistes occidentaux, comme Goldziher ou Lammens, émettent les plus grandes réserves sur leur valeur historique.

1.4 Une Loi : La Charia

Pour l'islam, il n'y a pas de bien en soi ou de mal en soi. La valeur morale des actions dépend de la volonté divine, inscrite de façon complète et définitive dans le Coran, et précisée par la Sunna. La Loi islamique ou *charia* est l'interprète de cette révélation.

Dans un Etat islamique, la charia est l'expression du droit pénal, du droit privé, du droit public, du droit international. Elle régleme la vie religieuse, politique et sociale.

1.4.1 La vie religieuse : les 5 piliers

La charia prescrit cinq devoirs religieux essentiels, appelés les 5 piliers de l'islam :

1. La profession de foi ou *chahada* : « Il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu, et Mahomet est son Prophète ». Pour adhérer à l'islam, il suffit de prononcer cette formule, solennellement, devant témoins.

2. La prière :

La prière rituelle ou *salat*, cinq fois par jour, précédée et accompagnée de rites minutieux de purification « légale » : ablutions, orientation vers la Mecque, tapis de prière, prosternations. La prière collective du vendredi midi, à la mosquée, est obligatoire pour tout adulte mâle (les femmes n'y participent pas). Elle est précédée d'allocutions données par le président de l'assemblée et par des prédicateurs de profession.

3. Le jeûne du *ramadan* : pendant le mois sacré, pas d'absorption de toute nourriture ou boisson, du lever au coucher du soleil. Toute absorption annule le jeûne de la journée, y compris l'absorption de salive, de fumée ou de médicaments, par voie orale ou intraveineuse. Et une journée non jeûnée doit être rattrapée ultérieurement.

Dans un Etat islamique, le respect du Ramadan est une obligation légale.

4. L'aumône légale ou *zakat*, consiste à verser une fois l'an une somme, de l'ordre d'un dixième ou d'un vingtième des gains ou récoltes. Au cours de l'histoire, elle fut en général un impôt. Ainsi, en 632, le calife Abou Bakr, premier successeur de Mahomet, lança une guerre contre plusieurs tribus qui refusaient de payer la zakat.

5. Le pèlerinage à La Mecque ou *hadj*, obligatoire une fois dans la vie du musulman, s'il est en état de le faire (Coran, 3, 91). Le pèlerin effectue un circuit qui le conduit aux divers sanctuaires, tout en accomplissant un ensemble extrêmement minutieux de rites (cf. par exemple <http://www.dalil-alhaj.com/fr/qa.htm>). A noter qu'une grande partie de ces rites sont pré-islamiques. Ainsi de faire 7 fois le tour de la Kaaba, de baiser la Pierre Noire (une météorite qui était idolâtrée par les bédouins païens avant Mahomet), ou la ruée entre les collines de Safa et Merva.

1.4.2 Un système juridique global, révélé, universel et immuable

La charia ne se réduit pas à ces cinq piliers, mais comporte de nombreux règlements, issus du Coran et de la Sunna, couvrant tous les aspects de la vie.

Il est essentiel de comprendre que ces règlements ne sont pas de coutumes du droit positif, révisables en fonction des nécessités et des mentalités. Pour l'Islam, tous ces préceptes sont de droit divin, révélés directement par Allah à travers le Coran, et précisés par les actes et paroles de son Prophète dans la Sunna. Révélés, ces préceptes sont parfaits, universels et immuables.

Ainsi, pour l'Islam, couper la main au voleur n'est pas un châtement possible parmi tant d'autres, révisable selon les temps, les lieux et les mentalités. C'est l'application de la volonté expresse d'Allah, révélée dans le Coran (5, 38), pour tous les temps et tous les lieux.

« Dans l'Islam, les droits fondamentaux et les libertés publiques font partie intégrante de la Foi islamique (...) Ces droits sont des commandements divins exécutoires, que Dieu a dictés dans ses Livres révélés et qui constituent l'objet du message dont il a investi le dernier de ses prophètes. » [DDHI-CAIRE]

Un Etat islamique devra faire de la charia sa loi civile. Ainsi, la Déclaration sur les droits de l'homme en Islam [DDHI-CAIRE], proclamée au Caire le 5 août 1990 par les 57 Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique, comporte les deux articles suivants :

« Article 24 : Tous les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration sont soumis aux dispositions de la Charria.

Article 25 : La Charria est l'unique référence pour l'explication ou l'interprétation de l'un quelconque des articles contenus dans la présente Déclaration. »

(Le terme « Charria » étant mentionné à douze reprises dans cette Déclaration d'environ quatre pages).

1.4.3 La djihad ou guerre sainte

Le devoir religieux de guerre sainte ou *djihad* ne fait pas partie des 5 piliers, mais en est pratiquement le complément. Le Coran en parle sans équivoque à de nombreuses reprises, et c'est le thème principal de la Sourate 9. Quelques exemples :

« Faites la guerre à ceux qui ne croient point en Allah ni au jour dernier, qui ne regardent point comme défendu ce que Allah et son apôtre ont défendu, et à ceux d'entre les hommes des Ecritures qui ne professent pas la croyance de la vérité. Faites-leur la guerre jusqu'à ce qu'ils paient le tribut, tous sans exception, et qu'ils soient humiliés. » (Coran, 9, 29)

« Ô vous qui croyez ! Combattez ceux des mécréants qui sont près de vous ; et qu'ils trouvent de la dureté en vous. Et sachez que Dieu est avec les pieux. » (Coran, 9, 123)

« Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus d'idolâtrie, et que la religion soit entièrement à Allah. » (Coran, 8, 39)

« Combattez au nom d'Allah ceux qui combattent. Tuez-les en quelque lieu que vous les trouviez et chassez-les de l'endroit d'où ils vous auront chassés. » (Coran, 2, 186-187)

Des versets soulignent la supériorité des combattants sur les non-combattants, leur promettant le Paradis en récompense :

« A ceux qui déploient tous leurs efforts pour la guerre sainte, Allah a réservé une très grande récompense. » (Coran, 4, 95)

« Allah a acheté aux croyants leurs biens et leurs personnes, pour leur donner le paradis en retour ; ils combattront dans le sentier d'Allah, ils tueront et seront tués. » (Coran, 9, 111)

Il existe dans le Coran des versets plus modérés, qui correspondent à la période mecquoise. Ils sont considérés dans l'orthodoxie islamique comme abrogés par les versets abrogeant de la période médinoise, postérieure.

Pour l'Islam, le monde est divisé en deux parties : le *Dar El Islam* ou monde de l'Islam, là où règne la Loi islamique, et le *Dar El Arb* ou monde de la guerre, les peuples infidèles qui ne sont pas encore acquis à l'Islam, mais lui appartiennent de droit et devront s'y soumettre dès que les circonstances le permettront. La djihad est l'instrument pour faire entrer ces peuples infidèles dans le Dar El Islam.

Obligation collective et non individuelle, elle ne doit prendre fin qu'avec la soumission du monde entier à l'Islam : « Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus d'idolâtrie, et que la religion soit entièrement à Allah. » (Coran, 8, 39)

S'ils sont conquis de vive force, les prisonniers seront en général réduits en esclavage et leurs biens, confisqués, constitueront le butin distribué aux conquérants (Coran, 59, 7), sauf un cinquième prélevé par l'Etat islamique : « Et sachez que, de tout butin que vous avez ramassé, le cinquième appartient à Allah, au messenger [Mahomet], à ses proches parents, aux orphelins, aux pauvres, aux voyageurs [en détresse] (...) » (Coran, 8, 41). Il sera également loisible au vainqueur de liquider tous les prisonniers : « Il n'appartient pas au prophète de faire des captifs, tant que, sur terre, il n'a pas complètement vaincu les incrédules. » (Coran, 8, 67).

S'ils capitulent, les « gens du Livre », juifs et chrétiens, devront choisir entre la conversion et la soumission, au travers du statut de dhimmi.

Quant aux adeptes d'autres religions, considérés comme idolâtres, ils devront se convertir. S'ils refusent, ils seront mis à mort ou réduits en esclavage (cf. [SOURDEL] p.56).

Définie dans le Coran, pratiquée par Mahomet et par ses successeurs, la djihad fut le moyen essentiel de propagation de l'Islam au cours de l'Histoire, comme on pourra le constater dans la deuxième partie de cette étude. Ainsi, une très grande partie du monde musulman actuel fut

soumise par le glaive à l'islam dès le premier siècle suivant la mort de Mahomet. Le Dar El Islam sera encore étendu par les conquêtes militaires de l'Empire ottoman, entre les XIV^{ème} et XVI^{ème} siècles.

La djihad est pratiquée aujourd'hui par des gouvernements comme celui du Soudan, et par des groupes armés opérant dans divers pays du globe : Indonésie, Malaisie, Philippines, Inde (Cachemire), Nigeria, Russie (Tchéchénie, Daguestan), Géorgie (Abkhazie), républiques d'Asie Centrale, Serbie (Kosovo), Macédoine. On trouvera plus de détails sur ce sujet dans la troisième partie.

Enfin, mentionnons les nombreux groupes islamistes, catalogués comme terroristes, qui se réclament explicitement de la djihad : Al-Quaïda, le Hezbollah (Liban), le GIA (Algérie), IBDA-C et l'UIC (Turquie), le Hamas et le Djihad Islamique (Israël, Jordanie), la Jamaat al-Islamiyya (Egypte), etc. (cf. [CRTI], [CFR-T]).

1.4.4 La dhimmitude

Dans la théologie de l'islam, c'est la fidélité aux prescriptions données par Allah dans le Coran qui fait passer l'homme de la condition d'esclave à la condition de croyant ([MOUSSALI] p.84 ; [SOURDEL] p.50).

Logiquement, la charia instaure donc une inégalité fondamentale entre croyants et infidèles : les « gens du Livre » (juifs et chrétiens) sont tolérés avec le statut de « protégés sous tutelle » ou *dhimmi*. Au cours de l'histoire, ce statut a pu être accordé à quelques autres religions monothéistes, comme le Zoroastrisme en Perse.

La pratique d'autres religions (ou irréligions), considérées comme de l'idolâtrie, ne sera pas autorisée.

Le statut de dhimmi est juridiquement équivalent à celui d'incapable majeur ([CHARLES] p.63). Il n'est pas spécifié dans le Coran, mais dans une charte attribuée par la tradition islamique au deuxième successeur de Mahomet, le calife Omar.

Tout y est prévu pour faire sentir aux non-musulmans la bassesse de leur état : interdiction de posséder une arme, de monter à cheval, de construire des maisons plus hautes que celles des musulmans ; port de vêtements distinctifs, gestes de déférence particuliers envers les musulmans. Interdiction de construire de nouvelles églises. Et bien sûr, interdiction absolue de tout prosélytisme, sous peine de mort.

Les dhimmi ne sont pas autorisés à participer à la vie publique, interdiction qui reste parfaitement d'actualité : « Tout individu, membre de la Communauté islamique, est donc habilité à assumer les charges et les fonctions publiques, dès lors que sont réunies en lui les conditions d'aptitude que prévoit la Loi islamique. » ([DDHI-EUR], Article 11)

Enfin, ils sont soumis à un impôt supplémentaire par tête, la *djizya*, le tribut du Coran (Coran, 9, 29), et parfois à un impôt sur leurs biens, le *kharaj* ([CHARLES] p.34 et p.67).

1.4.5 Apostasie

La charia interdit d'abandonner la religion musulmane, sous peine de mort.

Des versets du Coran y font allusion : « Ne prenez donc aucun protecteur parmi eux (les incrédules), jusqu'à ce qu'ils émigrent dans le chemin de Dieu. S'ils se détournent, saisissez-les ; tuez-les partout où vous les trouverez. » (Coran, 4, 89)

On pourra aussi se référer à la petite histoire de Moïse (Coran, 18, 65-81), où un envoyé de Dieu tue un enfant car « ses père et mère étaient des croyants ; nous avons craint qu'il ne leur imposât la rébellion et la mécréance. »

Cette règle est confirmée dans la Sunna par plusieurs hadith parfaitement explicites du Prophète, comme celui-ci : « Celui qui abandonne sa religion islamique, tuez-le. » (hadith rapporté par l'ensemble des recueils de hadith orthodoxes, sauf Muslim. Ex : Boukhari, Vol.

9:57). Cette règle fut d'ailleurs mise en pratique par les Compagnons du Prophète (dont les califes « bien guidés » Abou Bakr et Ali) en diverses occasions.

Les Martyrologes chrétiens ont gardé la trace à travers les âges de ceux qui, ayant apostasié de l'Islam pour se convertir au catholicisme, furent mis à mort pour cette raison. Quelques exemples (pris dans [ENGLEBERT]) :

- Eustate (ou Euthychès) et ses compagnons, massacrés en Mésopotamie en 741 ;
- Rodrigue et Salomon, décapités à Cordoue en 837 ;
- Elodie et Nunilon, décapitées en Aragon le 12 octobre 851 ;
- Ahmed (crucifié), Grâce et Marie (décapitées), à Valence au XII^{ème} siècle ;
- Marc, dit le Nouveau, décapité à Chio le 5 juin 1801 ;
- Georges de Ionnina, en Epire, pendu par les Turcs en 1838 pour avoir refusé d'abjurer la foi chrétienne ([MAYEUR] p.847).

Aujourd'hui, des pays comme l'Arabie Saoudite, le Soudan, la Mauritanie, l'Afghanistan ou le Pakistan appliquent strictement ces dispositions. En Egypte, l'apostat est emprisonné. Au Maroc, il est déclaré mort civilement : son mariage est dissous et sa succession ouverte.

Dans le projet de code pénal unifié de la Ligue Arabe (session des 14-17 avril 1986), on trouve l'article suivant : « Art. 162 – L'apostat est puni de la peine de mort s'il est prouvé qu'il a apostasié d'une manière volontaire et s'y maintient après avoir été invité à se repentir dans un délai de trente jours. »

Quand un Etat n'applique pas la charia sur ce point, il arrive que des musulmans remplissent cette tâche eux-même, en vertu du principe coranique de responsabilité (Coran, 3, 104).

Quelques décisions solennelles ou *fatwas* ont récemment défrayé la chronique :

Taslina Nasreen, gynécologue et écrivain du Bangladesh, avec son ouvrage « La Honte », cumule les deux fautes d'apostasie et de blasphème contre l'Islam. Pour ces motifs, elle a été condamnée à mort par le gouvernement islamique du Bangladesh, le 4 juin 1994. Annulée à la suite de la pression internationale, cette condamnation sera reprise et réclamée par divers groupes islamiques, étudiants d'écoles coraniques, et par une manifestation de 200.000 personnes le 29 juillet 1994. Réfugiée en Suède, elle sera à nouveau condamnée par le gouvernement islamique du Bangladesh à la prison par contumace en 2003, à cause d'un nouvel ouvrage.

Salman Rushdie, écrivain indien, est condamné à mort par une fatwa lancée par l'Ayatollah Khomeyni le 14 février 1989, pour blasphème contre l'Islam et apostasie, à cause de son ouvrage « Les Versets Sataniques ». Khomeyni appela tous les musulmans zélés du monde à exécuter la sentence, et y associa une récompense de trois millions de dollars. En 1991, le traducteur japonais de l'ouvrage est assassiné ; la même année, le traducteur italien est attaqué ; le 2 juillet 1993, à Sivas, son éditeur turc **Aziz Nesin** échappe de peu à la mort dans les circonstances suivantes : lors d'un festival consacré à un poète alévi (secte musulmane hétérodoxe), il met en doute l'originalité du Coran au cours d'un débat. La foule incendie alors l'hôtel. 37 personnes, en majorité des intellectuels, sont brûlées vives. Toujours en 1993, l'éditeur et traducteur norvégien reçoit 4 coups de fusil dans le dos.

Farag Foda, intellectuel égyptien, déclaré apostat par l'université coranique Al-Azhar, est tué en juin 1992 par des militants islamistes.

Rashad Khalifa, égyptien fondateur d'un mouvement réformiste, est déclaré apostat par une fatwa émise par 38 écoles islamiques d'Arabie Saoudite. Il est assassiné en 1990 à Tucson, Arizona.

Le docteur égyptien **Nasr Abu Zaïd** publie en 1992 sa « Critique du discours religieux », où il déclare que les textes religieux doivent être réinterprétés dans leur contexte historique et

social initial. La justice égyptienne le déclare apostat, et prononce donc son divorce d'avec sa femme. Des fatwas sont émises à son encontre, réclamant la peine capitale. Le docteur s'est exilé aux Pays-Bas, séparé de son épouse.

La liste n'est bien sûr pas exhaustive : il faudrait citer le sort d'autres personnalités comme Anwar Sheikh, le docteur Younis Shaikh, le docteur Humayun Azad, l'écrivain Nobel de littérature Naguib Mahfouz, le poète bengali Shamsur Rahman, Mehdi Dibaj, le chanteur berbère Lounes Matoub, le docteur Seyyed Hashem Aghajari, le docteur Hassan Hanafi, etc. (cf. <http://www.ntpi.org>). En avril 2006, le sort de **Abdul Rahman** en Afghanistan défraye la chronique : converti au christianisme, il est passible de mort ; sous la pression des pays occidentaux, la Cour Suprême afghane trouve une solution : le déclarer « incapable mental ».

Aujourd'hui, en Europe occidentale, cet aspect est bien présent dans les esprits : « Comme tous les musulmans convertis, je suis discrète » déclare « Lucille O. » dans une interview au Figaro (31 mars 2004, p.34).

Blasphème

Le blasphème contre l'Islam est en général associé à l'apostasie, et donc également puni de mort, comme on l'a vu avec les quelques exemples ci-dessus. Le code criminel du Pakistan, par exemple, punit le blasphème de la peine capitale (section 295).

Cette pratique était déjà celle de Mahomet, comme le montre l'histoire suivante : « Le messager de Dieu dit : "qui veut tuer Kaab bin al-Ashraf ? Il a offensé Dieu et son prophète !" Là-dessus Maslama répondit : "Oh messager de Dieu ! Voulez vous que je le tue ?" Le prophète dit : "oui". Maslama dit "Puis-je lui mentir [afin de le tuer]". Le Prophète dit : "oui". (...) Ils tuèrent Kaab et partirent chez le prophète pour l'informer. » (hadith rapporté par Boukhari, Volume 5, Numéro 369).

Pratique d'hier et d'aujourd'hui : le 2 novembre 2004, Théo Van Gogh est abattu puis égorgé dans une rue d'Amsterdam pour blasphème contre l'Islam (il venait de tourner un film sur la condition de la femme en Islam).

1.4.6 Prosélytisme non-musulman

Très logiquement, le prosélytisme non-musulman, encouragement à l'apostasie, est également interdit sous peine de mort.

Cette règle se retrouve, un peu voilée, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme en Islam [DDHI-EUR], à l'article 12.1 :

« Chaque personne a le droit de penser et de croire, et donc d'exprimer ce qu'elle pense et croit, sans que quiconque ne vienne s'y mêler ou le lui interdire, aussi longtemps qu'elle s'en tient dans les limites générales que la Loi islamique a stipulées en la matière. Personne, en effet, n'a le droit de propager l'erreur ou de diffuser ce qui serait de nature à encourager la turpitude ou à avilir la Communauté islamique : "Si les hypocrites, ceux dont les cœurs sont malades, ceux qui fomentent des troubles à Médine, ne se tiennent pas tranquilles, Nous te lancerons en campagne contre eux et ils ne resteront plus longtemps dans ton voisinage : maudits en quelque lieu où ils se trouveront, ils seront capturés et tués" (33, 60-61). »

Et la Déclaration sur les droits de l'homme en Islam [DDHI-CAIRE], proclamée en 1990 par 57 Etats islamiques, ne fait mention ni de la liberté de religion, ni de la liberté de croyance, ni de la liberté de manifester sa religion.

Les exemples d'application de cette interdiction du prosélytisme non-musulman sont innombrables, des débuts de l'Islam jusqu'à aujourd'hui. En voici quelques-uns :

Le 11 mars 859, Euloge, archevêque de Tolède, est fouetté puis décapité à Cordoue pour avoir recueilli Léocricia, jeune musulmane devenue chrétienne. Elle-même sera décapitée quelques jours après [ENGLEBERT].

En 1220, cinq franciscains envoyés par St François d'Assise viennent prêcher le christianisme au Maroc. Le sultan Abou Yacoub les fait torturer pendant toute une nuit (ils sont roulés sur du verre pilé), et leur tranche la tête le lendemain matin. Le 30 septembre 1227, nouvelle expédition de sept franciscains qui débarquent au Maroc, à Ceuta. Ils commencent à prêcher, sont aussitôt arrêtés et passent une semaine en prison. Ayant refusé de se convertir à l'Islam, ils sont décapités tous les sept [ENGLEBERT].

En 1240, Sérapion, parti libérer contre rançon des esclaves chrétiens à Alger, prend l'initiative d'y prêcher le Christ. Il est condamné à mort par le bey d'Alger, qui recommande de le faire beaucoup souffrir. Aussi le bourreau imagina-t-il, parmi diverses tortures, de ne lui couper que la moitié du cou [ENGLEBERT].

Le bienheureux Raymond Lulle (1235-1316) est un tertiaire franciscain, esprit puissant ayant laissé une œuvre immense. Il consacra 45 ans de sa vie à la conversion des musulmans. Parti en mission en Algérie, il est lapidé à mort à Bougie, à l'âge de 80 ans.

En 1876, trois Pères Blancs sont massacrés et décapités par les Touaregs à El-Meksa [THEROL].

En 1881, trois autres Pères Blancs, les Pères Richard, Morat et Pouplard, partis en mission à travers le Sahara vers le Soudan, sont également massacrés par leur escorte targui [THEROL].

En 1916, les Touaregs prennent le fort de Tamanrasset par trahison, et se saisissent du Père Charles de Foucault. Celui-ci refuse de prononcer l'acte de foi de l'Islam : après l'avoir frappé, ils lui tirent une balle dans la tête [THEROL].

Depuis les années 1960, et en particulier depuis le Concile Vatican II, les catholiques ont reçu de leur hiérarchie la consigne de ne plus chercher à convertir les musulmans, mais plutôt de les encourager à bien pratiquer leur religion. Malgré cette nouvelle pratique, on observe toujours à travers le monde des exécutions ou assassinats de catholiques pour motif de prosélytisme non-musulman.

En voici quelques exemples, pris dans l'actualité récente de la seule Algérie :

- En 1994, à Tizi-Ouzou, 4 moines sont assassinés.
- Le 21 mai 1996, à Thibérine, 7 moines trappistes sont assassinés par des membres du GIA (Groupe Islamique Armé).
- Mgr Pierre Claverie, évêque d'Oran, est assassiné le 1er août 1996 dans son évêché, quelques semaines après les moines de Thibérine. Suite à cet assassinat, huit islamistes sont jugés et condamnés à mort. Sur la pression des évêques d'Algérie, leur peine est commuée en prison à vie.

Au total, de 1992 à 1996, 19 religieux catholiques ont été assassinés en Algérie, sur une communauté de quelques centaines de fidèles (Le Monde, 4/3/2003).

A l'heure actuelle, en Arabie Saoudite, il est interdit sous peine de mort de pratiquer toute religion autre que l'Islam, en public comme en privé ; de fêter des fêtes considérées comme chrétiennes, comme Noël ou la Saint Valentin ; d'introduire des livres d'une religion autre que l'Islam.

En Algérie, une loi du 20 mars 2006 punit de 2 à 5 ans de prison quiconque « incite, contraint ou utilise des moyens de séduction tendant à convertir un musulman à une autre religion ».

1.4.7 Conclusion sur les relations entre l'Islam et les minorités religieuses

Sur la base des éléments précédents, on comprendra que dans un Etat islamique, la sentence : « Pas de contrainte en religion » (Coran, 2, 256) ne se traduit pas du tout comme la liberté de pratiquer la religion de son choix. Si l'on en croit l'avis autorisé de Mr. Tariq Ramadan sur le sujet :

« Le verset : "Pas de contrainte en religion..." Coran 2/256 rayonne dans un espace éminemment exigeant et l'on aurait tort de faire l'économie des conditions de formation qu'il suppose. »

(Présentation de l'Islam par Mr. Tariq Ramadan, sur <http://islam.free.fr/IntroIslam.html>)

Nous ne croyons pas trahir sa pensée en traduisant, en termes peut-être plus accessibles, que ce verset ne s'applique qu'à des musulmans correctement formés, vivant dans un espace intégralement musulman.

En revanche, à l'exception des cultes juif et chrétiens, tolérés dans les strictes limites de la dhimmitude, les autres religions ne sont pas tolérées par l'Islam orthodoxe.

1.4.8 L'esclavage

Comme on l'a vu ci-dessus, dans le cadre de la guerre sainte, le Coran institue un droit pour les musulmans à réduire en esclavage les populations qui ont refusé de se soumettre. Il encadre cette pratique par différentes règles : ils doivent être bien traités, et peuvent être affranchis. Les femmes réduites en esclavage pourront être prises comme concubines par les conquérants, même si elles étaient mariées avant leur capture (Coran, 4, 23-24).

Voyons maintenant l'application de ce principe juridique à travers l'histoire.

Mahomet réduisait déjà en esclavage les tribus rebelles, et possédait personnellement de nombreux esclaves (Coran, 33, 52 ; Bukhari, Vol. 5:541 et Vol.7:344), comme Maria, une esclave-concubine copte. Ses successeurs feront de même. Ainsi, la traite des noirs commence en 652, dix ans après la mort de Mahomet, lorsque le général arabe Abdallah ben Sayd impose aux Nubiens (les habitants de la vallée supérieure du Nil) la livraison de 360 esclaves par an [HERODOTE].

Du XIV^{ème} au XIX^{ème} siècle, l'esclavage est une base essentielle de l'Empire Ottoman : les esclaves du sultan, les *kapikullari*, forment l'armature de l'administration et des forces centrales de l'armée.

L'une des sources principales vient des captifs, prisonniers de guerre et populations enlevées au cours de razzias et attaques de pirates. Ainsi, en 1389, après la bataille de Kosovo, « des milliers et des milliers de Serbes chrétiens auront été vendus comme esclaves » par les Turcs (Fernand Braudel, cité par [DUMONT] p.23). Entre le XVI^{ème} et le XVIII^{ème} siècle, les Ottomans prélevèrent environ trois millions d'esclaves en Europe orientale et dans les Balkans, et un million d'esclaves en Europe occidentale [HERODOTE].

Les femmes sont également concernées : achetées par ceux qui en ont les moyens, elles deviennent esclaves-concubines dans leur *harem*. Le sultan par exemple ne se marie pas, mais a un harem pouvant compter jusqu'à 250 esclaves-concubines. Ce sont des eunuques, esclaves mâles préalablement castrés, qui s'occupent des harems, conformément au Coran (24, 31).

A Alger, aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, les captifs chrétiens mâles adultes sont en permanence de 20.000 à 30.000. A quoi il faudrait ajouter environ 10.000 femmes et enfants, dont on ignore le nombre exact car ils sont rapidement dispersés, les femmes dans les harems de l'Empire, et les enfants dans les centres de formation des futurs janissaires ([DUMONT] p.20).

Les captifs sont d'abord vendus aux enchères. Plusieurs éventualités s'offrent alors :

1. S'ils sont de peu de valeur et n'intéressent aucun acquéreur, ils deviennent galériens dans la flotte du sultan. « Le traitement ordinaire qui leur est assuré réunit coups de bâton ou de fouet et infinies cruautés ne les laissant pas reposer une demi-heure. Leurs épaules ouvertes par les coups répandent leur sang. On leur meule les os, leur coupe les oreilles ou le nez s'ils ne se montrent pas assez efficaces. » ([DUMONT] p.21, d'après Haedo)

2. Si leur rang permet d'espérer un rançon, ils sont placés dans les anciens bains d'Alger (d'où notre mot baigne, de l'espagnol baños, bains). Leur propriétaire les fait alors travailler pour son compte, leur faisant subir le plus mauvais traitement possible, traitement qui contribue grandement à faire monter les enchères d'un rachat par la famille. En cas de tentative d'évasion, ils sont brûlés ou empalés vifs. ([DUMONT] p.22)

St Jean de Matha fonde l'ordre des Trinitaires en 1198, pour le rachat des captifs. Aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, cette œuvre rachète la liberté de 900.000 esclaves.

En 1218, St Pierre Nolasque fonde l'ordre de Notre-Dame de la Merci, dédié au rachat des captifs chrétiens, réduits à l'esclavage en pays musulman. St Pierre Nolasque rachètera personnellement des centaines de captifs. De 1218 à 1632, cet ordre rachète près de 500.000 esclaves.

Le Père Jean Le Vacher (1619-1683), lazariste, vicaire apostolique d'Alger et Tunis, et consul de France à Alger, se dévouait au rachat des esclaves chrétiens, qu'il estimait à 15.000 à Alger même à cette époque. Quand la flotte française dirigée par l'amiral Duquesne vient bombarder Alger, il est arrêté et conduit au dey Mezzomorto (qui venait de renverser le dey précédent et de prendre sa place). Le 16 juillet 1683, ayant refusé d'apostasier, il est attaché à la bouche d'une couleuvrine qui est mise à feu. Le même supplice fut infligé à dix autres français qui étaient à Alger.

Quelques captifs et esclaves célèbres :

St Vincent de Paul fut détenu plusieurs années à Tunis comme esclave. Par la suite il enverra ses prêtres dans des missions pour contribuer au rachat des esclaves, et leur apporter assistance et consolation.

Cervantès, l'illustre écrivain espagnol auteur de Don Quichotte, subira 5 ans d'esclavage à Alger, avant d'être racheté par les pères Trinitaires en 1580.

Au XIX^{ème} siècle, la puissance d'Alger a fortement décliné. Et le 5 juillet 1830, lors de la prise d'Alger, Pélissier libère 1 millier d'esclaves chrétiens enfermés au fort de Bab-el-Oued.

La traite d'esclaves ne fut nullement cantonnée à la Méditerranée. En Afrique, des sultanats s'organisèrent entièrement sur la traite des noirs, comme par exemple le sultanat des Foundjis au Soudan. Les spécialistes évaluent de douze à dix-huit millions d'individus le nombre d'Africains victimes de la traite musulmane entre le VII^{ème} et le XX^{ème} siècle [HERODOTE].

En 1930, Joseph Kessel, envoyé spécial du journal Le Matin, découvre le gigantesque trafic de bétail humain, transporté par caravanes et sambouks depuis la corne de l'Afrique vers l'Arabie Saoudite et le Yémen. Il le décrira dans son livre « Marchands d'esclaves ».

L'Arabie Saoudite abolit officiellement l'esclavage en 1962 et la Mauritanie est le dernier pays au monde à l'abolir officiellement, en 1980. Cependant, il reste toujours largement pratiqué dans ce pays, dans les faits sinon dans la loi. L'ethnie haratine (30 à 35% de la population) y est traditionnellement considérée comme une caste inférieure, propre à l'esclavage (cf. Le Monde Diplomatique de Novembre 1998).

Au Soudan, depuis le coup d'Etat de 1989 et l'arrivée au pouvoir d'un membre de la Confrérie des Frères Musulmans, Hassan al-Tourabi, les musulmans du Nord-Soudan ont repris à grande échelle la traite des noirs chrétiens ou animistes du Sud-Soudan : des milices du Nord, armées par le gouvernement, mènent des raids sur des villages du Sud, tuant les hommes et emmenant les femmes et les enfants au Nord, où ils sont réduits en esclavage (cf. « Soudan, les enfants esclaves », Olivier Weber, éditions Les Mille et Une Nuits, 1999). Et des organismes caritatifs comme Christian Solidarity International, héritiers modernes des Trinitaires et Mercédaires, aident les familles sud-soudanaises à retrouver et racheter leurs enfants emmenés en esclavage.

Le Soudan et la Mauritanie sont parmi les rares Etats au monde où se pratique aujourd'hui l'esclavage personnel à grande échelle (avec la Chine communiste, qui pratique un esclavage collectif massif avec les camps de travail). Ce sont tous deux des Etats islamiques, membres de l'Organisation de la Conférence Islamique, et signataires de la Déclaration du Caire sur les Droits de l'Homme en Islam [DDHI-CAIRE].

(sur ce sujet, cf. aussi : <http://french.faithfreedom.org/article44.html>)

L'esclavage dans la civilisation occidentale

A ce stade, il nous semble important de rappeler au lecteur quelques éléments sur l'histoire de l'esclavage dans la civilisation occidentale.

L'esclavage disparaît progressivement du monde occidental entre les III^{ème} et VIII^{ème} siècles (ce n'est pas le lieu ici de discuter de l'influence du christianisme dans cette disparition).

Jusqu'à la fin du Moyen-Age, il est quasiment inexistant dans les pays chrétiens (sauf exceptions, comme la République de Venise, qui vend des esclaves d'origine slave aux pays musulmans).

Sa pratique reprend au XVI^{ème} siècle, avec la Renaissance, à l'occasion de la colonisation des Amériques, par les Espagnols et les Portugais, suivis au XVII^{ème} par la France et l'Amérique anglo-saxonne. Il prend des proportions énormes.

Il est condamné très tôt par les papes, de façon ferme et répétée : Eugène IV avec la bulle Sicut Dudum (1435), reprise par Pie II (1462) ; puis Paul III par un bref, suivi de la bulle Sublimus Deus (1537), interdisant la mise en esclavage des Indiens « et de tout autre peuple, même s'ils sont en dehors de la foi ». Par une deuxième bulle, il frappe les esclavagistes d'excommunication. Cette condamnation est reprise et confirmée par : Urbain VIII (1639), Benoît XIV (1741), Grégoire XVI (1839), Léon XIII (1888).

Mais la papauté n'a plus alors l'influence qu'elle avait au Moyen-Age. Et du côté des nouvelles autorités morales que sont les philosophes des Lumières, la condamnation est beaucoup moins ferme. Ainsi Montesquieu dans l'Esprit des Lois : « Il faut dire que l'esclavage est contre la nature, quoique dans certains pays, il soit fondé sur une raison naturelle ». Même résignation à la « loi naturelle » dans l'Encyclopédie de D'Alembert et Diderot (article « Nègres »). Quand à Voltaire, qui comme Montesquieu doit sa fortune à la traite des Noirs, il n'y voit pas d'objection (cf. Essai sur les mœurs, t.XVI).

Mais le mouvement abolitionniste, initié par les Quakers américains en 1769, prend de l'ampleur. L'esclavage est progressivement interdit et disparaît au cours du XIX^{ème} siècle (1833 pour l'Angleterre, 1848 pour la France, 1863 pour les Etats Unis).

Enfin, avec la dislocation de l'Empire Ottoman et la colonisation, les pays occidentaux contraignent peu à peu les pays musulmans à abandonner l'esclavage.

1.4.9 Hommes, femmes et mariage

Le Coran institue une inégalité fondamentale de droits entre hommes et femmes : « Les hommes ont le pas sur les femmes. Par les dons qu'il leur a octroyés, Dieu les a élevés au-dessus des femmes » (Coran, 4, 38).

La charia codifie cette inégalité dans de multiples applications pratiques.

La répudiation sans motif est réservée aux hommes (Coran, 2, 227-232), la femme pouvant demander au juge le divorce dans un nombre bien délimité de cas.

Dans l'héritage, la femme perçoit le plus souvent la moitié de la part de l'homme (Coran, 4, 11).

Dans un procès, si l'une des parties est une femme, elle devra être représentée.

Il faudra le témoignage de deux femmes là où le témoignage d'un homme suffit.

La polygamie est autorisée pour les hommes jusqu'à 4 épouses, sans compter les esclaves concubines, pour lesquelles il n'y a pas de limite indiqué (Coran, 4,3 ; 70,30). En revanche, la polyandrie est interdite aux femmes.

Par privilège spécial, Mahomet eut entre 12 et 15 épouses. Ceci sans compter ses 11 esclaves-concubines, comme Maria, une esclave copte dont il aura un fils, Ibrahim. Autre privilège, il pourra épouser des filles de ses oncles et tantes, « ainsi que toute femme croyante si elle fait don de sa personne au Prophète, pourvu que le Prophète consente à se marier avec elle. » (Coran, 33, 50)

Autre particularité de la charia, « il n'y a aucun empêchement pour les croyants d'épouser les femmes de leurs fils adoptifs » (Coran, 33, 37).

L'origine de cette règle est la suivante : Mahomet tombe amoureux de Zäinab, la femme de son fils adoptif Zäid. Celui-ci, obligeant, répudie sa femme, et Mahomet l'épouse en grande pompe. Mais quelques-uns crient à l'inceste. Une sourate « descend » alors (c'est-à-dire qu'elle est révélée à Mahomet) opportunément (Coran 33, 37), et vient enseigner que l'adoption n'est plus un obstacle au mariage.

Pour les femmes, l'âge légal du mariage peut être antérieur à la puberté. Le fondement de cette règle est que Mahomet épousa l'une de ses femmes, Aïcha, quand elle avait 6 ans, et consumma le mariage quand elle eut 9 ans (hadith, Boukhari, Vol. 7:64).

Ainsi, après la révolution islamique de 1979, l'Iran abaissa l'âge légal du mariage pour les filles de 16 ans à 9 ans.

Il y a une obligation stricte de fidélité pour la femme (Coran, 4, 82), mais non pour le mari, qui pourra en particulier avoir des relations avec ses esclaves-concubines.

Le Coran reconnaît au mari un droit de correction par violences légères, comme sanction au risque de désobéissance : « Admonestez celles (de vos femmes) dont vous craignez l'insoumission ; reléguez-les dans des chambres à part, frappez-les. » (Coran 4, 34) (cf. aussi [CHARLES] p.52).

Cependant, puisque les lois occidentales interdisent formellement de frapper sa femme, et puisque le Coran enjoint d'obéir aux autorités (Coran, 4, 59), une interprétation commune est que, en Occident, un musulman ne sera pas autorisé à frapper sa femme.

Mariage forcé

La charia reconnaît la contrainte matrimoniale ou *djebr*, c'est à dire la possibilité pour le père de marier son fils ou sa fille sans son consentement, en vertu du hadith : « Mariez vos enfants quand ils sont jeunes » ([CHARLES] p.46-47).

Le djibr s'applique à la fille qui vit encore dans sa famille, même si elle est majeure. Il peut s'appliquer également au fils, jusqu'à sa puberté.

Mariage et religion

La charia interdit à un musulman d'épouser une païenne, mais l'autorise à épouser une femme parmi les gens du Livre, c'est-à-dire une juive ou une chrétienne (Coran, 5, 5).

En revanche, il est absolument interdit à une femme musulmane d'épouser un non-musulman (Coran, 2, 221 ; 60, 10). Et tous les codes de statut personnel des Etats arabes, par exemple, spécifient cette interdiction (à l'exception de la Tunisie).

1.4.10 Le vêtement – le voile islamique

En public, les femmes doivent être voilées, conformément à la prescription du Coran : « Ô Prophète, dis à tes filles, et aux femmes des croyants, de se couvrir de leurs voiles. » (Coran, 33, 59) (cf. aussi Coran 24, 31).

Plus généralement, le vêtement féminin doit se conformer à un certain nombre de principes, tirés soit directement du Coran, soit de hadith : en public, il doit couvrir de la tête aux pieds, sauf le visage et les mains, ne pas être une parure (Coran 24, 30-31), ne pas être transparent, être suffisamment ample pour cacher les formes, ne pas être parfumé, ne pas ressembler au vêtement de l'homme, et se différencier clairement du vêtement des infidèles.

Comme sur de très nombreux détails d'application de la charia, il existe un débat entre oulémas sur l'obligation pour la femme de couvrir également son visage en public. Il existe en effet des hadith interprétés dans un sens, et d'autres hadith interprétés dans l'autre. L'Arabie Saoudite a tranché pour l'obligation, imposant le voile intégral (qui enveloppe intégralement, avec juste un grillage en tissu devant les yeux), appelé *hijab*, à 12 millions de femmes. Même règle au Yémen (10 millions de femmes), ou en Iran (34 millions). En Afghanistan, ce voile intégral est appelé *burqa*. En public, son port est aujourd'hui une obligation de fait, sinon de droit.

Il existe également une réglementation minutieuse pour les hommes. Ainsi, il leur est interdit de se raser la barbe. Cette règle n'est pas édictée par le Coran, mais par plusieurs hadith du Prophète.

1.4.11 La loi du talion

Pour les crimes de sang, homicides ou blessures volontaires, la charia reprend le châtement judaïque du *talion*, sur le principe : « œil pour œil, dent pour dent », avec un châtement identique au dommage causé (Coran, 2, 178 ; 2, 194).

Le châtement sera exécuté, sous contrôle du juge, par la victime ou un membre de sa famille. Elle pourra être remplacée, si la victime le préfère, par une rançon légale, le prix du sang ou *diya* (dont le montant sera réduit de moitié si la victime est une femme ou un infidèle).

Cette loi du talion a des répercussions dans les relations entre communautés : si une communauté musulmane subit un massacre, elle considérera avoir un droit à accomplir un massacre équivalent en retour. Cette loi a instauré une culture de la vengeance profondément ancrée dans la mentalité musulmane. On la trouve à l'œuvre dans les conflits tribaux d'Afghanistan (cf. [RASHID]), dans les guérillas entre organisations islamistes et forces gouvernementales (comme en Algérie, Egypte, Turquie), dans le conflit israélo-palestinien, et bien sûr dans les relations Orient-Occident, comme par exemple dans les relations franco-algériennes : en Algérie, plus de 40 ans après le départ des français, le ressentiment contre

l'ancien colonisateur est toujours vif. Etre traité de « Hizb frança » ou « parti de la France » est une injure.

1.4.12 Les châtiments corporels

Un ensemble de délits, les *hudud* ou délits contre Allah, font l'objet de châtiments corporels graves. Ces châtiments canoniques revêtent une grande importance dans l'Islam car, définis dans le Coran, ils sont à ce titre l'expression directe de la volonté d'Allah, au même titre que la prière rituelle quotidienne.

Ces délits sont les suivants :

- Le vol est puni de l'amputation : « Le voleur et la voleuse, à tous deux coupez la main, en punition de ce qu'ils se sont acquis, et comme châtiment de la part d'Allah. » (Coran, 5, 38). Le premier vol est puni par l'amputation de la main droite ; les vols suivants seront punis, dans l'ordre, par l'amputation du pied gauche, de la main gauche, et enfin du pied droit.
- Le brigandage avec meurtre est puni de mort par pendaison ou crucifixion.
- L'adultère est puni par la lapidation jusqu'à la mort ; la fornication (par un non-marié) ou *zina* est punie de 100 coups de fouets donnés en public (Coran, 24, 2).
- L'apostasie (englobant le blasphème, la moquerie contre l'Islam) est punie de mort.
- La fausse accusation d'adultère est punie de mort (Coran, 24, 23).
- L'usage du vin ou de toute boisson fermentée enivrante est puni de 30 coups de fouets.

Sur la légitimité de ces châtiments, voici ce qu'a déclaré l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) en 2003 :

« La Conférence (...) a appelé à mettre fin aux campagnes injustifiées lancées par certaines organisations non gouvernementales contre un certain nombre d'Etats membres pour leur demander d'abroger les peines et sanctions prévues par la charia, sous prétexte de la défense des droits de l'homme. (...) Elle a, en outre, dénoncé la décision de l'Union européenne concernant la condamnation de la peine de lapidation et des autres peines qualifiées d'inhumaines et qui sont appliquées dans certains Etats membres en vertu des dispositions de la Charia. » (Communiqué final de la 33^{ème} session de l'OCI, 28-30 mai 2003, §70)

Tariq Ramadan, qui avait proposé un moratoire sur le sujet, a été rapidement rappelé à l'ordre par l'université Al-Azhar du Caire : « Qui nie les hudûd, reconnues comme révélées et confirmées, ou qui demande leur annulation ou leur suspension alors qu'elles sont confirmées avec des preuves définitives et indiscutables est à considérer comme un individu qui délaisse un élément reconnu comme faisant partie de l'essentiel de la religion. »

Ce à quoi Mr Ramadan a répondu : « Je n'ai jamais remis en cause les textes et leur caractère définitif. » (http://www.tariqramadan.com/article.php3?id_article=309)

1.4.13 L'Islam et les arts

La peinture et la sculpture

En peinture ou sculpture, l'art figuratif est interdit, non seulement pour représenter Dieu, mais aussi pour représenter des hommes, ou des animaux (Coran, 21, 51-58).

Cette contrainte, qui ne fut pas toujours suivie scrupuleusement au cours de l'histoire, contribua sûrement au développement d'un art non figuratif, l'arabesque.

Quelques exemples :

Le calife Yésid II, en 724, envoie une circulaire à tout l'Empire ordonnant de détruire toutes les images.

Des historiens se sont demandés dans quelle mesure la doctrine de l’Islam sur ce sujet avait pu exercer une influence dans la querelle iconoclaste (destruction des images) qui déchira l’Empire Byzantin. Curieusement, l’empereur de Byzance, Léon III dit l’Isaurien, lança son décret contre les images en janvier 730, soit six ans après la circulaire de Yésid II. Il venait de l’Isaurie, territoire frontière avec le monde musulman.

En Afghanistan, en 1996, un décret des talibans avait interdit images, photos et portraits, en public comme en privé [RASHID]. Et le 10 mars 2001, sur ordre du mollah Omar, les talibans détruisent les deux statues géantes des Bouddhas de Bamyan, ainsi qu’une quarantaine de statues du musée de Kaboul, et un très ancien Bouddha couché à Ghazni.

La musique

La charia interdit en principe le chant, sauf pendant les fêtes et mariages. Elle interdit aussi tous les instruments de musique, sauf le tambourin.

Ces contraintes ne se trouvent pas dans le Coran, mais dans la Sunna, comme par exemple ce hadith : « Il y aura dans ma communauté des gens qui déclareront permis l’adultère, la soie, l’alcool et les instruments de musique » (rapporté par Bukhari, n°5268).

Exemples : en 2001, en Iran, sous l’autorité de l’ayatollah Khamenei, des flagellations publiques sont organisées à Téhéran, pour distribution de CD de musique occidentale. En Arabie Saoudite, les spectacles musicaux et le théâtre ne sont pas autorisés.

L’application dans le détail est débattue entre les écoles juridiques, et ces règles ne furent pas scrupuleusement suivies au cours de l’histoire.

Quoiqu’il en soit, il s’agit, au mieux, d’une tolérance. On mesurera la distance qui peut séparer sur ce sujet l’Islam de la culture chrétienne, en pensant à cette sentence de Saint Augustin : « Chanter, c’est prier deux fois ».

1.4.14 Les interdits alimentaires

Pour la nourriture, il existe quatre grandes interdictions qui sont les suivantes :

« Allah vous a seulement interdit la bête morte, le sang, la viande de porc et tout animal sur lequel on aura invoqué un autre nom que celui de Dieu. » (Coran, 2, 173).

En conséquence, seule la viande d’un animal qui a été saigné vivant est licite (*halal*) et peut être consommée.

Le porc est rituellement impur. Non seulement la consommation de viande de porc est prohibée, mais le simple contact avec de la peau de porc également. En Arabie Saoudite, tout produit dérivé du porc est interdit.

Sur la boisson, l’usage de vin ou de toute boisson fermentée enivrante est considéré comme un *hudud*, un crime contre Dieu. Application pratique : en Algérie, la plus grande partie du vignoble est arrachée après l’indépendance de 1962 ; au Maroc, la production de vin a été divisée par dix.

En revanche, il n’existe aucune interdiction coranique quant à la consommation de drogue. En Afghanistan (premier producteur mondial d’héroïne), le gouvernement des talibans n’a jamais interdit la culture du pavot et sa vente à l’export vers les pays des *khafirs* (infidèles). Seule la consommation locale d’opium et d’héroïne fut interdite. Au Maroc, on estime qu’il y a 134.000 hectares de culture de cannabis, soit 96.000 exploitations, faisant travailler 800.000 personnes (Journal du Dimanche, 12/09/2004). Le Qat est en vente libre et consommé en abondance au Yémen et dans la corne de l’Afrique : Somalie, Djibouti. Et la jeunesse d’Iran serait l’une des plus droguées du monde.

1.4.15 La mise à mort de l'ennemi par décapitation ou égorgement

L'exécution des vaincus par décapitation ou par égorgement, par préférence à toute autre méthode, est un élément frappant de l'histoire de l'Islam.

Elle fut pratiquée par Mahomet lui-même de façon assez systématique (ex : la décapitation pendant 3 jours des 600 à 900 prisonniers juifs de la tribu des Banou Coraïza). On la retrouve ensuite à toutes les périodes de l'histoire islamique (exemple marquant : les pyramides de milliers de têtes réalisées par Tamerlan). On ne compte plus les égorgements opérés par les fellaghas, pendant et après la guerre d'Algérie, habitude continuée par le GIA. GIA (Groupe Islamique Armé) dont un mot d'ordre était : « Celui qui combat par la plume périra par la lame. » (L'Humanité, 5 avril 1994)

Citons encore, tout récemment, les décapitations d'otages aux Philippines et en Irak, Daniel Pearl décapité au Pakistan, le réalisateur Théo Van Gogh égorgé à Amsterdam, en Thaïlande : « bonzes égorgés, saigneurs d'hévéas décapités » (Le Figaro, 20/12/2005), etc, etc.

La décapitation est-elle de règle contre l'infidèle vaincu ? Nous n'avons pas trouvé d'élément déterminant dans le Coran sur ce sujet, seulement des indices :

« Lorsque vous affrontez les incroyants durant le combat, frappez leur cou. » (Coran, 4, 47)

« Il dit alors aux anges : Je serai avec vous. Allez affermir les croyants. Moi, je jetterai la terreur dans le cœur des infidèles. Abattez leurs têtes et frappez les extrémités de leurs doigts. » (Coran, 8, 12)

Cette habitude est sans doute facilitée par la pratique de l'égorgement rituel en diverses occasions : chaque année, lors de la grande fête de l'Aïd El Kebir, le chef de famille doit égorgé un mouton, en présence de tous les membres de la famille. Lors d'une naissance, il égorgera deux moutons si c'est un garçon, un mouton si c'est une fille. L'un des rites du Hadj (le pèlerinage à la Mecque) consiste également pour le pèlerin à égorgé un mouton. L'égorgement des animaux fait donc partie intégrante de la pratique musulmane.

1.4.16 Le contrôle de l'application de la charia

Dans l'Islam, il est de la responsabilité de chaque musulman de contrôler la bonne application de la charia par son entourage, son voisinage :

« Tout individu a le droit et le devoir de "commander ce qui est convenable et d'interdire ce qui est blâmable", et aussi d'exiger que la société crée les institutions qui permettent à l'individu d'assumer cette responsabilité pour s'entraider d'autant mieux au bien et à la piété : "Puissiez-vous former une Communauté dont les membres appellent les hommes au bien : leur ordonnent ce qui est convenable et leur interdisent ce qui est blâmable" (3, 104), "Encouragez-vous mutuellement à la piété et à la crainte révérencielle de Dieu" (5, 2), "Lorsque les humains voient quelqu'un exercer l'injustice sans intervenir pour le lui interdire, Dieu est bien près de les englober tous dans son châtement" (hadith). » ([DDHI-EUR], Article 14.2)

« Tout homme a le droit d'ordonner le bien et de proscrire le mal, conformément aux préceptes de la Charria. » ([DDHI-CAIRE], Article 22.b)

Cet aspect, typique des sociétés musulmanes, a pu faire dire à des humoristes que dans un Etat islamique, une moitié de la population surveille l'autre moitié.

Naturellement, cette surveillance n'est pas laissée aux seuls soins des individus, mais est également prise en charge par l'Etat.

Autrefois, les califes déléguaient le soin de la censure religieuse ou *hisba* à des fonctionnaires, les *muhtasib*, qui pénétraient dans les maisons et brisaient instruments de musique et jarres de vin ([CHARLES] p.34).

En Afghanistan, les talibans instituèrent un « Ministère de la Promotion de la Vertu et de la Prévention du vice », sur le même modèle que Al Mutawa, la police religieuse d'Arabie Saoudite : plusieurs milliers de jeunes hommes, armés de fouets et de bâtons, contrôlant dans la rue et dans les maisons la bonne application de la charia ([RASHID] p.140-141). En Iran, cette activité est dévolue aux *pasdaran*, les « gardiens de la révolution ».

1.4.17 Les écoles juridiques ou « rites »

Etant donné l'importance de la Loi dans l'Islam, elle fut dès le début l'objet d'études approfondies et de divergences. Ainsi naquirent aux VIIIème et IXème siècles plusieurs écoles juridiques, improprement appelés « rites ».

Il existe quatre rites principaux, seuls orthodoxes, qui se basent tous sur le Coran et la Sunna : les rites *hanéfite*, *malékite*, *chaféite* et *hanbalite*.

D'un point de vue théorique, ils divergent sur les règles d'interprétation (possibilité ou non de faire appel à l'analogie, étendue du consensus). Dans la pratique, du point de vue d'un non-musulman, ils ne divergent le plus souvent que sur des détails.

L'effort d'interprétation de la loi ou *ijtihad* est reconnue à chaque fondateur de ces quatre écoles, et à ses successeurs immédiats. Après eux, l'*ijtihad* a été déclarée fermée pour toujours, par un décret du calife Al-Hakam au XIème siècle. Et en effet, depuis cette date, il n'y a plus aucune évolution de la Loi. Seuls les détails d'application sont définis par les docteurs de la Loi : les *oulémas*. Lorsqu'un sujet difficile doit être tranché, les *oulémas* s'accordent et émettent leur avis ou *fatwa*, qui prend alors valeur d'obligation.

Dans cette démarche de décision, le consensus entre *oulémas*, appelé *idjima*, revêt une grande importance.

1.5 Une Communauté : La Oumma

La *Oumma* est la communauté de tous les croyants, notion couvrant tout à la fois la communion des croyants dans une même religion, et l'union de cette communauté dans une même structure politique et sociale. Elle est couramment désignée par l'expression : « la nation islamique ».

A la différence du Christianisme, l'Islam refuse absolument de distinguer le domaine temporel du domaine spirituel : il n'y a ni séparation, ni distinction entre l' « église » islamique et l'Etat. En effet, pour l'Islam, le pouvoir n'appartient qu'à Dieu (Coran, 6, 57), et ne peut être exercé que par un délégué de Dieu.

1.5.1 Le calife

Le *calife*, Commandeur des Croyants, successeur de Mahomet, est le chef à la fois politique et religieux de la Oumma : il est l'imam qui dirige la prière ; il est l'émir, chef des armées de la djihad, qui noue l'étendard du Prophète ; il veille à l'application de la Loi, « commandant le bien et interdisant le mal » (Coran, 3, 106) ; enfin, il administre la communauté.

1.5.2 Les oulémas

Le calife cependant, à la différence du pape par exemple, n'a aucune autorité en matière de définition théologique ou juridique. Seuls les docteurs de la Loi, les *oulémas* (appelés aussi *mollah* suivant les lieux) ont autorité pour émettre un avis ou *fatwa* sur l'interprétation de la charia dans telle ou telle circonstance. Cet avis donné, le calife est là pour le faire appliquer.

Si donc le calife a le pouvoir exécutif, ce sont les *oulémas* qui sont détenteurs du pouvoir législatif. Ce pouvoir cependant est strictement limité à l'interprétation de la Loi, jamais à sa définition ou à sa modification, la Loi islamique, donnée par Allah, étant par définition immuable.

Ainsi, en 1826, le sultan ottoman, Mahmud II, ne put se débarrasser des janissaires (en les faisant massacrer par le peuple), que grâce au soutien des oulémas.

Réciproquement, ayant provoqué le mécontentement des mollah, le Shah d'Iran sera renversé en 1979 par une révolution islamique.

Et quand, après l'invasion du Koweït par l'Irak, le roi Fahd voulut faire venir des soldats non musulmans sur le sol de l'Arabie (terre sacrée pour l'Islam), il dut au préalable obtenir de l'assemblée des oulémas une fatwa favorable.

1.5.3 Les autres institutions

Dans l'Islam, il n'y a pas de sacerdoce, de prêtre au sens d'intermédiaire entre Dieu et l'homme. Ceci car, avec ou sans intermédiaire, Dieu reste pour l'Islam totalement inaccessible (conception radicalement différente du Protestantisme, chez qui au contraire Dieu est accessible à tout fidèle sans intermédiaire).

Il n'y a donc pas de clergé à proprement parler, pas de liturgie, et pas de sacrements.

Mais il ne faudrait pas en conclure hâtivement que l'Islam encourage le libre examen. Religion essentiellement légale, elle régleme au contraire tous les aspects de la vie religieuse et sociale.

On a vu le rôle du calife, chef religieux et politique, détenteur du pouvoir exécutif.

On a vu aussi le rôle des oulémas, docteurs de la Loi, dont le rôle est de « dire le droit ». C'est un rôle absolument essentiel, étant donné l'importance et l'omniprésence de la Loi dans l'Islam.

Dans un Etat islamique, le pouvoir judiciaire est détenu par le *cadi*, juge et notaire, responsable de l'application de la Loi. Il est choisi parmi les oulémas, et nommé par le calife.

Enfin, l'*imam* est le chef religieux au niveau local, celui qui dirige la prière de la communauté. Dans un Etat islamique, c'est un fonctionnaire de l'Etat.

1.5.4 La Oumma depuis la fin du califat

La Oumma, unissant l'ensemble du monde musulman dans une même structure politique et religieuse, a été souvent une réalité au cours des siècles, et en particulier sous l'Empire Ottoman, du XV^{ème} siècle jusqu'à 1924, date de la fin du califat.

La disparition de cette unité est vécue par les musulmans comme une situation anormale. Aussi diverses tentatives ont été faites pour la former à nouveau, tentatives contrées par la montée des nationalismes.

Il y eut d'abord diverses tentatives de congrès islamiques, puis d'organisations panislamiques, sans grand succès. Mais à la fin des années 1960, deux événements secouent le monde arabo-musulman : la défaite arabe à la suite de la guerre des 6 jours en 1967, suivi en 1969 de l'incendie criminel de la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem (l'un des trois lieux saints de l'Islam). 35 Etats se réunissent alors à un premier Sommet islamique, et l'Organisation de la Conférence Islamique, l'*OCI*, est fondée en 1972. Sa représentativité est aujourd'hui incontestable : en 2005, elle réunit 57 Etats, et en particulier tous les Etats ayant plus de 45% de musulmans (soit 46 Etats dans le monde). L'*OCI* cependant, tribune et lieu d'échange, n'a pas d'autorité législative ou exécutive sur ses membres.

On peut assister parfois des tentatives plus anecdotiques de restauration du califat. Ainsi, Cemallettin Kaplan, chef du groupe islamiste turc « Caliphate State », s'est auto-proclamé calife de tous les musulmans en 1994. Et le 4 avril 1996, en Afghanistan, le mollah Omar, enveloppé dans le manteau du Prophète, se fit proclamer « Commandeur des Croyants » (synonyme de calife) par la foule et les mollah.

1.5.5 Accession au pouvoir et pratique de l'assassinat

L'un des éléments qui frappe quand on regarde l'histoire de l'Islam est l'étendue de la pratique de l'assassinat, à travers les âges, les dynasties et les systèmes politiques. Le mot « assassin » vient d'ailleurs de la secte musulmane (mi-historique, mi-légitime) des « haschischin » ou fumeurs de haschich, des ismaéliens dirigés par le « Vieux de la Montagne », et qui assassinaient leurs opposants [VALLAUD].

Cette permanence de l'assassinat, et plus généralement du coup d'Etat, a une triple explication religieuse.

1. Tout d'abord, par le mode de désignation du gouvernant, ou plutôt l'absence de mode de désignation : Mahomet en effet n'a rien prévu pour se désigner un successeur. La seule règle qui ait été tirée du Coran est que le pouvoir doit être dévolu au plus digne. Et en effet, même dans les nombreuses dynasties héréditaires que l'Islam a connu et connaît encore, l'héritier du trône n'est pas nécessairement l'aîné, mais « le plus digne ». Tout prétendant au pouvoir étant naturellement porté à penser qu'il est le plus digne, on comprend pourquoi l'héritier présomptif de l'Empire Ottoman, par exemple, faisait tuer tous ses frères.

2. Ensuite, par le droit reconnu à chacun de renverser un gouvernement injuste : « Lorsque les humains voient quelqu'un exercer l'injustice sans intervenir pour le lui interdire, Dieu est bien près de les englober tous dans son châtement. » (hadith, cité dans [DDHI-EUR])

3. Et enfin, par le droit de renverser un gouvernement considéré comme non-orthodoxe. La Communauté islamique « est également en droit de demander des comptes à ceux qui la gouvernent et même de les récuser dès lors qu'ils viennent à s'écarter de la Loi islamique : "J'ai été promu votre chef alors que nous ne nous connaissons guère. Si vous me voyez dans le vrai, soutenez-moi; Si vous me voyez dans l'erreur, redressez-moi. Obéissez-moi aussi longtemps que j'obéirai à Dieu et à Son Envoyé. S'il m'arrive de leur désobéir, je ne saurais plus demander de m'obéir" (hadith). » [DDHI-EUR]

Dans ce contexte, pour le gouvernant d'un Etat musulman, rester en vie et au pouvoir est une tâche difficile. Quelques exemples :

Des quatre premiers successeurs de Mahomet, les califes « bien guidés », trois sont assassinés : Omar en 644, Othman en 656, et Ali en 661.

En Espagne, Abd al-Aziz, successeur du conquérant Moussa, est assassiné en 716, après un an d'exercice.

En 750, la famille des Omeyyades est anéantie par les chiites révoltés.

En 1250, les Mamelouks, esclaves des sultans ayyoubides d'Egypte, massacrent leur maître, prennent sa place et sa femme. Révolutions de palais et assassinats seront fréquents dans la dynastie des Mamelouks. Ils seront massacrés par le vice-roi d'Egypte Méhémet Ali en 1811.

Dans l'Empire Ottoman, l'assassinat se pratique à grande échelle :

Le fondateur de l'Empire Ottoman, Osman Ier (1258-1326), assassine son oncle rival.

Mehmet I le Restaurateur (1378-1421) élimine ses trois frères.

Mehmet II le Conquérant (1432-1481) fait tuer son frère Ahmed, et institue la loi du fratricide, permettant de mettre à mort tous les frères du sultan. Cette loi sera appliquée jusqu'au début du XVII^{ème} siècle, date à laquelle les frères seront simplement maintenus enfermés dans le palais.

Soliman II le Magnifique (1495-1566) fait exécuter deux de ses fils, coupables de rébellion.

Mehmet III (1556-1603) fait supprimer ses 19 (dix-neuf) frères.

Avec les janissaires, les sultans sont déposés ou assassinés à grande cadence : Bayézid II (1512), Mourad III (1595), Osman II (1622), Mustafa Ier (1623), Ibrahim Ier (1648), Moustafa II (1774), Sélim III (1807), Moustafa IV (1808).

Quelques exemples plus récents :

Le 20 juillet 1951, le roi Abdallah de Jordanie est assassiné par un Frère Musulman qui lui reprochait ses positions trop conciliantes à l'égard d'Israël.

En 1970, le sultan d'Oman est évincé par son fils.

En mars 1975, le roi Fayçal d'Arabie Saoudite est assassiné par un de ses neveux.

Toujours en 1975, le président du Bangladesh Mujibur Rahman est renversé et tué par un coup d'Etat.

Le 6 octobre 1981, en Egypte, Anouar al-Sadate est assassiné par une branche dure des Frères Musulmans.

En 1982, le chrétien Béchir Gemayel, élu président du Liban trois semaines plus tôt, est assassiné. En 1989, le président René Mouawad subira le même sort, ainsi que l'ex-Premier Ministre Rafic Hariri en février 2005.

En 1992, Mohamed Boudiaf, président de l'Algérie, est assassiné après 6 mois d'exercice.

En 1995, l'émir du Qatar est renversé par son propre fils, à la suite d'un coup d'Etat sanglant. Le fils échappe à son tour à un coup d'Etat en 1996.

Le 9 mai 2004, le président pro-russe de Tchétchénie, Akhmad Kadyrov, est tué dans un attentat qui fait 7 morts et 40 blessés.

A titre de comparaison, voici la liste exhaustive (sauf oubli de notre part) des assassinats ou tentatives d'assassinat de chefs d'Etat en France, depuis l'avènement des Carolingiens en 751 jusqu'à aujourd'hui :

- Henri III (assassiné en 1589 par Jacques Clément),
- Henri IV (assassiné en 1610 par Ravaillac),
- Louis XVI (guillotiné en 1792 par les révolutionnaires),
- Sadi Carnot (assassiné en 1894 par un anarchiste italien),
- Georges Clemenceau (tentative d'assassinat en 1919 par un anarchiste)
- Paul Doumer (assassiné par un russe blanc en 1931)
- Charles De Gaulle (attentat manqué du Petit Clamart en 1962).

1.5.6 Le musulman face à un Etat non-musulman

On aura compris avec ce qui précède l'importance de l'Etat dans la vie religieuse du musulman. Qu'en est-il alors du musulman se trouvant dans un Etat non musulman ? Qui par conséquent gêne ou interdit l'application de multiples règles de la charia : difficultés pour pratiquer la prière rituelle 5 fois par jour et la prière du Vendredi ; restrictions fréquentes sur le port du voile, en particulier du voile intégral (jusqu'à la photo sur la carte d'identité) ; mixité forcée (hôpitaux) ; présence de contacts rituellement impurs (chiens, porc) ; impossibilité d'appliquer les châtiments corporels, la loi du talion, les règles sur l'héritage ; interdiction de la polygamie ; interdiction de châtier sa femme. On le voit, les difficultés sont nombreuses.

Deux principes entrent alors en ligne de compte :

1. D'une part, le droit absolu et imprescriptible de refuser de désobéir à la Loi islamique, droit rappelé ainsi par la Déclaration universelle des droits de l'homme en Islam :

« Personne n'a le droit de contraindre un Musulman à obéir à un ordre qui est contraire à la Loi islamique. Le Musulman se doit alors de dire "non" à la face même de celui qui lui

ordonne pareille désobéissance, quel que soit celui-ci : "Si le Musulman se voit ordonné de pécher, il ne doit alors ni soumission ni obéissance" (hadith). » ([DDHI-EUR], Article 4.5)

2. D'autre part, le statut de personne sous la contrainte : devant une loi opposée à la charia, le musulman est autorisé à se soumettre à cette loi, sans faute de sa part.

Ainsi, lorsqu'en décembre 2003 Nicolas Sarkozy alla demander au grand imam de la mosquée Al-Azhar du Caire sa position sur la question du voile en France, celui-ci lui expliqua que, tant que la loi française s'opposerait au port du voile à l'école, les musulmans seraient dans le statut de personnes contraintes, et par conséquent autorisées à se soumettre à cette loi sans faute de leur part (cf. <http://www.reseauvoltaire.net/article11691.html>).

Ce deuxième principe peut également être basé sur le devoir d'obéir aux autorités :

« Ô les croyants ! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. » (Coran, 4, 59).

Ce devoir est étendu par certains aux autorités non musulmanes. Ainsi, l'imam de la mosquée de Vénissieux déclarait dans une interview au mensuel Lyon Mag : « Même si je critique l'Occident, je demande toujours aux musulmans de respecter la loi du pays où ils vivent. » (Figaro des 17-18 avril 2004, p.10)

Dans tous les cas, on comprend aisément à quel point une telle situation peut faire violence à l'idéal musulman. Aussi, dans la pratique, une communauté musulmane minoritaire réclamera avec insistance le droit de pratiquer sa religion, c'est-à-dire 1) à être reconnue en tant que communauté et 2) à ce qu'un statut juridique spécifique soit mis en place pour cette communauté. L'étape suivante étant la réclamation d'une autonomie de plus en plus large.

1.6 Les grandes tendances dans l'Islam

1.6.1 Sunnites et chiïtes

L'Islam que nous avons qualifié d'« orthodoxe » précédemment est celui des *Sunnites* ou « gens de la Sunna », qui représentent 90% des musulmans.

Les autres sectes sont nées de la lutte pour la succession, à la suite de l'assassinat du calife Othman en 644, lutte entre Ali, cousin et gendre du Prophète, et Moawiya, gouverneur de Syrie et cousin de Othman. Initialement nées d'une guerre de succession, les différentes factions divergeront ensuite sur la doctrine.

Le principal de ces mouvements est le *Chiïsme*, qui représente environ 10% des musulmans.

Chez les chiïtes, le chef de la Oumma a une dimension spirituelle que n'a pas le calife sunnite. De plus, ce chef, appelé l'imam (à ne pas confondre avec l'imam sunnite, responsable local qui dirige la prière) est supposé recevoir, en tant que descendant de Mahomet, une consécration divine qui le rend impeccable et infaillible.

En pratique, cette théorie de l'imamat fait que seul Ali (cousin et gendre de Mahomet) et ses descendants sont considérés par les chiïtes comme aptes à devenir les chefs de la Oumma.

Cependant, les choses se compliquent, car en 874 le douzième imam, Mohammed, disparaît dans des circonstances mystérieuses, interrompant cette lignée des imams.

Le Chiïsme introduisit alors la théorie de l'imam caché : le dernier imam de la lignée a quitté le monde sans vraiment mourir (un peu comme Elie). Il reviendra sous le nom du Mahdi (le Messie), pour instaurer un règne de justice et de vérité. En attendant son retour, la direction chiïte est assurée par les docteurs chiïtes, les *modjtahid*. Il existe plusieurs niveaux de modjtahid. Au plus haut niveau, les grands modjtahid ou *ayatollah* sont censés demeurer en

communication constante avec l'imam caché, et sont donc ses interprètes autorisés et indiscutés.

Malgré des divergences sur la doctrine, les chiïtes ne rejettent pas le principe de la Sunna, même s'ils contestent l'autorité des six recueils sunnites. Ils introduisent finalement peu de différences dans la Loi.

Le Chiïsme classique ou duodécimain se ramifia rapidement en de multiples sectes (plus de 70) : Zaïdites, Nizarites, Ismaéliens, eux-mêmes se divisant ensuite en Druzes, Mostaliens, Alaouites ou Nozaïris, Alévis, etc... Elles s'opposent essentiellement sur le nombre d'imams légitimes. Mais plusieurs introduisent aussi des nouveautés doctrinales assez fondamentales : l'Ismaélisme par exemple introduit des éléments néo-platoniciens, ésotériques et gnostiques. Quant aux Druzes, Alaouites et Alévis, ils n'ont plus grand-chose de commun avec l'Islam, sinon une terminologie inspirée du Coran.

Tous ces mouvements se sont livrés des guerres fréquentes, éclipsées par le combat sans merci que se livrent Chiïtes et Sunnites depuis 13 siècles, depuis le massacre de Kerbala en 680 lors duquel le fils d'Ali, Al-Hosaïn, fut tué. Les Sunnites ont toujours considéré les Chiïtes comme hérétiques, donc méritant le châtement de l'apostasie prévu dans le Coran : la mort. En retour, les Chiïtes n'ont cessé de lancer troubles et rébellions. Ainsi, du IX^{ème} au XI^{ème} siècle, les qarmates ismaéliens ensanglantèrent la Syrie, la Mésopotamie et l'Arabie, où ils enlevèrent et mirent en pièce la Pierre Noire de La Mecque.

Cette opposition est toujours d'actualité. Les observateurs qui n'en sont pas conscient s'exposent à ne rien comprendre à nombre de conflits du Moyen-Orient ou d'ailleurs.

Ainsi, de 1980 à 1988, le conflit Iran-Irak, qui a fait 1,2 millions de morts, est largement basé sur une opposition entre chiïtes et sunnites : avec d'un côté Saddam Hussein, qui craint la contagion chiïte iranienne vers l'Irak, et qui est soutenu par les monarchies sunnites du Golfe ; et de l'autre l'Iran, le seul Etat chiïte du monde musulman.

De même, depuis 1973, l'Afghanistan est un champ clos où s'affrontent en combats sanglants d'un côté les Pachtounes sunnites, soutenus par le Pakistan et l'Arabie Saoudite, de l'autre les Hazaras chiïtes, soutenus par l'Iran (sans compter d'autres factions, comme les tadjiks, sunnites également, mais d'une autre ethnie).

Au Pakistan, les violences entre chiïtes et sunnites ont fait 1.300 victimes entre 1997 et 1998.

1.6.2 Le Soufisme

L'Islam place Allah très haut et très loin de l'humanité. Il proscribit absolument la notion évangélique de « Père qui est aux cieux », et considère l'amour de Dieu et l'union à Dieu comme des non-sens, voire comme des blasphèmes : Dieu est inconnaissable, impénétrable (Coran, 112, 2). Ainsi, le Coran condamne la vie monacale : « La vie monastique, ce sont eux [les chrétiens] qui l'ont inventé ; Nous n'avons prescrit que le désir de plaire à Dieu. » (Coran, 57, 27).

Et en effet, la seule chose que l'Islam demande au croyant, c'est de pratiquer scrupuleusement sa Loi révélée, Loi qui ne légifère qu'au fort externe, autour de rites et d'observances.

Une telle conception ne pouvait satisfaire toutes les consciences, en particulier celles des néophytes musulmans transfuges d'autres monothéismes. Dès le VIII^{ème} siècle, des musulmans aspirèrent à une expérience personnelle et plus intense des vérités religieuses, donnant naissance à la discipline mystique ou *Soufisme*.

Le Soufisme recherche une vie intérieure et une union à Dieu, présentant par là des analogies avec le christianisme, pour lequel il a d'ailleurs des sympathies.

En revanche, en cherchant à « incarner » Dieu dans l'âme par l'état mystique, et en minimisant l'importance de la Loi, il s'opposait frontalement à l'orthodoxie islamique. Aussi, devant les succès du Soufisme, celle-ci réagit en 922, en condamnant à mort le célèbre mystique El Hallaj. Il fut flagellé, mutilé, accroché à un gibet, décapité, et son cadavre fut brûlé ([LAMMENS] p.134).

C'est *Ghazali*, illustre théologien et philosophe du XII^{ème} siècle, qui fixera les normes du Soufisme, le rendant compatible avec l'orthodoxie, et mettant l'accent sur la recherche de la perfection morale. Notons que Ghazali, dans son célèbre traité sur la « Vanité des Philosophes », rejettera la philosophie grecque, tout comme les tentatives d'unir la raison et la foi.

Après lui, avec Ibn Arabi au XIII^{ème} siècle, le soufisme tomba dans le panthéisme, l'ésotérisme et finalement l'indifférentisme religieux.

Les confréries soufies prendront la relève, remplaçant la mystique par une recherche systématique de l'état de transe, chaque confrérie utilisant pour cela ses propres techniques : les *derwiches* hurlleurs ou les *derwiches* tourneurs, par exemple. En marge de l'Islam orthodoxe, sans être rejetées par lui, ces confréries se sont maintenues jusqu'à maintenant. Elles ont un rôle majeur dans la propagation de l'Islam par voie de mission, en particulier en Afrique avec les marabouts, et en Europe.

1.6.3 Réformisme, modernisme

Les deux fondements essentiels de l'Islam, on l'a vu, sont le Coran et la Sunna. Toute innovation, *bida*, lui paraît a priori suspecte d'hérésie tant que l'*idjima*, le consensus entre les *oulémas*, ne l'a pas sanctionnée. Cependant, au cours de l'histoire, un certain nombre d'innovations, d'abord combattues, furent finalement admises. Citons : le culte du Prophète et les fêtes établies en son honneur (comme celle de sa naissance ou *maulid*) ; l'existence des saints et le culte qui leur est rendu ; la dispense pour un calife de descendre de la tribu du Prophète (les *Coraïchites*) ; l'usage du tabac et du café ; l'impression typographique du Coran.

Contre ces innovations, il se trouva toujours des réformateurs, sortes de protestants de l'Islam, réclamant le retour à la pureté des origines, à l'Écriture seule. Ainsi du polémiste syrien Ibn Taïmyya, au XIV^{ème} siècle. Ainsi plus généralement de l'école hanbalite, qui restera toujours opposée aux méthodes spéculatives préconisées par l'école acharite et par Ghazali.

Cette tendance prit un nouvel essor au XVIII^{ème} siècle avec Muhammad Ibn Al-Wahhab, fondateur du *Wahhabisme*, qui réussit à imposer sa réforme à une partie de l'Arabie. Après divers épisodes, le wahhabite Ibn Saoud s'empare dans les années 1920 de toute l'Arabie, et fonde en 1932 le royaume d'Arabie Saoudite. Depuis les années 1960, l'Arabie Saoudite, s'appuyant sur ses vastes ressources pétrolières, pratique une politique active de prosélytisme wahhabite dans le monde entier.

En parallèle avec la montée du Wahhabisme se développa à partir de la fin du XIX^{ème} siècle en Egypte, en Inde, en Afrique du Nord, un grand mouvement de réforme islamique, l'école des *salafiya* ou *Salafisme*, avec comme personnage phare Muhammad Abdoh, grand mufti d'Egypte (1849-1905) et sa revue *Al-Manar*. Comme le Wahhabisme, le Salafisme veut revenir à l'Islam primitif, à l'esprit du Coran et à la tradition authentique de la Sunna, dégagés des constructions humaines qui, selon lui, causent la ruine de l'Islam. Il conteste en particulier la validité des quatre écoles juridiques.

Par sa lutte contre les « superstitions » (culte des saints) et ses tentatives de rechercher dans le Coran la justification de certains usages et théories modernes, le Salafisme a pu être considéré à ses débuts comme un mouvement moderniste.

Fortement soutenu par l'Arabie Saoudite, il exerce une grande influence dans le monde musulman. En France, d'après un rapport des Renseignements Généraux commenté par l'Express (7/6/2004), il contrôlerait déjà 15 mosquées et serait implanté sur tout le territoire.

(cf. <http://www.lexpress.fr/info/societe/dossier/mosquees/dossier.asp>)

Enfin, parmi les grands mouvements réformistes, mentionnons le mouvement des *Frères Musulmans*, fondé en 1928 par Hassan al-Banna. Le but premier des Frères Musulmans était d'instaurer en Egypte une société islamique sur le modèle des wahhabites. Très rapidement, ils essaient dans tout le monde arabe : Palestine, Yémen, Soudan, Jordanie, Syrie. Tout comme les salafistes, ils sont soutenus par l'Arabie Saoudite.

Selon les périodes et les branches, ils peuvent préconiser et employer des moyens violents (tentative d'assassinat de Nasser et assassinat de Sadate en Egypte, assassinat du roi Abdallah en Jordanie, insurrection à Hama en Syrie). A d'autres périodes, ils peuvent mettre en œuvre des moyens plus pacifiques, par exemple en privilégiant l'éducation dans le processus de création de l'Etat islamique réformé.

Ces trois grands mouvements réformistes : Wahhabisme, Salafisme et Frères Musulmans, bien que distincts, sont d'accord sur le fond : rejetant les constructions intellectuelles, ils s'attachent tous trois à retourner à la lettre des premiers textes, le Coran et la Sunna. Ce qui les conduit en général à prendre les positions les plus radicales.

Face au succès grandissant de ce courant fondamentaliste, soutenu dans le monde entier par la puissance financière de l'Arabie Saoudite, il n'existe pas de courant représentatif opposé, qui serait comparable par exemple au progressisme chrétien. Car à toute tentative de nouveauté, les autorités religieuses en place brandissent l'arme redoutable du *takfir*, l'excommunication. Arme redoutable, car déclarer quelqu'un apostat, c'est en principe le condamner à mort.

Et les rares intellectuels musulmans qui ont osé émettre des vues novatrices sur Mahomet, sur le Coran, sur l'interprétation des textes et la critique historique, ont été aussitôt l'objet de fatwa. Plusieurs y ont laissé la vie, comme Rashad Khalifa en 1990. Le « modernisme » à la mode islamique ne leur a pas survécu.

1.7 Quelques aspects de la théologie de l'Islam

En première lecture, le dogme musulman présente des ressemblances avec le dogme chrétien. Mais après analyse, on constate à chaque fois des différences essentielles. Nous en avons relevé ici quelques-unes.

1.7.1 Libre arbitre et fatalité

D'après l'Islam, il n'y a pas de libre arbitre, de liberté des actes humains, mais une prédestination absolue : tous nos actes sont créés une fois pour toutes et fixés de toute éternité dans le grand livre de Dieu : « Mektoub », c'est écrit.

« Allah est le Très Haut qui a fixé les destinés de tout et dirige tout. » (Coran, 87, 3)

« Il ne nous arrivera que ce qu'Allah nous a destiné » (Coran, 9, 51)

Même les actes mauvais sont créés par Dieu, et de très nombreux versets du Coran montrent Allah endureissant le cœur des infidèles, leur scellant les yeux et les oreilles.

Au cours de l'histoire, quelques courants de pensée s'écartèrent de cette doctrine du fatalisme, en particulier le Qadarisme au VIII^{ème} siècle. L'un des défenseurs du Qadarisme, Mabad al-Juhani, fut exécuté par le calife omeyyade en 699. Un autre, Ghaylan al-Dimashqi, subit le

même sort sous le calife Hicham. Le Qadarisme disparut, mais l'idée fut reprise au IX^{ème} siècle par les Mutazilites, courant de pensée rationalisant qui défendait également l'idée d'un Coran créé. Le Mutazilisme disparut également. Tout comme le Qadarisme, il est considéré comme une hérésie par l'Islam orthodoxe.

Depuis, seule la doctrine du fatalisme demeure, et imprègne l'état d'esprit musulman.

1.7.2 Le Paradis

Le Paradis promis aux bons musulmans diffère notablement du Paradis tel qu'il est conçu par les chrétiens. La vision béatifique de Dieu en est absente, car « les regards des hommes ne sauraient L'atteindre. Lui atteint tous les regards. » (Coran, 6, 103).

D'autres versets semblent contredire celui-ci, comme : « Ce jour-là, il y aura des regards qui brilleront d'un vif éclat, et qui tourneront leurs regards vers leur Seigneur. » (Coran, 75, 22-23). Mais dans l'ensemble, les théologiens musulmans semblent s'accorder sur l'absence de vision béatifique, au motif que Dieu est inaccessible à l'œil humain.

Le Paradis, en revanche, est présenté dans le Coran, de façon répétée, comme un lieu de fraîcheur et de délices : des jardins où coulent des ruisseaux d'une eau délicieuse, de vin ou de gingembre, où les élus pourront manger et boire à leur aise, en compagnie des houris, jeunes vierges aux yeux brillants, et de jeunes garçons pour les servir.

Quelques citations :

« Là seront de jeunes vierges au regard modeste, dont jamais homme ni génie n'a profané la pudeur. (...) Là, il y aura des fruits, des palmiers, des grenades (...) Là il y aura des vierges jeunes et belles (...) Des vierges aux grands yeux noirs, enfermées dans des pavillons. (...) Leurs époux se reposeront sur des coussins verts et des tapis magnifiques. » (Coran, 60, 56-76).

« Et Nous leur donnerons pour épouses des houris aux grands yeux. » (Coran, 44, 54)

« Pour les pieux ce sera une réussite : jardins et vignes, et des [belles] aux seins arrondis, d'une égale jeunesse, et coupes débordantes. » (Coran, 78, 31-34)

« Et parmi eux circuleront des garçons à leur service, comme des perles bien gardées » (Coran 52, 24).

« Parmi eux circuleront des garçons éternellement jeunes, avec des coupes, des aiguères et un verre [rempli] d'une liqueur de source qui ne leur provoquera ni maux de tête ni étourdissement. » (Coran 56, 17)

(cf. aussi : Coran 37, 39-50 ; 52, 17-28 ; 55, 45-78 ; 56, 1-40 ; 76, 19)

Sur l'interprétation donnée à ces versets, on se souviendra que l'exégèse coranique orthodoxe privilégie l'interprétation littérale, y compris sur des versets autrement plus difficiles, comme ceux qui mentionnent la main ou le visage d'Allah. Et l'illustre Ghazali dans l'Iqtisad interdit de spiritualiser ces versets, de peur de mettre en doute la lettre du Coran ([LAMMENS] p.61). Il n'y a donc pour un musulman orthodoxe absolument aucune ambiguïté sur la nature exacte du Paradis : c'est la jouissance éternelle de tous les sens.

1.7.3 Apologétique ou les raisons de croire

Pour les musulmans, la principale raison de croire à l'Islam est la perfection inimitable du Coran (en arabe), supposée convaincre immédiatement le lecteur de bonne foi de son origine divine. L'inimitabilité du Coran ou *idjaz* est d'ailleurs le seul fait dont Mahomet se soit prévalu comme d'un miracle : « Même si les hommes et les djinns s'unissaient pour produire quelque chose de semblable à ce Coran, ils ne sauraient produire rien de semblable, même s'ils se soutenaient les uns les autres. » (Coran, 17, 88).

Des orientalistes occidentaux de renom comme Lammens sont très loin de partager cette opinion, relevant : les rimes médiocres, les redites et tautologies, les syllogismes boiteux ou naïfs, les anachronismes choquants, les confusions, les incorrections grammaticales ou stylistiques ([LAMMENS] p.46-50).

Parmi les contemporains de Mahomet, un certain nombre ne fut pas du tout convaincu par cette inimitabilité, considérant le Coran comme un amas de rêves et de vieilles légendes que Mahomet se faisait dicter par différentes personnes. Ces sceptiques ou « mécréants » réclameront avec insistance des preuves plus convaincantes.

« Et ils [les mécréants] disent : "Ce sont des contes d'anciens qu'il se fait écrire ! On les lui dicte matin et soir !" » (Coran, 25, 5)

« Et Nous savons parfaitement qu'ils disent : "Ce n'est qu'un être humain qui lui enseigne (le Coran)". Or, la langue de celui auquel ils font allusion est étrangère [non arabe], et celle-ci [du Coran] est une langue arabe bien claire. » (Coran, 16, 103)

« Mais il dirent : "Voilà plutôt un amas de rêves ! Ou bien Il l'a inventé. Ou, c'est plutôt un poète. Qu'il nous apporte donc un signe [identique] à celui dont furent chargés les premiers envoyés". » (Coran, 21, 5)

Face à ces critiques, le Coran apporte comme réponses : la menace de la destruction dans cette vie, de l'Enfer éternel après la mort, et le fait que les anciens prophètes ne furent pas cru malgré leurs miracles, ce qui semble dispenser Mahomet de devoir en faire : « Pas une seule cité parmi celles que Nous avons fait périr avant eux n'avait cru [à la vue des miracles]. Ceux-ci croiront-ils donc ? » (Coran, 21, 6)

Sur l'inimitabilité du Coran, il est aisé pour le lecteur de se faire une opinion personnelle, en allant par exemple consulter une traduction française du Coran sur Internet (par exemple sur [OUMMA]).

En pratique cependant, l'apologétique n'eut pas une grande importance au cours de l'histoire car sauf exceptions, et conformément à la doctrine de la djihad, l'Islam ne s'est pas étendu par voie de mission, mais par voie de conquête ([LAMMENS] p.71), comme on pourra le constater dans le panorama chronologique de l'Islam présenté dans la deuxième partie.

1.7.4 La taqiya ou dissimulation

La *taqiya* est le principe qui « permet au musulman de renier extérieurement sa foi lorsque sa vie est en danger » ([SOURDEL] p.78), autorisant à prêter faux témoignages et faux serments [LAMMENS]. Ce principe est issu du verset suivant :

« Quiconque a renié Allah après avoir cru... - sauf celui qui y a été contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la foi - mais ceux qui ouvrent délibérément leur cœur à la mécréance, ceux-là ont sur eux la colère d'Allah et ils ont un châtement terrible. » (Coran, 16, 106).

Ce principe est très important chez les Chiites, secte islamique qui fut habituellement persécutée par les gouvernements sunnites. Il est également admis chez les Sunnites, même si le problème ne se pose pas de façon aussi aiguë. Il faut sans doute y voir la racine d'une attitude qui peut surprendre les occidentaux : la capacité à nier l'évidence avec obstination.

On trouvera des applications pratiques de ce principe par Mr. Tariq Ramadan (par exemple dans L'Express du 18/10/2004,

<http://www.lexpress.presse.fr/info/societe/dossier/mosquees/dossier.asp?id=429895>)

1.7.5 Les martyrs de l'Islam

La notion de martyr dans l'Islam est radicalement différente de la notion chrétienne.

Petit rappel : dans le Christianisme, un martyr offre passivement sa vie en sacrifice, comme Jésus-Christ a offert la sienne, en témoignage de sa foi. Les millions de chrétiens jetés aux fauves pour avoir refusés de renier leur foi sont donc des martyrs. Tandis que le soldat qui meurt en combattant, aussi noble soit la cause qu'il défend, ne sera pas un martyr.

L'Islam rejette absolument cette notion du martyr : en vertu de la taqiya, il recommande au contraire l'apostasie extérieure si nécessaire.

Qu'est-ce alors qu'un martyr ou *shahid* dans l'Islam ? C'est un soldat de la djihad, qui meurt en combattant :

« Dieu a acheté aux croyants leurs biens et leurs personnes, pour leur donner le paradis en retour ; ils combattront dans le sentier de Dieu, ils tueront et seront tués. » (Coran, 9, 111)

Les grands martyrs de l'Islam, également appelés saints, et proposés à l'admiration des musulmans, sont donc des chefs de guerre, qui se sont illustrés et sont morts au combat.

Comme exemples, citons les deux illustres martyrs chiites : le calife Ali, quatrième successeur de Mahomet, assassiné par les Kharidjites en 661 alors qu'il les combattait ; et son fils Al-Hosain, qui trouva la mort à Kerbala dans un combat contre le calife Yézid en 680.

2 Deuxième partie – Éléments chronologiques

2.1 Mahomet et la fondation de l’Islam

Note préliminaire : ce court résumé de la vie de Mahomet est tiré de la *Sira*, l’histoire du Prophète dans la tradition musulmane. La première compilation de la *Sira* fut rédigée par Ibn Ishaq, plus d’un siècle après la mort de Mahomet. Sa valeur historique est, on s’en doute, l’objet de débats entre historiens. Quoiqu’il en soit, la *Sira* est l’histoire de Mahomet telle qu’elle est crue par les musulmans d’hier et d’aujourd’hui, et c’est ce qui nous importe ici.

L’Islam est fondé par Mahomet vers l’an 610 après J.C. Il affirme avoir reçu la révélation de Dieu (Allah), sous la forme du Coran.

Chassé de La Mecque, il se réfugie à Médine en 622 avec quelques adeptes. Cette fuite est appelée l’Hégire, et marque le début du calendrier musulman.

A Médine, les conversions se multiplient parmi les bédouins. Il tente de gagner la communauté juive, mais sans succès. Il commence alors à expulser deux tribus juives, confisquant tous leurs biens. Après la Bataille du Fossé, la dernière tribu, les Banou Coraïza, est accusée de trahison. Il ordonne le massacre des hommes (600 à 900, décapités) et la mise en esclavage des femmes et des enfants. Autre conséquence de cette brouille avec les juifs, la prière ne sera plus désormais tournée vers Jérusalem, mais vers La Mecque.

En 626, Mahomet lance une attaque contre une caravane de Mecquois, à Badr. C’est un succès. Il pille une partie de la caravane, l’autre partie parvenant à s’enfuir. Il fait jeter les cadavres des ennemis dans un puits et fait couper la tête à deux prisonniers, coupables de s’être moqué de lui à La Mecque. En souvenir de cette première victoire, ce mois du ramadan sera celui du jeûne annuel des musulmans, en remplacement du jeûne juif.

A la suite de ce succès, Mahomet lance plusieurs autres raids contre les caravanes des Mecquois. Ceux-ci ripostent. Suivent diverses batailles, succès, échecs et traités. Et en 629, Mahomet marche sur La Mecque avec une armée de 10.000 hommes, en violation d’une trêve de 10 ans. Car, d’après le Coran, la parole donnée aux mécréants peut être reprise sans scrupule (Coran, 66, 2). Il entre dans la ville sans coup férir. Il promulgue une amnistie générale, sauf pour une dizaine de Mecquois qu’il fait exécuter comme coupables de s’être moqué de lui ou d’avoir apostasié.

Il gouverne alors la région conquise et étend son territoire, soumettant les tribus bédouines. Il lance une expédition vers la Syrie et envoie des bandes rançonner les villes de la Nabatéenne et les petits ports de la Mer Rouge. Il meurt en 632, très soudainement.

2.2 Construction de l’Empire arabo-musulman

A la mort de Mahomet, un certain nombre de tribus bédouines refusent l’obéissance à son successeur, le calife Abou Bakr, entendant reprendre leur liberté d’action, et surtout refusant de payer l’aumône légale ou *zakat* à Médine. Cet événement est qualifié de grande apostasie ou *rida* dans la tradition musulmane.

Abou Bakr réagit très vigoureusement entre 632 et 633. Les tribus rebelles : Asad, Tamim, Ghatafan et Hanifa, sont réduites à l’obéissance par une série de batailles. Sur ordre de Abou Bakr, tous ceux qui refusent de se convertir sont massacrés.

Dès cette tentative de sécession réprimée, commence l’ère des conquêtes, menées pour « le butin et la guerre sainte », comme disent les chroniqueurs de l’époque ([GABRIELI] p.112), et lancées simultanément vers le Nord, l’Est et l’Ouest.

Après quelques raids en Syrie et en Palestine, les musulmans s'emparent de Damas en Syrie en 635. L'année suivante, la victoire de Yarmouk contre l'armée byzantine leur livre la totalité de la Syrie et de la Palestine. En 638, Jérusalem se rend, et Césarée en 640.

En 673, ils assiègent Constantinople pour la première fois, et une deuxième fois en 718.

Pendant ce temps, une autre campagne est menée vers l'Est, dans l'Empire Perse. Une écrasante victoire en 637 leur ouvre la capitale impériale, Ctésiphon. Cette victoire signe la mort de l'Empire Sassanide. Les musulmans continuent leur progression jusqu'en 656, conquérant progressivement les actuels : Irak, Iran, Afghanistan et Azerbaïdjan.

Puis, avec de nouvelles campagnes, ils soumettent les actuels Tadjikistan et Pakistan : en 711, ils prennent d'assaut la ville de Daïboul dans le delta de l'Indus, mettent la ville à sac et massacrent la population. Ils remontent ensuite la vallée de l'Indus, conquérant progressivement l'équivalent du Pakistan actuel.

Dès 639, les armées musulmanes se tournent, à l'Ouest, vers les provinces fabuleusement riches de l'Egypte. Les forces byzantines sont vaincues en 640. Alexandrie tombe en 642. L'avance continue vers l'Ouest : Tripoli est prise en 643, la côte atlantique du Maroc est atteinte en 681. La dernière ville impériale, Carthage, tombe en 698 : les musulmans tiennent alors tout le pourtour sud de la Méditerranée.

Ils passent ensuite à l'Europe : une armée de 7.000 hommes (des berbères convertis) traverse Gibraltar en 710. L'objectif initial était le pillage mais, devant les succès rencontrés, le général Tarik poursuit sa campagne et conquiert les cités sans vraiment s'implanter. En 712, une deuxième armée de 18.000 hommes (des arabes cette fois-ci) arrive, réoccupant chaque ville de façon définitive. En 718, la quasi-totalité de la péninsule ibérique est aux mains des musulmans, à l'exception de la frange nord.

L'antagonisme entre berbères et arabes d'une part, entre tribus arabes d'autre part, occasionnera des luttes sanglantes et des troubles importants (il y aura jusqu'à vingt gouverneurs en quarante années).

D'Espagne, les Sarrasins, comme on les appelle alors, franchissent assez vite les Pyrénées. En 720, ils prennent Narbonne et passent les habitants au fil de l'épée. Narbonne leur sert de base d'attaque pour leurs incursions dans la vallée du Rhône. Ainsi, en 725, ils s'emparent de Carcassonne et Nîmes, puis remontant le Rhône parviennent jusqu'à Autun.

Une autre armée venue des Pyrénées attaque Bordeaux et pille la ville, puis remonte vers le Nord, saccage Angoulême, Poitiers, et se dirige vers Tours. Sur le trajet, elle est défaite par l'armée du maire du Palais, Charles Martel, en 732.

Cet échec n'arrêtera pas les incursions menées depuis Narbonne. Ainsi, en 732, au monastère de Lérins près d'Antibes, tous les moines présents (plus de 500) sont massacrés avec leur abbé Saint Porcaire, sauf 4 jeunes moines, emmenés en esclavage, qui parviennent à s'évader.

En 734, Avignon et St Rémy de Provence sont dévastés.

Pépin reprend Narbonne vers 759, et les Sarrasins sont repoussés à Roncevaux en 778.

Cent ans après la mort de Mahomet, l'Islam a conquis par le glaive un immense empire, du Pakistan à l'Espagne, et du Yémen à la Mer Caspienne. Il s'y maintiendra de façon définitive, jusqu'à aujourd'hui, sauf rares exceptions (Espagne).

Il ne semble pas que des personnalités du monde musulman aient jamais envisagé de « repentance » pour cette période de l'Histoire. Au contraire, les succès fulgurants de ce premier siècle de conquêtes, réalisées sous la conduite des califes « bien guidés », sont plutôt considérés comme un signe de la bénédiction divine, voire comme une preuve de la véracité de l'Islam.

Pendant toute cette phase d'expansion, les musulmans ne cherchent pas à convertir les populations, mais à les soumettre. Ils laissent les structures sociales en place, appliquent aux « gens du Livre » (chrétiens et juifs) le statut de dhimmi, et prélèvent la djizya, l'impôt dû par les seuls infidèles.

2.3 Sous les Abbassides

Pendant ces conquêtes, sous la dynastie Omeyyade installée à Damas, le monde musulman a connu de grands bouleversements, en particulier la rébellion des Chiïtes. En 750, les Omeyyades sont éliminés et la dynastie chiïte des Abbassides prend la suite, et s'installe à Bagdad.

C'est sous cette dynastie, du milieu du VIII^{ème} siècle jusqu'au milieu du IX^{ème} siècle, que l'Islam connaît son âge d'or.

Par les relations commerciales ou par la conquête, l'empire musulman est alors au contact avec de riches et anciennes civilisations : la Perse, l'Inde, la Grèce, Byzance, la Chine. Le monde musulman puise dans les trésors de ces civilisations : de l'Inde, l'algèbre, les chiffres dits « arabes » et le zéro ; de Chine, le papier ; des grecs : la philosophie (Aristote et Platon), la géométrie (Euclide), l'astronomie (Ptolémée), la médecine (Hippocrate), etc.

On assiste à un travail intense de traduction en arabe des ouvrages en langues étrangères (grecs en particulier).

C'est aussi l'époque de la conversion progressive des populations conquises à l'Islam, conversion puissamment aidée par les avantages financiers et sociaux qu'elle procure au converti (suppression de la djizya, possibilité de participer à la vie publique). Les responsables musulmans ne poussent d'ailleurs pas tellement à de telles conversions, qui diminuent d'autant les revenus de l'impôt : sous les Omeyyades, les convertis devaient d'abord être adoptés par un clan musulman, acquérant le statut de clients ou *mawali*, et restant citoyens de seconde zone. Les Abbassides allégeront ces règles, encourageant d'autant le mouvement de conversion.

Les convertis, iraniens comme les Barmakides, mais aussi syriens, kurdes, jouent un grand rôle dans l'administration, et dans le travail de traduction.

Enfin, c'est la grande époque dans l'effort d'interprétation de la loi ou « *ijtihad* ».

Pendant cet âge d'or à l'intérieur du Dar El Islam, la djihad se poursuit aux marches de l'Empire contre le Dar El Arb. Il ne s'agit plus de grandes conquêtes, mais de pillages et de prises d'esclaves.

En France, des pirates musulmans s'installent en Provence, à la Garde-Freinet et de là écumant la côte pendant un siècle.

En 827, une armée musulmane débarque en Sicile et s'en empare progressivement. De là, les musulmans lancent des incursions sur l'Italie. Ils pillent Rome en 846. En 849, ils attaquent Ostie (le port de Rome), mais échouent. Durant les IX^{ème} et X^{ème} siècles, l'Italie est dévastée par des bandes venant du Sud par la Sicile et du Nord par les Alpes, tandis que des corsaires harcèlent tout le littoral.

Ils fondent plusieurs colonies en Italie même, comme celle de Garigliano, qui vivra de brigandage et de rapines jusqu'à sa destruction en 915.

En Espagne, la dynastie Omeyyade basée à Cordoue harcèle les vestiges du royaume chrétien visigoth. En 997, le sanctuaire de St Jacques de Compostelle est mis à sac par l'émir Mohammed Al-Mansour. A la fin du XI^{ème} siècle, 57 campagnes seront menées contre les chrétiens en 21 ans.

A partir de 850, l'Empire se disloque progressivement, dans des troubles croissants qu'il serait trop long de décrire ici. Sur ses ruines, des dynasties locales se fondent, comme les Fatimides en Egypte.

2.4 Les Seldjoukides

A partir du XI^{ème} siècle, les turcs Seldjoukides s'imposent par la force et ré-unifient l'empire musulman. Redoutables guerriers, les Seldjoukides lancent des razzias en profondeur dans l'Asie Mineure byzantine. Avec la défaite des byzantins à Manzikert en 1071, ils arrivent dans la banlieue de Constantinople et font prisonnier l'empereur Romain IV Diogène. En 1081, ils établissent leur capitale à Nicée, toute proche de Constantinople ; ils s'emparent de Smyrne, des îles de la mer Egée. Un chroniqueur de l'époque rapporte qu'après la prise de la ville de Tani, l'émir, « ayant fait mettre à mort cent mille personnes dans un fossé, se baigna dans leur sang. » ([HEERS] p.65). Dans toute l'Anatolie, les grecs fuient les campagnes.

2.4.1 Les Croisades

Sous cette pression continue et croissante, l'empereur Alexis Comnène appelle la chrétienté d'Occident au secours : ce sera la première croisade, lancée en 1095.

Pour la chrétienté d'Occident, l'objectif de la croisade n'est pas de conquérir un empire, encore moins de convertir les musulmans par la force, mais de prendre le contrôle des Lieux Saints, c'est-à-dire en pratique de la Palestine, assurant ainsi la sécurité des pèlerins se rendant en Terre Sainte. Car depuis qu'en 1071, les turcs ont enlevés Jérusalem aux arabes, les chrétiens se rendant en pèlerinage se font attaquer, rançonner et torturer.

La première partie de cette croisade, dite croisade populaire, est entièrement massacrée par les musulmans en Asie Mineure en 1096. La seconde partie, dite croisade des barons, s'empare d'Edesse, d'Antioche, et de Jérusalem (1099). C'est à cette occasion qu'à lieu le sac de Jérusalem par les Croisés (ami lecteur, est-ce ici le seul paragraphe que vous retiendrez de toute cette étude ?).

Cette première croisade aboutit à la création de quelques principautés précaires : Edesse, Antioche, Tripoli, et du royaume latin de Jérusalem, qui durera 88 ans, jusqu'à la reprise de Jérusalem par Saladin en 1187 (à cette occasion, Saladin fait décapiter tous les Templiers et Hospitaliers faits prisonniers).

Sept autres croisades seront lancées tout au long des XII^{ème} et XIII^{ème} siècles, la plupart se soldant par des échecs pour les croisés.

Si l'épopée des croisades a revêtu et revêt encore une grande importance en Occident, c'était loin d'être le cas pour le monde islamique de l'époque. « Pour les écrivains islamiques contemporains [des faits], les Croisades n'étaient guère que des escarmouches qui infligeaient des piqûres d'épingle aux confins du monde islamique. » [FLETCHER p.94].

Car d'une part, pendant ces croisades, les turcs Seldjoukides continuent de conquérir ce qui reste de l'Empire Byzantin : avec la défaite de Myriokephalon en 1176, Byzance perd définitivement sa puissance militaire.

D'autre part, pendant toute cette période, le monde musulman est secoué par diverses factions et chefs de guerre qui se taillent des empires les uns sur les autres : les 4 branches Seldjoukides, les 6 branches Ayyubides, les Mamelouks, les Ismaéliens, les Chiïtes, etc. Sans compter les guerres de succession où s'entre-déchirent frères, oncles et neveux.

Enfin et surtout, le monde islamique fait face à la même époque à une menace autrement plus sérieuse : l'irruption des armées mongoles de Gengis-Khan.

2.4.2 L'invasion mongole

Gengis-Khan, après avoir unifié la Mongolie, commence en 1209 à envahir les terres musulmanes : Turkestan, Transoxiane (actuel Ouzbékistan), Iran, Irak, ravageant tout sur son passage. En 1257, les mongols s'emparent de la capitale, Bagdad, pillent la ville, massacrent le calife et sa famille. C'est la fin de la dynastie des Abbassides. Il ne reste plus alors qu'une puissance musulmane en Orient, les Mamelouks d'Égypte.

L'empire mongol, d'abord divisé en dynasties locales, sera anéanti au XIV^{ème} siècle par un Turc musulman, Tamerlan.

2.4.3 Tamerlan

« Timur Lang (Tamerlan) : 1336-1405. Grand conquérant musulman d'Asie centrale. Il se tailla avec une cruauté légendaire un immense empire dominant l'Asie centrale, l'Iran, l'Irak, la Turquie et le Penjab. Il réprima avec férocité les révoltes et saccagea de nombreuses villes comme Delhi, Alep, Damas et Bagdad. Son empire, divisé entre ses héritiers, ne lui survécut pas. » [VALLAUD]

L'une des habitudes de Tamerlan est de réaliser des pyramides avec les têtes coupées des populations massacrées. Ainsi, lors du massacre d'Ispahan en 1387, 45 tours de 1.000 à 2.000 têtes sont érigées. A Bagdad en 1401, 90.000 têtes forment 120 pyramides. [STEPPE]

Tamerlan a son mausolée à Samarkand, en Ouzbékistan.

2.5 L'Empire Ottoman

Pendant ces gigantesques bouleversements, une tribu de semi-nomades turcomans de Bithynie agrandit son pré carré : ce sont les Ottomans, du nom du fondateur de la dynastie, Osman (1280-1324).

Au départ, le beylik d'Osman est un territoire modeste, qui s'agrandit vers l'Est, et vers l'Europe avec la prise de Gallipoli en 1354.

Sous Mourad Ier (1362-1389), Gallipoli servira de tête de pont pour une conquête foudroyante en Europe. En 1371, les Ottomans vainquent une coalition européenne à la bataille de la Maritza. Cette victoire leur ouvre la Thrace, la Macédoine et la Bulgarie. Ils vassalisent les serbes, les bulgares et les byzantins. Avec leur victoire à Kosovo en 1389, la Serbie est conquise. La principauté ottomane devient alors un état balkanique puissant.

Le successeur de Mourad Ier, Bajazet Ier (1389-1402) annexe l'Albanie, la Valachie et la Hongrie. Il y puise soldats et impôts.

En 1396, il assiège Constantinople, sans succès.

Son expansion est brisée par Tamerlan, qui envoie contre lui une énorme armée : il est écrasé et fait prisonnier en 1402. La dynastie ottomane est alors bien près de disparaître.

Mais sous Mourad II (1421-1451), l'expansion reprend de plus belle, et s'accroît encore sous Mehmet II le Conquérant (1451-1481).

Ces conquêtes ont réduit l'Empire Byzantin à une petite enclave autour de sa capitale, Constantinople, toujours imprenable derrière ses murailles.

Mehmet II rassemble une grosse armée. En payant des ingénieurs en balistique hongrois, il fait construire d'énormes canons. Et en 1453, après de nombreuses tentatives, l'armée ottomane prend la ville, qui est livrée au massacre et au pillage. Elle devient immédiatement la capitale de l'Empire Ottoman, sous le nom d'Istanbul, et la basilique Sainte Sophie, construite par Constantin, est transformée en mosquée.

Dès ce moment, et jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, l'Empire Ottoman sera le plus grand du monde. Pourquoi ces conquêtes ? Parce que la mission officielle du sultan est d'étendre le territoire de l'Islam, le Dar El Islam, à toute la terre. Son titre, « Sultan de l'Est et de l'Ouest », manifeste son pouvoir universel sur le monde.

Aussi Mehmet II ne s'arrête-t-il pas là : il élimine déjà les petits Etats chrétiens survivants, francs et slaves. Il prend la Grèce. Il élimine aussi son voisin turc musulman, l'émir de Karaman en Anatolie. En 1480, les Ottomans débarquent même en Italie et s'emparent d'Otrante, détruisant la ville et massacrant la moitié des habitants.

En 1480, après deux siècles de conquêtes incessantes, l'Empire Ottoman s'est entièrement substitué à l'Empire Byzantin.

Jusque-là surtout dirigée contre les pays chrétiens, la conquête se poursuit alors sur les pays musulmans : sous le sultan Sélim Ier, la Syrie, la Palestine, l'Egypte, et le Hedjaz en Arabie sont pris aux Mamelouks.

C'est sous le règne de Soliman II le Magnifique (1520-1566) que l'Empire Ottoman connaît sa plus grande expansion.

Elle commence par la deuxième grande offensive musulmane en Europe centrale. Les Ottomans reprennent Belgrade (1521) et la Bosnie, Rhodes sur les chevaliers de St Jean (1522), la Hongrie avec la Bataille de Mohacs (1526) et la prise de Buda.

Ils font le siège de Vienne (1529), qui fait planer sur l'Empire Austro-Hongrois et sur toute l'Europe une menace extrême. Ils lancent un nouvel assaut contre Vienne en 1532.

En 1536, Barberousse, amiral de Soliman, lance une attaque sur la Calabre italienne, qu'il saccage, pille et brûle.

En 1537, Soliman en personne est en Albanie, à Valona, avec 500.000 hommes et une puissante flotte : il attend pour se jeter sur Rome l'attaque convergente que son allié, le roi de France François Ier, lui a promis de lancer sur l'Italie du Nord. Mais François Ier, peut-être effrayé des conséquences, abandonne (cf. [DUMONT] p.14).

Les Ottomans pénètrent en Azerbaïdjan et de là prennent l'Irak et Bagdad (1534), puis le Yémen (1538). Après une expédition contre le Shah d'Iran, un traité leur assure la suprématie sur l'Iran en 1555. Ils s'empareront temporairement de la Georgie.

Pendant ce temps, les corsaires turcs et leurs associés les Barbaresques conquièrent progressivement la Tripolitaine, la Tunisie et l'Algérie. En 1574, la totalité du monde arabo-musulman est sous domination turque, à l'exception du Maroc. La Oumma est ainsi reformée sous un seul calife, le sultan ottoman. Car dès 1517, Sélim Ier, mettant fin au califat abbasside, s'est fait proclamer calife.

Les corsaires musulmans parcourent toute la Méditerranée : ils saccagent Nice en 1543 après un bombardement de 15 jours, massacrent la population chrétienne des îles Lipari en 1545, débarquent en Corse, mettent à sac l'île d'Elbe, ainsi que de nombreux ports italiens où ils font d'innombrables captifs. En 1558, ils prennent Minorque, tentent une attaque contre Malte en 1565, et submergent Chypre en 1570, massacrant la population (le gouverneur, Bagradino, qui s'est rendu après promesse d'avoir la vie sauve, est écorché vif).

En 1571, ils ravagent toute l'Adriatique, de Corfou à Venise.

Rome, comme Venise, semblent toutes prêtes à tomber entre leurs mains, et tous les rapports notent que le sultan Sélim II « arme à furie ».

Devant cette menace, la Chrétienté, sous l'impulsion du pape saint Pie V, s'organise et forme la Sainte Ligue.

Le 7 octobre 1571 a lieu dans le golfe de Lépante, au sud de la Grèce, une gigantesque confrontation entre la marine ottomane et la marine des pays chrétiens coalisés : d'un côté,

208 galères vénitienes, italiennes et espagnoles, 50.000 marins, 30.000 soldats ; de l'autre, au moins 230 galères turques, et une nuée de fustes et de navires de charge, soit plus de 400 bâtiments, 50.000 soldats et 70.000 marins et galériens (essentiellement des esclaves chrétiens).

La France de Charles IX, toujours alliée des Turcs, est absente de cette bataille.

La Sainte Ligue remporte une victoire retentissante (seules 30 galères turques s'échapperont), victoire qui brise la suprématie de l'Islam sur la Méditerranée, et redonne confiance au monde chrétien.

En 1683, toute l'armée ottomane (200.000 hommes), dirigée par le Grand Vizir Kara Mustapha, revient assiéger Vienne. L'armée polonaise menée par Jean Sobieski vient au secours des Viennois. Le 11 septembre 1683 a lieu une bataille décisive sous les murs de la ville, et l'armée ottomane est mise en déroute. Comme sanction de cet échec, Kara Mustapha, de retour à Istanbul, est décapité par le sultan Mohamed IV.

D'autres défaites suivront, et en 1699, les Ottomans signent le traité de Karlowitz, le premier de leur histoire qui leur soit défavorable : ils y perdent la Hongrie et la Transylvanie.

Ce traité est aussi un petit séisme théologique, car pour la première fois dans l'histoire de l'Islam, un souverain musulman est contraint de traiter avec la partie adverse comme avec un égal. Il n'existait auparavant que deux catégories d'Etats : les Etats musulmans du Dar El Islam ou cité de l'Islam, et les Etats non-musulmans du Dar El Arb ou monde de la guerre, que la communauté islamique doit affronter chaque fois qu'elle en a les moyens. Les juristes musulmans devront introduire à cette occasion une nouvelle catégorie, le Dar El Ahd ou monde du traité.

A partir du XVIIIème siècle, c'est la décadence de l'Empire, rongé par la corruption, les intrigues de sérail et les séditions.

Au XIXème, les nations européennes, confrontées à cette décadence et au démembrement qui en résulte, couvriront tous ces problèmes sous le titre de « Question d'Orient ». Leurs visées contraires contribueront à maintenir l'existence de l'Empire, surnommé « l'Homme Malade », jusqu'en 1922.

La Guerre de Crimée est un épisode exemplaire de la Question d'Orient : la Russie voulant assurer une protection aux chrétiens orthodoxes de l'Empire Ottoman, elle entre en conflit avec les Turcs en 1853. La France et l'Angleterre viennent alors défendre l'Empire Ottoman contre la Russie. Et en 1856, par le traité de Paris, la France et l'Angleterre obligent la Russie à restituer à l'Empire Ottoman la Moldavie et la Valachie (l'actuelle Roumanie), et garantissent l'indépendance et l'intégrité de l'Empire.

Ce soutien n'empêchera pas la dislocation, les pays de l'Empire réclamant et prenant peu à peu leur indépendance. Cette mutation n'ira pas sans douleur, les Turcs réagissant de façon assez systématique par des massacres de grande ampleur. En voici un petit aperçu (pour plus d'exhaustivité, cf. [MAYEUR], p.798-849).

En 1821, les Grecs se révoltent pour obtenir leur indépendance. Cette révolte sera réprimée par le massacre de Chio en avril 1822 (23.000 morts, 50.000 captifs). En 1842 et 1845 se produisent au Liban les premiers massacres de chrétiens maronites par les druzes. Ils se poursuivent en 1860, avec 20.000 chrétiens massacrés en quelques semaines. En 1843, 1846 et 1895, ce sont les massacres des chrétiens assyriens des monts Hakkari par les kurdes.

Entre 1853 et 1860, les soulèvements de la Bosnie-Herzégovine et du Monténégro sont écrasés dans le sang. Même chose en 1875. En avril 1876, c'est au tour de la Bulgarie de se soulever. La répression sera terrible, avec les massacres perpétrés par les fameux Bachi-

Bouzouks (30.000 morts). Sous Abdul-Hamid II, en 1894 et 1896, ont lieu les premiers grands massacres d'arméniens, qui font de 100.000 à 150.000 morts. En 1902, la Macédoine se soulève : les Bachi-Bouzouks multiplient les massacres et incendient plus de 200 villages.

A partir de 1914, on change d'échelle, avec l'élimination quasi-systématique de trois communautés, élimination assez couramment nommée génocide, même si la Turquie refuse absolument cette appellation :

- L'élimination des chrétiens arméniens, de 1915 à 1918, sur ordre du gouvernement Jeune-Turc. Voici le télégramme transmis par le ministre aux cellules de Jeunes-Turcs : « Le gouvernement a décidé de détruire tous les Arméniens résidant en Turquie. Il faut mettre fin à leur existence, aussi criminelles que soient les mesures à prendre. Il ne faut tenir compte ni de l'âge, ni du sexe. Les scrupules de conscience n'ont pas leur place ici. » [HERODOTE]. On estime le nombre de morts à 1,5 million, sur une population de 2 millions d'Arméniens. Les survivants sont déportés en masse. Les massacres reprennent en 1920, lorsque Mustapha Kemal envahit la toute jeune république d'Arménie.
- L'élimination de la communauté grecque chrétienne de la région du Pont en Asie Mineure, de 1914 à 1922. Des 1,5 millions de grecs qui vivaient dans cette région en 1914, 300.000 sont massacrés, 500.000 sont déportés ou réfugiés. Cette opération s'achève en septembre 1922, à Smyrne (aujourd'hui Izmir), par le massacre de centaines de milliers de grecs chrétiens et l'incendie de la ville. La mer Egée est rouge de sang.
- L'élimination des chrétiens assyriens, de 1914 à 1918. Il est estimé à 750.000 victimes, soit les deux tiers de la population (cf. http://www.aa.net/assyrian_genocide.htm).

Pendant la même période, le Liban, alors protectorat français, est envahi par la quatrième armée turque. De 1915 à 1918, quatre années de répression et de famine organisée y font périr 200.000 personnes, d'après les estimations de la Croix Rouge.

L'Empire Ottoman disparaît entre 1920 et 1924, et est remplacé par une république laïque nettement anti-islamique. Le califat est abolit en 1924. Partout dans le monde, l'Islam apparaît alors en très nette régression.

La suite appartient à l'histoire contemporaine (cf. Troisième Partie).

2.5.1 Les Janissaires et le *devchirmé*

Du XIV^{ème} au XIX^{ème} siècle, l'un des fondements de l'Empire Ottoman est le corps d'élite des *Janissaires*.

Le haut commandement militaire et politique de l'Empire Ottoman est essentiellement basé sur ce corps des janissaires. Le conseil du sultan ou *diwan* est principalement composé de janissaires. Le Grand Vizir, premier ministre de l'Empire, est un janissaire. La Mosquée de Soliman à Istanbul fut construite par Mimar Sinan, janissaire d'origine grecque, qui s'inspira de la basilique Sainte Sophie de Constantin.

Le recrutement des janissaires est basé sur un système tout à fait particulier, le *devchirmé* ou « ramassage », qui consiste à enlever des enfants chrétiens à leur famille, dans les pays conquis par les Ottomans (Serbie, Grèce, etc.). Choisis parmi les plus robustes et les plus sains, ils sont élevés dans la religion musulmane et formés au métier des armes. Entièrement consacrés à la vie militaire, ils n'ont pas le droit de se marier.

Le corps pouvait compter de 20.000 à 50.000 membres, et plus de 100.000 au XIX^{ème} siècle, une moitié environ basée à Constantinople, et le reste dans les provinces.

Sur les 8.000 esclaves environ « ramassés » chaque année, 1.000 à 3.000 étaient destinés au corps des janissaires.

Il n'y eut pas d'autre mode de recrutement jusqu'au XVI^{ème} siècle, à partir duquel le recrutement s'assouplit, acceptant des volontaires : des truands y entrèrent alors pour bénéficier de la quasi-impunité que ce corps offrait. L'histoire des janissaires devient alors une suite de révoltes, assassinats et renversements de vizirs, aghas, et même de sultans : Bayézid II (1512), Mourad III (1595), Osman II (1622), Ibrahim Ier (1648), Moustafa II (1774), Sélim III (1807) et Moustafa IV (1808).

Le sultan Mahmud II décida de s'en débarrasser. Le 16 juin 1826, il donne le signal en faisant déployer l'étendard sacré du prophète. La masse populaire, préparée par les oulémas, se précipite en renfort de l'armée. Les janissaires sont massacrés à coups de boulets, incendiés dans leurs casernes (plus de 8.000 morts), et égorgés dans les rues. Les jours suivants, des commissions militaires passent les rescapés par les armes, à Istanbul et dans les provinces. Sur un effectif de 140.000, 20.000 seront bannis, les autres étant, en majorité, massacrés ou exécutés.

On notera que le principe d'armées composées d'esclaves fut pratiqué ailleurs dans le monde musulman sous d'autres noms :

- Les Mamelouks en Egypte, esclaves turcs qui renversent leur sultan en 1250 et prennent sa place. Ils seront massacrés par le vice-roi d'Egypte Méhémet-Ali en 1811.
- Les Esclavons de l'Andalus, d'origine slave (d'où le mot français « esclave »).
- Les Ghourides en Inde, qui fonderont la dynastie des « Rois-Esclaves » de Delhi.

2.5.2 Le progrès technique

Jusqu'au XIX^{ème} siècle, l'Empire Ottoman reste à l'écart des grands progrès techniques de l'Occident. Quelques exemples :

L'imprimerie est interdite dans tout l'Empire Ottoman (c'est-à-dire dans tout le monde musulman), au motif que le Coran ne peut être imprimé. Autorisée d'abord pour les alphabets grec et latin, elle ne sera admise qu'à partir de 1727 pour le turc et l'arabe. Le premier ouvrage est imprimé en 1729. Elle sera interdite à nouveau, jusqu'en 1784.

Les horloges sont également interdites, car elles diminueraient le rôle des muezzin qui annoncent l'heure de la prière rituelle obligatoire.

Seuls les progrès techniques à vocation militaire sont empruntés : l'artillerie par exemple, qui permettra la prise de Constantinople ; ou encore les cartes, portulans et atlas.

3 Troisième Partie – L’Islam aujourd’hui

D’environ 200 millions de fidèles en 1920 ([LAMMENS] p.219), l’Islam est passé à plus de 1,3 milliards en 2005. C’est maintenant la deuxième religion du monde. Sa croissance continue est soutenue par une démographie extrêmement dynamique : la population du Bangladesh par exemple, majoritairement musulmane, s’accroît de 3 millions d’habitants par an ; celle d’Egypte, de 1 million par an.

Une écrasante majorité de ces musulmans, plus de 1 milliard, se trouve dans les Etats dits islamiques. Aussi commencerons-nous par un aperçu de ces Etats, pour voir ensuite la présence de l’Islam dans le reste du monde.

3.1 Les Etats islamiques et l’OCI

Définir un Etat comme islamique n’est pas chose aisée. Différents critères peuvent être utilisés : lorsque l’Islam est la religion d’Etat, ou bien quand la loi musulmane (la charia) est, totalement ou partiellement, la loi de l’Etat, ou encore quand le pouvoir exécutif est détenu par un musulman (cf. [AL-MIDANI] et [AMOR]).

Un certain nombre d’Etats, remplissant au moins une de ces conditions, et souvent toutes, se sont regroupés au sein de l’Organisation de la Conférence Islamique, l’OCI. Malgré leur très grande hétérogénéité, ce sont ces Etats que nous appellerons islamiques, et cela pour deux raisons. La première, c’est que, au dire d’un spécialiste reconnu : « en définitive, la réalité la moins discutable est fournie par une tautologie qui affirme que les Etats musulmans sont les Etats membres de l’OCI et que les Etats membres de l’OCI sont des Etats musulmans. » [AMOR]

La seconde raison, c’est que ces Etats, réunis en Conférence au Caire en 1990, ont adopté, en leur qualité de membres de cette Organisation, une « Déclaration sur les droits de l’homme en Islam » [DDHI-CAIRE] qui donne des indications précises sur les intentions de cette Organisation, en établissant par exemple la charia comme source et référence unique du Droit (articles 24 et 25).

Quelques mots d’explication sur l’OCI : cette organisation a été fondée en 1969-1972, à la suite de l’incendie criminel de la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem. Ses objectifs sont les suivants : « Consolidation de la solidarité islamique ; Soutien de la lutte de tous les peuples islamiques en vue de sauvegarder leur dignité, leur indépendance et leurs droits nationaux. » [AMOR]

Des 30 Etats fondateurs du départ, ils étaient 51 en 1994, et 57 en 2005. Un seul Etat s’en est retiré : le Nigeria, en 1991. L’OCI n’a pas reconnu cette décision.

La liste des Etats membres de l’OCI en 2005 est présentée dans le tableau ci-dessous. Les données chiffrées, datées de 2003-2004, proviennent essentiellement du site « World Factbook » [WFB], site édité par la CIA, fournissant des données actualisées sur tous les pays du monde.

Nous avons triés ces Etats par grandes régions géopolitiques.

La colonne « Situation » donne en quelques mots une idée de la situation politique du pays. On en trouvera une description plus approfondie dans les chapitres qui suivent.

Etat	Population (en millions)	Musulmans (en %)	Musulmans (en millions)	Situation
Proche-Orient et Moyen-Orient			236,7	
Turquie	68	99,8%	67,9	République "militarisée"
Syrie	17	90%	15,3	Dictature militaire héréditaire
Liban	3,7	70%	2,6	Pays sous "tutelle" de la Syrie depuis 1989.
Jordanie	5,5	94%	5,2	Monarchie islamique héréditaire
Palestine	3	90%	2,7	Territoires sous l'Autorité Palestinienne (chiffres publiés sur le site de l'IMA)
Arabie Saoudite	24	100%	24,0	Monarchie pétrolière.
Irak	24,5	97%	23,8	Chaos
Koweït	2	85%	1,7	Monarchie pétrolière.
Bahreïn	0,7	100%	0,7	Monarchie pétrolière.
Qatar	0,8	95%	0,8	Emirat pétrolier.
Emirats Arabes unis	3,5	96%	3,4	Emirats pétroliers.
Oman	2,9	100%	2,9	Sultanat pétrolier
Yémen	19	98%	18,6	République islamique tribale
Iran	68	99%	67,3	Dictature religieuse. Ayatollah désigné à vie.
Afrique du Nord			150,3	
Maroc	32	99%	31,7	Monarchie islamique héréditaire
Algérie	33	99%	32,7	Démocratie à parti quasi-unique soutenu par l'armée. Guerre civile larvée.
Mauritanie	3	99%	3,0	Dictature militaire
Tunisie	10	100%	10,0	Présidence à vie
Libye	5,5	100%	5,5	Dictature militaire
Egypte	75	90%	67,5	Démocratie à parti quasi-unique, et le même président depuis l'assassinat du précédent en 1981.
Afrique Noire			175,8	
Sénégal	10,5	94%	9,9	République.
Gambie	1,5	90%	1,4	République démocratique
Mali	11	90%	9,9	Démocratie depuis 1992, après 23 ans de dictature.
Niger	11	80%	8,8	Démocratie ponctuée de coups d'états
Guinée	9	85%	7,7	Malgré d'énormes richesses naturelles, l'un des pays les plus pauvres du monde.
Guinée-Bissau	1,3	45%	0,6	Guerre civile et coups d'Etat répétés depuis 1980.
Sierra Leone	5,7	60%	3,4	Guerre civile de 1991 à 2002.
Côte d'Ivoire	17	38%	6,4	Troubles majeurs depuis 1999. Membre de l'OCI depuis 2001.
Burkina Faso	13	50%	6,5	Dictature militaire ponctuée de 5 coups d'Etat entre 1960 et 1990.
Togo	5,5	20%	1,1	Dictature militaire depuis 1967
Bénin	7	20%	1,4	Dictature militaire de 1972 à 1990
Nigeria	134	48%	64,3	République au bord de la guerre civile
Cameroun	16	20%	3,2	Démocratie à parti quasi-unique.
Gabon	1,3	1%	0,0	Démocratie à parti quasi-unique. Le président est musulman.
Tchad	9	51%	4,6	Dictature islamisante depuis 1979
Soudan	38	77%	29,3	Deux guerres civiles simultanées

Ouganda	25,6	16%	4,1	Dictature depuis l'indépendance en 1962
Djibouti	0,5	94%	0,5	10 ans de guerre civile.
Somalie	8,8	99,8%	8,8	Chaos
Mozambique	17,5	20%	3,5	Guerre civile de 1975 à 1992 : 1 million de morts, 1,3 million de réfugiés, 2 millions de déplacés.
Comores	0,6	98%	0,6	19 coups d'états ou tentatives depuis l'indépendance en 1975.
Asie Méridionale			471,8	
Pakistan	150	90%	135,0	Dictature militaire
Bangladesh	138	85%	117,3	République.
Maldives	0,3	100%	0,3	République.
Indonésie	235	88%	206,8	Démocratie à parti quasi-unique
Malaisie	23	53%	12,2	Fédération de 13 états.
Brunei	0,3	67%	0,2	Sultanat pétrolier
Asie Centrale			80,3	
Afghanistan	28	99%	27,7	Chaos
Azerbaïdjan	8	93,5%	7,5	Dictature néo-communiste
Kazakstan	16,7	47%	7,8	Dictature néo-communiste
Ouzbékistan	26	88%	22,9	Dictature néo-communiste
Turkménistan	4,8	89%	4,3	Dictature néo-communiste
Tadjikistan	7	90%	6,3	Dictature néo-communiste
Kirghizistan	5	75%	3,8	Dictature néo-communiste
Europe			2,5	
Albanie	3,5	70%	2,5	République.
Amériques			0,2	
Guyana	0,7	10%	0,1	Entré dans l'OCI en 1998.
Surinam	0,4	20%	0,1	Alternatives de dictatures militaires et de démocratie.
Total	1391,6		1117,5	

On trouvera en annexe une carte du monde permettant de localiser ces Etats.

Les chapitres qui suivent donnent un coup de projecteur sur la plupart d'entre eux, approfondissant la situation politique résumée dans le tableau ci-dessus. Une grande partie des informations données ici est aisément consultable dans des ouvrages généralistes, comme l'encyclopédie Encarta [ENCARTA], ou encore le petit Larousse [LAROUSSE].

3.2 Proche-Orient et Moyen-Orient

3.2.1 Turquie

68 millions d'habitants. 99,8% de musulmans (2/3 de sunnites, 1/3 de chiïtes).

La Turquie est fondée en 1923 sur les restes de l'Empire Ottoman. Elle est constituée essentiellement de l'Anatolie en Asie Mineure, et d'un petit territoire en Europe (moins du trentième de sa superficie).

Avec l'abolition du sultanat en 1922, la proclamation de la République en 1923 et l'arrivée à la présidence de Mustapha Kemal en 1924, l'Etat devient laïc et nettement anti-islamique : il abandonne la charia au profit d'un droit civil, accorde le droit de vote aux femmes, interdit la polygamie, le port du voile (appelé turban en Turquie) en public, l'usage et l'enseignement de l'arabe. La mosquée de Sainte Sophie est transformée en musée.

Cependant, à partir de 1950, une réaction se dessine nettement, qui commence par le rétablissement de l'enseignement religieux dans les écoles, et un rétablissement progressif de

la charia. Le port du voile est à nouveau autorisé en public (environ 70% des femmes portent maintenant le voile) mais reste interdit dans les universités, les administrations.

Ce retour progressif de l'islamisme se fait malgré une opposition virulente d'un « establishment » laïc puissamment soutenu par l'armée. Les partis islamiques sont régulièrement interdits, y compris au moyen de coups d'Etat militaires en 1960, en 1971 et en 1980. En 1997, le parti islamiste de Erbakan remporte les élections législatives et accède au gouvernement, avant d'être à son tour interdit par le Conseil National de Sécurité, un organisme dominé par les militaires.

Son successeur est l'AKP de Recep Tayyip Erdogan, usuellement classé comme un parti « islamiste modéré ». En novembre 2002, l'AKP remporte très largement les élections législatives, avec presque les deux tiers des sièges. Il prend alors une participation directe prépondérante au gouvernement, avec en particulier le poste de Premier Ministre. La vie politique turque devient un combat larvé entre le gouvernement de l'AKP et l'« establishment » laïc soutenu par l'armée.

Le succès de l'AKP est confirmé aux élections municipales du 28 mars 2004, où il remporte 42,2% des voix, et 55 grandes villes sur 81.

Au début des années 1950, les grecs chrétiens encore présents en Asie Mineure subissent une série de pogroms qui entraîne leur exode en masse. La Turquie comptait 20% de chrétiens au début du XXème siècle. Elle n'en compte quasiment plus maintenant.

Les années 1990 ont vu se multiplier les groupes islamistes pratiquant l'action violente, comme : le Hezbollah turc (500 meurtres entre 1991 et 1995), Vasat (attentat avec 26 morts en 1999), IBDA-C, le Ceysullah, le Caliphate State (anciennement UIC), et plus récemment, le Mouvement de la Révolution Islamique du Kurdistan.

(cf. <http://www.terror.gen.tr/english/turkey/islamic/index.html>)

En novembre 2003, a lieu à Istanbul une série d'attentats, contre des synagogues (25 morts et plus de 300 blessés), le consulat anglais et la banque HSBC (33 morts, dont le consul général, et 450 blessés). L'enquête a attribué ces attentats au groupe IBDA-C.

La Turquie est réputée pour sa façon « musclée » de régler ses difficultés intérieures, qu'il s'agisse d'islamistes, d'indépendantistes kurdes, ou de trafiquants de drogue. Aussi est-elle régulièrement accusée de violations graves des Droits de l'Homme, en particulier lors des détentions. Le rapport de la Commission des Droits de l'Homme du 9 janvier 1996 note à propos de la Turquie : « Des fonctionnaires qui pratiquent la torture veilleraient le plus souvent à employer des méthodes laissant peu ou pas du tout de traces susceptibles d'être détectées par l'examen médical. Ces méthodes comprendraient des jets d'eau froide sous pression, la suspension par les bras ou par les poignets attachés derrière le dos de la victime, des électrochocs, des agressions sexuelles et des menaces de mort. »

Huit ans plus tard, les choses ne semblent pas avoir progressé. Un rapport du Comité anti-torture du Conseil de l'Europe mentionne les pratiques suivantes : « la suspension par les bras, les électrochocs, des tortures pratiquées sur les testicules, l'arrosage d'eau froide des personnes dénudées (...) la privation de sommeil, la station debout prolongée » (AFP 18/6/2004, Le Monde 21/6/2004).

Le problème kurde

Les kurdes constituent un peuple de 25 à 30 millions de personnes, habitant principalement une région, le Kurdistan, écartelée depuis la fin de l'Empire Ottoman entre la Turquie (13 millions), l'Iran (9 millions), l'Irak (4,7 millions) et la Syrie (1,2 millions). Ils sont

musulmans sunnites. Et depuis la fin de l'Empire Ottoman, ils réclament par les armes l'instauration du Kurdistan en Etat indépendant.

Dans le Kurdistan turc, la rébellion est quasi-permanente, et extrêmement violente. Du côté du gouvernement turc, la répression est tout aussi féroce : villages détruits, déportations de populations, assassinats, pratique systématique de la torture. Les soulèvements de 1925, 1929 et 1937 sont violemment réprimés par Mustapha Kemal.

Depuis 1984, la guérilla kurde est menée par le PKK, un parti d'inspiration communiste, dirigé par Abdullah Ocalan, qui pratique le terrorisme à grande échelle. Depuis cette date, la guerre aurait fait 27.000 morts dont 10.000 du côté des forces militaires turques (autre estimation : 36.000 morts entre 1984 et 1999, d'après Ouest-France du 1/10/2005), 3.000 villages détruits, 2 millions de personnes déplacées. Elle consommerait les 3/5^{ème} du budget annuel de l'Etat turc (cf. [LECLERC], Turquie, « L'Etat turc et le problème kurde »).

Le « problème kurde » est également présent, sous des formes similaires (rébellions violentes, et répressions non moins violentes) en Irak (cf. Irak) et en Iran (40.000 civils kurdes tués depuis l'avènement de la République islamique).

Chypre

L'île de Chypre est une république depuis 1960. En 1974, la Turquie attaque Chypre, faisant 4.000 morts. Elle occupe la moitié Nord de l'île (38% du territoire), déporte en masse les grecs du Nord vers le Sud et implante en remplacement des colons turcs d'Anatolie. Elle y maintient une force militaire de 35.000 hommes.

L'adhésion de Chypre à l'Union Européenne et la candidature de la Turquie n'ont rien changé à cet état de fait.

3.2.2 Syrie

17 millions d'habitants, dont 90% de musulmans.

La Syrie devient indépendante en 1946. Elle connaît 7 coups d'Etat de 1949 à 1963. Une dictature militaire stable s'établit en 1963. Elle est tenue par Hafez al-Assad à partir de 1970, puis par son fils Bachar al-Assad depuis juillet 2000.

Comme Saddam Hussein en Irak, le pouvoir est tenu par le parti Baas, d'esprit relativement laïc, et en lutte fréquente avec les islamistes. Ainsi, en 1982, l'armée syrienne intervient pour réprimer une révolte islamiste menée par le mouvement des Frères Musulmans. L'armée anéantit la ville de Hama, quatrième ville du pays et fief des Frères Musulmans, faisant 10.000 morts.

A partir de 1976, la Syrie participe activement à la destruction du Liban (cf. Liban).

3.2.3 Liban

3,7 millions d'habitants. 70% de musulmans, 30% de chrétiens (catholiques et orthodoxes).

En 1861, la France avait obtenu la création de la province du Mont-Liban, dotée d'une certaine autonomie vis-à-vis de l'Empire Ottoman. En 1918, le Liban est libéré des Turcs et placé en 1920 sous protection française.

Il devient autonome en 1943. Avec un « pacte national » qui répartit le pouvoir de façon équitable entre les différentes confessions, il devient LE pays emblématique de la coexistence pacifique entre chrétiens et musulmans, au cœur du Moyen-Orient. A cette date, les chrétiens sont majoritaires au Liban.

Après 1948, les Palestiniens fuyant Israël sont recueillis au Liban : 140.000, soit 10% de la population libanaise. Ils affluent encore avec l'exode de 1967. En 1969, suite à l'accord du Caire entre l'OLP et le gouvernement libanais, ils s'organisent de façon autonome.

Après le massacre de Septembre Noir en 1970 par les Jordaniens, le Liban recueille encore en masse les Palestiniens expulsés de Jordanie (cf. Jordanie). Ils sont alors plus de 300.000 dans le pays.

Les troubles commencent dès 1970.

Et entre 1975 et 1986, le Liban est éliminé par une coalition de toutes les forces islamiques : réfugiés palestiniens (fedayin), sunnites libanais, milices chiites du Hezbollah soutenues par l'Iran, druzes, et le renfort de l'armée syrienne à partir de 1976. Cette guerre civile fera 150.000 victimes.

De sa propre autorité, la Syrie exerce une « tutelle » sur le Liban depuis 1989, avec une présence permanente de 16.000 hommes de troupe.

L'une des organisations islamistes majeures au Liban est le *Hezbollah* ou « Parti de Dieu », encore appelé Djihad Islamique. Son objectif principal est d'établir au Liban une république islamique chiite. Soutenues par la Syrie et l'Iran, les milices du Hezbollah, basées dans le Sud-Liban et estimées à plusieurs milliers de membres, attaquent régulièrement l'Etat d'Israël, entraînant en retour des représailles par bombardements.

Mais l'activité du Hezbollah dépasse largement les limites du Moyen-Orient, puisqu'il est responsable, entre autres, du détournement du vol TWA 847 en juin 1985, d'une longue série d'attentats à Paris de 1985 à 1986 (cf. chapitre France), d'attentats à la bombe à Buenos Aires en mars 1992 (29 morts, 252 blessés) et juillet 1994 (100 morts, 250 blessés), etc.

3.2.4 Jordanie

5,46 millions d'habitants. Environ 90% des Jordaniens sont des musulmans sunnites ; mais le pays compte aussi une minorité de druzes. Les chrétiens, dont un tiers sont des Grecs orthodoxes, représentent 8% de la population. Selon les termes de la Constitution de 1952, la Jordanie est une monarchie parlementaire. L'Islam y est religion d'État.

Le 24 avril 1950, le roi Abdallah réunit la Transjordanie et la Palestine arabe sous le nom de Royaume Hachémite de Jordanie.

Mais le souverain est assassiné le 20 juillet 1951 par un Frère Musulman palestinien qui lui reprochait ses positions trop conciliantes à l'égard d'Israël. C'est son petit-fils Hussein qui lui succède.

En septembre 1970, Hussein écrase les milices palestiniennes présentes sur le territoire de la Jordanie, faisant près de 3.500 victimes. Les réfugiés palestiniens sont expulsés vers le Liban et la Syrie.

En 1993 ont lieu les premières élections pluralistes depuis 1956. Le scrutin a mis en évidence la montée des partis islamiques fondamentalistes.

A la mort de Hussein en 1999, son fils Abdallah lui succède.

3.2.5 Palestine

3 millions d'habitants, environ 90% de musulmans sunnites (d'après le site de l'Institut du Monde Arabe : <http://www.imarabe.org>).

On désigne ici par Palestine les territoires palestiniens occupés par Israël depuis 1967. Ils se composent de deux territoires séparés géographiquement : la Cisjordanie, et la bande de Gaza. Depuis 1994-1995, à la suite des « accords d'Oslo » entre Israël et l'OLP, a été mise en place une Autorité Palestinienne sur ces territoires, dirigée par Yasser Arafat.

Depuis 2000, ces accords ont totalement volé en éclat. Dans un mépris total des résolutions de l'ONU, le gouvernement israélien se livre à des opérations militaires contre les civils palestiniens, et semble avoir décidé de les emmurer dans des enclaves, en attendant sans doute qu'ils se décident à partir.

Côté palestinien, on ne compte plus les attentats de toutes sortes contre les civils israéliens (comme les 29 attaques suicides réalisées par des mineurs entre 2000 et 2004). Des deux côtés, on applique dès qu'on en a les moyens la loi du talion. (cf. [LECLERC], « Etat d'Israël, données factuelles et données historiques »)

La dimension religieuse de ce conflit est fondamentale, et dépasse très largement les seuls musulmans palestiniens. En effet, pour les musulmans du monde entier, Jérusalem, dénommée Al-Qods, est la troisième ville sainte de l'Islam. C'était vers elle que Mahomet se tournait pour la prière, avant de se brouiller avec les juifs. Lors de son fameux « voyage nocturne » ou *miraj*, Mahomet est transporté par la jument Bouraq depuis la mosquée de La Mecque jusqu'à la mosquée Al-Aqsa, localisée à Jérusalem, exactement à l'endroit où les juifs localisent le Temple de Salomon. De là, il monte avec l'ange Gabriel visiter les sept cieux, rencontre Dieu lui-même et reçoit la Parole de sa bouche.

Une anecdote : le vrai patronyme de Yasser Arafat est Abou Amar. Arafat est le nom du mont où Mahomet, après avoir conclu une trêve avec ses ennemis, réunit ses troupes pour fondre sur eux...

La Palestine n'est pas reconnue comme Etat par l'ONU. Elle est donc absente du [WFB]. Elle a en revanche le statut d'Etat membre de l'OCI, depuis 1969 : on se souviendra que les deux éléments déclencheurs de la création de l'OCI furent l'occupation par Israël de ces territoires, à la suite de la Guerre des Six jours, et l'incendie criminel de la mosquée Al-Aqsa.

L'une des revendications constantes des palestiniens, comme de l'OCI, est l'établissement d'un Etat Palestinien souverain, musulman, et ayant Jérusalem pour capitale.

Parmi les multiples organisations palestiniennes lançant des attentats, certaines comme le Hamas et le Djihad Islamique (Hezbollah palestinien) sont généralement classées comme « islamistes », revendiquant l'établissement d'un Etat islamique en Palestine. D'autres sont plutôt classées comme « nationalistes », comme : le FLP et ses factions dissidentes (FPLP, FDLP,...), l'Organisation Abou Nidal (Fatah-Conseil Révolutionnaire), ou la Brigade des Martyrs d'Al-Aqsa (cf. [CFR-T]).

La télévision officielle de l'Autorité Palestinienne pratique une apologie permanente de la Shahada, le martyr islamique, au travers de sermons télévisés et de clips vidéo mettant en scène le shahid allant au paradis y trouver sa récompense : les 72 vierges aux yeux noirs.

Pour de nombreux musulmans, le conflit israélo-palestinien prouve l'existence d'un complot contre l'Islam (de « complots extérieurs », comme disait le Secrétaire Général de l'OCI lors de la Conférence de mai 2003), d'une croisade occidentale orchestrée par les Etats-Unis, unissant juifs et chrétiens contre les musulmans.

3.2.6 Irak

24,5 millions d'habitants, 97% de musulmans, avec principalement trois communautés : les chiites (60%), les sunnites d'origine arabe (20%), et les kurdes (17%), qui sont également sunnites.

En 1932, l'un des « actes fondateurs » du nationalisme irakien est le massacre de plusieurs milliers d'assyriens chrétiens du nord du pays, de langue araméenne, et l'expulsion de plusieurs dizaines de milliers de survivants. Une caractéristique de ces massacres est le dépècement des victimes encore vivantes (caractéristique que l'on retrouvera lors des troubles en Irak en Mars-Avril 2004).

En 1958, à la suite d'un coup d'Etat militaire dirigé par le général Kassem, au cours duquel le roi Faysal II et le prince héritier sont assassinés, la République est proclamée.

En 1961, une rébellion kurde éclate (des soulèvements kurdes avaient déjà eu lieu en 1932, 1943, 1945). En 1970, après 9 ans de guerre, le gouvernement irakien propose de créer une

région autonome kurde. L'offre est repoussée, et la guerre ne cesse qu'en 1975, lorsque l'Iran cesse son soutien aux kurdes irakiens.

En 1963, Kassem est renversé par Abdul Salam Arif, auquel son frère succède en 1966.

En 1968, le parti Baas prend le pouvoir par un coup d'Etat militaire. Le pays est alors gouverné par une dictature militaire d'esprit laïc, garantissant une liberté relative aux minorités religieuses (le parti Baas a été fondé par Michel Aflak, un chrétien). Saddam Hussein accède au pouvoir dans ce cadre en 1979.

La révolution iranienne chiite menace directement Saddam Hussein (qui est sunnite). Il se rapproche de l'Arabie Saoudite. En septembre 1980, il fait déporter 30.000 chiites irakiens, et quelques jours plus tard il attaque l'Iran. Cette guerre dure jusqu'en 1988 et prend fin par un accord de cessez-le-feu, après avoir fait 1,2 million de morts.

En 1990, l'Irak envahit le Koweït, déclenchant une riposte des Etats-Unis qui l'en chassent en 1991. Des révoltes chiïtes et kurdes se déclenchent, durement réprimées par des bombardements aériens et l'utilisation d'armes chimiques, entraînant l'exode de 3 millions de kurdes. Des zones d'exclusion sont alors décrétées par l'ONU pour protéger chiïtes et kurdes, interdisant de facto au pouvoir central le contrôle de la moitié du territoire. Le Kurdistan irakien se scinde rapidement en deux factions kurdes, le PDK et l'UPK, dont les luttes, jusqu'en septembre 1998, feront des milliers de morts.

Depuis l'attaque des Etats-Unis en mars 2003 et la chute de Saddam Hussein en avril 2003, le pays semble installé dans un chaos durable où attentats, prises d'otages et décapitations font partie de l'actualité quotidienne.

3.2.7 Iran

68 millions d'habitants, 89% de chiïtes et 10% de sunnites. C'est le seul Etat chiïte.

Le colonel Reza Khan prend le pouvoir en 1921, et se fait proclamer roi en 1926. Lui-même, puis son fils Mohammed Reza Pahlavi à partir de 1941, s'engagent dans une série de réformes laïques inspirées de Mustapha Kemal, réformes qui provoquent le mécontentement des mollah. La révolte gronde, menée par l'ayatollah Khomeyni, réfugié en France depuis 1978.

Et le 16 janvier 1979, lâché par les Etats-Unis de Carter, le Shah s'exile sous la pression d'une révolution islamique. Khomeyni revient en triomphe, et la République islamique est proclamée le 1^{er} avril 1979. Khomeyni est désigné comme Guide Suprême à vie. A sa mort, en 1989, c'est l'ayatollah Khamenei qui lui succède.

Des flagellations publiques sont couramment données en Iran pour consommation d'alcool, distribution de CD de musique occidentale, ou visite à des femmes seules (ex : 9 flagellations publiques de masses données en Juillet 2001 à Téhéran). La peine de mort est couramment infligée par pendaison en public au bout d'une grue, ou encore par lapidation pour les femmes. Et l'amputation est couramment pratiquée dans les cas de vol. En juin 2005, en application de la loi du talion, un homme de 28 ans a été condamné à se faire arracher les yeux (cf. <http://www.iranfocus.com>).

L'Iran détient plusieurs tristes records mondiaux, comme le taux d'héroïnomanes et d'opiomanes (Le Monde Diplomatique, mars 2002), ou encore le taux de suicides, touchant en particulier les femmes.

En juin 2005, Mahmoud Ahmadinejad est élu haut la main à la présidence de la république. L'arrivée au pouvoir de cet ultra, ancien dirigeant des pasdaran (la milice des Gardiens de la Révolution), promet une radicalisation plus forte encore de la politique intérieure et extérieure iranienne.

3.2.8 Arabie Saoudite

24 millions d'habitants. L'Islam est la religion d'Etat en Arabie Saoudite. La plupart des Saoudiens sont des musulmans sunnites. Environ 300.000 chiïtes habitent dans l'Est du pays.

La secte sunnite des wahhabites, qui cherche à restaurer la pratique de l'islam dans sa pureté primitive, s'empare une première fois de l'Arabie au XVIII^{ème} siècle, mais se fait éliminer en 1811 par Méhémet Ali, pacha d'Égypte.

A partir de 1912, profitant de l'effondrement de l'Empire Ottoman et s'alliant avec les Britanniques, le wahhabite Abd el Aziz Ibn Saoud s'empare progressivement de toute l'Arabie, et fonde en 1932 le royaume d'Arabie Saoudite. Il confie aux États-Unis l'exploitation de ses ressources pétrolières, et se place sous leur protection militaire.

A son décès en 1953, son fils Saoud lui succède. Déposé une première fois en 1958 par son frère Faysal, alors Premier Ministre, il reprend le pouvoir en 1960, et se fait déposer à nouveau en 1964. Faysal est lui-même assassiné en mars 1975 par un de ses neveux, Khaled, qui prend le pouvoir. A la mort de Khaled en 1982, le prince héritier Fahd lui succède. Il est encore au pouvoir aujourd'hui.

L'Arabie Saoudite est une monarchie absolue héréditaire, dépourvue de toute composante législative ou de parti politique. Son système judiciaire est fondé sur une interprétation stricte de la charia, confiée aux oulémas.

Quelques exemples : un non-musulman, qui à ce titre est considéré comme impur, ne peut pénétrer à La Mecque ou à Médine, sous peine de mort. Le port du hijab ou abaya (ample voile noir couvrant tout le corps sauf les yeux) est obligatoire pour les femmes dans les lieux publics. Les femmes ne sont pas autorisées à conduire une voiture. En public, elles doivent être accompagnées par un membre de leur famille. Les châtiments rituels du Coran sont appliqués (lapidation à mort, amputation, etc.).

Le 10 décembre 1948, lorsque l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme par 48 voix contre 8 abstentions, l'Arabie Saoudite s'est abstenue.

L'Arabie Saoudite utilise une partie de ses considérables revenus pétroliers pour financer la propagande islamique, en particulier wahhabite, dans le monde. Ce soutien se fait par le financement dans le monde entier d'écoles coraniques (2.000), de centres islamiques (210), mosquées (1.500), collèges (200). Il passe aussi par la création et le financement d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) comme l'Organisation du Secours Islamique International, l'IIRO, présente dans tous les pays où des conflits concernent des communautés musulmanes, ou encore la Ligue Islamique Mondiale (cf. par exemple l'Express du 21/11/2002, <http://www.lexpress.fr/info/societe/dossier/mosquees/dossier.asp?ida=364510>).

L'Arabie Saoudite a soutenu financièrement ceux qu'elle considère comme les défenseurs de l'islam orthodoxe : Idi Amin Dada en Ouganda, les talibans en Afghanistan, Saddam Hussein dans sa guerre contre l'Iran chiite, ou encore la FARK au Kosovo.

3.2.9 Yémen

19 millions d'habitants. L'islam est la religion dominante (98% de la population). Dans le Nord, le Centre et l'Est, les habitants sont principalement des chiites zaydites (45% de la population totale). Le Sud est majoritairement sunnite chafiite (55%).

Le **Yémen du Nord** devient indépendant de l'Empire Ottoman en 1918, et est gouverné par un imam zaydite, qui ferme le pays à toute influence étrangère. En 1962, l'imam est renversé par un putsch militaire qui provoque une violente guerre civile entre les royalistes soutenus par l'Arabie Saoudite et les républicains soutenus par l'Égypte de Nasser. En 1970, les deux camps se réconcilient et fondent la République arabe du Yémen. En 1977, le chef de l'État est assassiné.

Le **Yémen du Sud**, collection d'émirats, devient en 1970 la République populaire et démocratique du Yémen, une dictature communiste. En 1978, le chef de l'Etat est assassiné. Son successeur est renversé en 1986, ce qui provoque une courte mais violente guerre civile.

En 1990, les deux Yémen sont réunifiés en un seul Etat. Le nouveau régime yéménite est de type présidentiel, avec une organisation sociale largement tribaliste. Très rapidement, des tensions entre le Nord et le Sud mettent en danger l'unité du pays. En mai 1994, le vice-président proclame la sécession du Yémen du Sud, provoquant une guerre civile qui prend fin avec la victoire du Nord en juillet. Les députés amendent la Constitution en septembre 1994, faisant de la charia la seule source légale du droit.

Emeutes et pillages (juin 1998), attentats à la bombe dans le Sud (août 1998), combats entre l'armée et diverses factions dans le Nord : le gouvernement doit faire face à de multiples conflits.

En 2005, le Yémen est l'un des pays les plus pauvres du monde (149^{ème} sur 177). L'insécurité y est forte, avec en particulier une pratique courante chez les groupes islamistes de prendre les touristes étrangers en otages contre rançon.

3.3 Afrique du Nord

3.3.1 Maroc

31,7 millions d'habitants. La totalité de la population musulmane est sunnite. Les chrétiens représentent 1% de la population et les juifs moins de 0,1%.

Depuis l'indépendance en 1956, le Maroc est une monarchie héréditaire. Le roi du Maroc, qui doit être de sexe masculin, descendant du prophète Mahomet, est Commandeur des Croyants, chef spirituel et temporel du pays. L'Islam est la religion d'État. La loi du pays est une composition de la charia avec des éléments des codes français et espagnol.

Toutes ces caractéristiques n'empêchent pas le Maroc d'avoir une opposition islamiste, prônant un respect plus fidèle de la charia. La principale organisation islamiste est Al Adl Wal Ihsane, dirigée par le Cheik Yassine jusqu'à son assassinat en mars 2004. Cette organisation, comme plusieurs autres, n'est pas autorisée à se présenter aux élections.

On se rappellera aussi les 5 attentats suicides lancés par 12 islamistes le 16 mai 2003 à Casablanca, qui ont fait 45 morts et une centaine de blessés. Attentats attribués par la justice marocaine au groupe islamiste Assirat Al Moustaquim.

On estime qu'il y a au Maroc 134.000 hectares de culture de cannabis, soit 96.000 exploitations, faisant travailler 800.000 personnes (Journal du Dimanche, 12/09/2004).

3.3.2 Algérie

33 millions d'habitants. 99% de musulmans sunnites.

Colonie française depuis les années 1840, l'Algérie acquiert son indépendance avec les accords d'Evian en 1962, après une guerre meurtrière (400.000 à 500.000 morts), et le départ de 1 million de Français d'Algérie, les « pieds-noirs ».

Le FLN, vainqueur, instaure un régime socialiste à parti unique. Il opère une purge interne en assassinant ses propres chefs. Il entame une longue politique de répression contre les séparatistes berbères de Kabylie. Enfin, il couvre le massacre des Harkis. Ceux-ci sont les indigènes musulmans « loyalistes », ayant choisi le camp de la France. 150.000 à 200.000 sont massacrés, dans des circonstances souvent atroces, après le départ de l'armée française.

En 1965, le colonel Houari Boumediene prend le pouvoir par un coup d'Etat.

A partir des années 1970, le FLN, tout en traquant les islamistes, entérine une islamisation progressive de la société : l'Islam est déclaré religion d'Etat en 1976. Le jour de repos est

déplacé du dimanche au vendredi. La vente d'alcool est interdite. Les lieux de prière au travail et à l'université sont développés. En 1984, un nouveau Code de la famille largement inspiré de la charia est mis en place (cf. <http://rdereel.free.fr/volAQ1.html>). Depuis septembre 2005, l'enseignement de la charia est obligatoire dans le secondaire.

En 1989, le colonel Chadli met en place une nouvelle Constitution instaurant le multipartisme. Le Front Islamique de Salut (FIS) est fondé. Dès les premières élections municipales de 1989, il remporte 54% des voix, le FLN au pouvoir ne remportant que 28% des voix. Aux élections législatives de 1991, le FIS remporte 60% des sièges. L'armée renverse alors Chadli, fait interdire le FIS, annule les élections et donne les pleins pouvoirs à Mohamed Boudiaf en 1992. Celui-ci est assassiné six mois plus tard. Le pays entre alors en guerre civile entre les partisans du FLN, soutenus par l'armée, et les islamistes du FIS. Le Groupe Islamique Armée (GIA) est créé. En 10 ans, la guerre civile fait plus de 100.000 morts (Le Monde du 10/4/2004).

En 1999, des élections sont organisées. Sur 7 candidats, 6 se retirent pour dénoncer les conditions de la campagne et la fraude massive, et Abdelaziz Bouteflika, candidat de l'armée, est élu. Il est réélu en 2004.

3.3.3 Mauritanie

2,9 millions d'habitants. L'Islam, religion officielle, est pratiqué par 99% de la population.

Colonie française à partir de 1920, la Mauritanie reprend son indépendance d'avec la France en 1960 et devient République islamique.

La Constitution de 1961 est suspendue en 1978 à la suite d'un coup d'État. Les pouvoirs législatif et exécutif passent alors aux mains du Comité Militaire de Salut National (CMSN). En 1976, la Mauritanie occupe le sud du Sahara occidental, déclenchant un conflit avec le Front Polisario qui durera jusqu'en 1979.

En décembre 1984, le colonel Ould Taya prend le pouvoir par un coup d'Etat.

En juillet 1991, une nouvelle Constitution, approuvée par référendum, proclame la Mauritanie « République islamique, arabe et africaine », avec la charia comme source légale.

En janvier 1992, à la suite d'élections boycottées par l'opposition, le colonel Ould Taya, déjà au pouvoir depuis décembre 1984, est élu président de la République islamique de Mauritanie. Les tentatives de coups d'Etat se succèdent en juin 2003, août 2004 et septembre 2004, jusqu'à celle, réussie, du 3 août 2005, réalisée par le chef de la garde présidentielle.

3.3.4 Tunisie

9,92 millions d'habitants. L'Islam est religion d'État, et ses fidèles constituent la quasi-totalité de la population. Les musulmans tunisiens se rattachent à la branche sunnite de l'islam. La communauté juive, forte de plusieurs dizaines de milliers de personnes avant l'indépendance, est réduite aujourd'hui à moins d'un millier. Les catholiques représentent une autre minorité.

La Tunisie est sous protectorat français de 1881 à 1956. Avec l'indépendance et la proclamation de la République, Habib Bourguiba promulgue un code de statut personnel d'esprit laïc : interdiction de la polygamie, interdiction du port du voile dans les lieux publics, autorisation pour une musulmane d'épouser un non-musulman.

En 1975, l'Assemblée Nationale vote la présidence à vie pour Habib Bourguiba.

En 1987, il est destitué par son premier ministre, le général Ben Ali.

Depuis 1988, le multipartisme est autorisé et en 1989, le parti En-Nahda (« la Renaissance »), constitué d'islamistes modérés, et principale force d'opposition, est autorisé. Il est de nouveau interdit en 1991, dans le cadre de la lutte menée par le pouvoir contre la menace islamiste.

Ce parti interdit, Ben Ali est plébiscité à la tête de l'Etat aux élections de 1994.

L'exception tunisienne en matière d'application de la charia ne se maintient que par une politique répressive contre la « menace islamiste », aussi l'opposition ne manque-t-elle pas d'accuser régulièrement le gouvernement d'atteintes graves aux Droits de l'Homme.

3.3.5 Libye

5,50 millions d'habitants. L'Islam est religion d'État et, depuis 1994, la charia s'applique en matière de droit. La quasi-totalité de la population libyenne est musulmane sunnite.

Le 1er septembre 1969 s'ouvre une ère nouvelle dans l'histoire de la Libye, lorsqu'un groupe de jeunes officiers renverse la royauté et proclame la république. Le gouvernement révolutionnaire est dirigé par le colonel Muammar al-Kadhafi.

En 1973, Kadhafi lance la révolution culturelle islamique. Après Nasser, il tente de reprendre le flambeau d'une unité arabe et islamique entre la Libye et l'Égypte, puis avec la Tunisie, le Soudan et la Syrie, puis encore avec le Maghreb.

La Libye pratique une ingérence soutenue vers divers pays d'Afrique, et en particulier vers le Tchad : dès 1969, elle soutient activement la rébellion islamique du Nord. Elle aide Goukouni Oueddei à prendre le pouvoir, et signe même, en 1981, un accord de fusion entre les deux pays. La prise du pouvoir par Hissène Habré annulera ce dispositif.

En 1986, son soutien aux organisations terroristes islamiques lui vaut des bombardements de représailles de l'aviation américaine.

Elle est impliquée dans les attentats de Lockerbie en 1988 (270 morts), et du DC10 d'UTA en 1989 (170 morts). Elle a d'ailleurs reconnu implicitement son implication en 2004, en versant des indemnités aux familles des victimes.

En 1992, suite à son refus de collaborer à des enquêtes sur des attentats terroristes, le Conseil de sécurité de l'ONU décrète un embargo aérien et militaire.

Depuis 1999, les relations avec la communauté internationale se sont un peu normalisées, la Libye acceptant de payer des indemnités sur les affaires de Lockerbie et du DC10, de stopper le développement de l'arme atomique, et de faire la lumière sur ce développement (y compris en « donnant » ses sources). En retour, elle a obtenu la suspension de l'embargo.

3.3.6 Égypte

74,7 millions d'habitants en 2003. Elle s'accroît très rapidement, à raison de 1,2 million d'habitants par an. L'Islam sunnite est la religion officielle du pays et rassemble 90% de la population. L'Église copte s'est maintenue dans le pays après l'islamisation de celui-ci, et compte environ 9% de fidèles (le nombre exact est un secret d'État).

L'Égypte est conquise par les armées musulmanes en 640-642. « Dès 750, les chrétiens ne constituent plus qu'un quart de la population. La rapidité avec laquelle s'opère la conversion du peuple égyptien à l'islam s'explique en grande partie par la volonté d'échapper aux impôts spéciaux frappant les dhimmis. » [ENCARTA]

Le 21 février 1910, le premier ministre Boutros Ghali Pacha est assassiné par un musulman. C'était le premier copte en Égypte à être devenu chef du gouvernement, et le dernier depuis.

L'Égypte contemporaine commence en juillet 1952, avec un coup d'État d'officiers qui renversent le roi Farouk. Deux ans plus tard, Nasser prend le pouvoir, interdit tous les partis et instaure un régime socialiste. Il tentera, sans grand succès, d'unir l'Égypte à la Syrie dans une République arabe unie.

Anouar al-Sadate succède à Nasser en 1970. Le pays adopte le multipartisme en 1977, mais le Parti National Démocratique (PND), parti présidentiel héritier de l'ancien parti unique, maintient son hégémonie sur la vie politique égyptienne.

Sadate est assassiné par la branche dure des Frères Musulmans, le Takfir Al-Hijra, le 6 octobre 1981. Il est remplacé par Hosni Moubarak, toujours au pouvoir depuis.

A partir de 1983-1984, l’Egypte procède à l’islamisation des lois, de l’enseignement et de la Constitution. Elle réintègre l’OCI en 1984, et la Ligue Arabe en 1989.

Là encore, le gouvernement fait face à une violente opposition islamiste. A partir de 1992, les islamistes lancent des attentats contre les sites touristiques (comme le massacre de 57 touristes par un commando de la Jamaat al-Islamiyya en 1997), des assassinats ou tentatives d’assassinat contre des figures de la société égyptienne laïque.

En décembre 1995, les élections législatives sont marquées par la violence (quatorze personnes y trouvent la mort) et l’opposition dénonce une importante fraude. Le président Moubarak refuse toujours la constitution d’un parti émanant de l’association des Frères Musulmans.

En avril 1999, le gouvernement libère plus d’un millier d’islamistes condamnés comme extrémistes, incluant des militants ayant accepté de collaborer avec le pouvoir. Il répète ce geste en automne 2003 en libérant des centaines d’islamistes, y compris Karam Zuhdi, le chef de la Jamaat al-Islamiyya.

Et en décembre 2005, grande première, les Frères Musulmans intègrent en masse le Parlement égyptien, avec 88 députés sur 454 (19%).

Le sort des coptes en Egypte est particulièrement peu enviable. Ainsi, en 1999, une dispute entre un marchand copte et un client musulman à Al-Kocheh dans la province du Sohag dégénère en fusillade, puis en pillages et incendies de propriétés coptes. Du 31 décembre 1999 au 3 janvier 2000, les affrontements s’étendent aux villages voisins et font plus de 20 morts, presque tous coptes.

Au début du XXème siècle, les chrétiens coptes représentaient entre 15 et 20% de la population. Ils sont maintenant moins de 9%.

3.4 Afrique Noire

3.4.1 Sénégal

11 millions d’habitants, 94% de musulmans.

Sous la conduite de Léopold Senghor, le Sénégal prend son indépendance d’avec la France en 1960, dans des conditions remarquablement bonnes : depuis l’indépendance et jusqu’à ce jour, il n’y a eu aucun coup d’Etat.

Depuis 1982 cependant, la région de Casamance est un foyer de rébellion séparatiste sporadique, rébellion soutenue par la Gambie et la Guinée-Bissau voisines (3 soldats tués et 5 blessés dans l’attaque du 2 avril 2004).

3.4.2 Mali

11 millions d’habitants. 90% de musulmans, 9% d’animistes, 1% de chrétiens.

Après l’indépendance en 1960, le pays est sous un régime socialiste à parti unique. Le 19 novembre 1968, le lieutenant Moussa Traoré prend le pouvoir par un coup d’État militaire. Il instaure une dictature militaire, et reste au pouvoir jusqu’à son renversement par un putsch en mars 1991. Les putschistes rétablissent les libertés civiles et organisent les premières élections démocratiques, qui ont lieu en 1992. Depuis, malgré des difficultés économiques et une forte corruption, le pays est considéré comme « de bonne gouvernance ».

3.4.3 Guinée

9 millions d’habitants, 85% de musulmans.

La Guinée est islamisée entre le XVI^{ème} et le XVIII^{ème} siècle par l'arrivée massive des peuls et des mandingues. Au XVIII^{ème} siècle, les peuls y établissent l'Etat théocratique de Fouta-Djalon. La Guinée devient colonie française en 1891.

Elle accède à l'indépendance en 1958. Sékou Touré instaure alors une dictature socialiste, nouant des relations avec le bloc communiste (URSS et Chine). A sa mort en 1984, deux millions de guinéens se sont réfugiés en Côte d'Ivoire, les prisons sont pleines, et les victimes du régime sont estimées à 700.000.

Sous le gouvernement militaire du colonel Lansana Conté, le régime s'adoucit un peu. Les premières élections pluralistes ont lieu en 1993. Lansana Conté est élu président, et s'est maintenu au pouvoir jusqu'à aujourd'hui, malgré diverses tentatives de coups d'Etat.

A partir de septembre 2000, la Guinée subit de violentes incursions de bandes armées venues de Sierra Leone et du Liberia (cf. Sierra Leone).

Malgré ses énormes richesses naturelles (réseau hydrographique, or, diamants, métaux rares, les 2/3 des réserves de bauxite mondiales), la Guinée était classé en 1992 comme le pays le plus pauvre du monde, derrière Haïti et la Somalie [LECLERC].

3.4.4 Sierra Leone

5,7 millions d'habitants, 60% de musulmans.

L'indépendance de 1961 est suivie de dix années d'instabilité politique. Après une tentative de coup d'Etat en 1971, Siaka Stevens instaure la république, et assure son pouvoir avec le soutien de troupes venues de la Guinée de Sékou Touré. Le pays devient membre de l'OCI en 1972, et passe à un régime à parti unique en 1978.

A partir de 1991, la rébellion du Front Révolutionnaire Uni (RUF) se développe à l'Est du pays, à la frontière avec le Liberia. Elle est dirigée par Foday Sankoh, et soutenue militairement, financièrement et politiquement par Charles Taylor, seigneur de guerre au Liberia voisin. Les deux hommes ont fait connaissance lors de leur passage dans les camps de formation du colonel Kadhafi en Libye. Le fond de cette rébellion est le contrôle des mines de diamants de la Sierra Leone, les plus parfaits du monde, qui sont ensuite « blanchis » au Libéria.

De 1991 à 2002, la guerre civile entre le gouvernement et le RUF cause 100.000 à 200.000 morts et 2 millions de personnes déplacées (près de la moitié de la population). Le tout au rythme de putschs successifs.

Les RUF sont connus pour leur sauvagerie extrême (viols collectifs, exécutions sommaires, amputations systématiques) et leur pratique d'enlèvement d'enfants pour en faire des enfants soldats.

Lâché par le RUF, Foday Sankoh est arrêté et emprisonné en mai 2000. A partir de 2002, le pays s'engage dans la pacification, avec une présence importante de forces de l'ONU.

Charles Taylor et le Liberia (3,4 millions d'habitants, 20% de musulmans)

On ne peut comprendre la situation de la Sierra Leone sans un aperçu sur le Liberia voisin, et sur son président et seigneur de guerre, Charles Taylor.

Charles Taylor, conseiller dans les années 1980 du dictateur local, le sergent-chef Samuel Doe, est accusé de détournement de fonds. Il fuit le Liberia pour les Etats-Unis, où il est emprisonné. Après une évasion rocambolesque, il se réfugie en Libye où, avec l'aide de Kadhafi, il monte un Front National Patriotique du Liberia (NPFL). Et la nuit de Noël 1989, il déclenche au Liberia une guerre civile qui dure 7 ans, fait 200.000 morts et un million de réfugiés, et au bout de laquelle il se fait élire président. Il se sert du pays comme base à des trafics de toutes sortes : armes, diamants, bois précieux.

Pour étendre son territoire, il lance en 1991 la guerre en Sierra-Leone, soutenant Foday Sankoh et le RUF, échangeant des armes contre des diamants sierra leonais.

Ces trafics se font en relation avec la communauté chiite libanaise, très présente dans la région. Un personnage comme Ibrahim Bah, par exemple, un burkinabé dirigeant du RUF et haut responsable du trafic de diamants, qui a reçu sa formation en Libye, a combattu avec le Hezbollah au Liban.

Par ailleurs, après diverses enquêtes (Washington Post, 2/11/2001), le gouvernement des Etats-Unis soupçonne l'organisation Al Quaida de s'être impliquée dans ces trafics à partir des années 2000 (AFP, 8/1/2003).

Quant à Charles Taylor, la guerre civile, qui n'a pas cessée, tourne à son désavantage. En août 2003, il abandonne le pouvoir à son second et se réfugie au Nigeria. Milliardaire, il contrôlerait toujours 90% de l'économie libérienne. Il est accusé de crime de guerre et crime contre l'humanité pour son rôle dans la guerre civile sierra leonaise, et il est sous le coup de sanctions des Nations Unies pour trafic d'armes et de diamants.

(cf. [LECLERC] : « Liberia » et « Sierra Leone »,

Le Monde Diplomatique de Juin 2002 :

<http://www.monde-diplomatique.fr/2000/06/PEREZ/13845>,

« Guerre et paix en Sierra Leone : les diamants, la corruption et la filière libanaise » par Lansana Gberie, novembre 2002 : http://action.web.ca/home/pac/attach/sierraleone2002_f.pdf
)

3.4.5 Côte d'Ivoire

17 millions d'habitants, dont 35 à 40% de musulmans. De plus, la Côte d'Ivoire accueille sur son sol quatre à cinq millions d'étrangers (principalement burkinabés, ghanéens et libériens, et majoritairement musulmans), soit au moins le tiers de sa population.

Après la mort du président Félix Houphouët-Boigny en 1993, les oppositions entre communautés et régions se manifestent. Elles se cristallisent à partir de 1999 autour de l'opposition entre le président Laurent Gbagbo et son principal opposant, le musulman Alassane Ouattara, écarté des élections à cause de son origine non-ivoirienne (il est burkinabé).

A partir de 2001, les hostilités tournent à la guerre civile entre rebelles musulmans du Nord et loyalistes chrétiens du Sud. La région du Nord est en quasi-sécession. Malgré des accords à répétition et l'intervention des Casques Bleus de l'ONU et de l'armée française, les conflits se poursuivent. Après 40 ans de « miracle ivoirien », le pays sombre durablement dans la guerre civile.

La Côte d'Ivoire est le dernier Etat entré dans l'OCI : elle en est devenue membre en 2001.

3.4.6 Burkina

13 millions d'habitants, 50% de musulmans.

Le pays accède à l'indépendance en 1960, sous le nom de Haute-Volta. Le pays vit alors une succession de régimes démocratiques et de dictatures militaires d'inspiration communiste, installées par coups d'Etat. Lors du dernier en date, en 1987, le capitaine Blaise Compaoré assassine le capitaine Thomas Sankara et prend le pouvoir.

Un processus de démocratisation est entamé à partir de 1990. Cependant, les premières élections présidentielles sont boycottées par l'opposition, dont certains membres sont la cible d'attentats. Blaise Compaoré est réélu sans interruption, jusqu'à aujourd'hui. Il a de très bonnes relations avec Kadhafi, ainsi qu'avec Charles Taylor, le dictateur du Libéria. Comme ce dernier, il est accusé par les Etats-Unis d'être impliqué dans le trafic de diamants sierra leonais, de concert avec l'organisation Al-Quaida (AFP, 8 janvier 2003).

Avec 3 millions de burkinabés travaillant en Côte d'Ivoire, le Burkina est très concerné par la guerre civile en Côte d'Ivoire, et régulièrement accusé par le gouvernement ivoirien d'y participer. Le Burkina, comme la Libye, est d'ailleurs régulièrement cité dans les tentatives de

déstabilisation en Afrique occidentale : Cameroun, Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone, Togo, etc.

3.4.7 Togo

5,5 millions d'habitants, 20% de musulmans, principalement dans le nord.

Le Togo prend son indépendance en 1960 avec Sylvanus Olympio, originaire du sud, comme président. En 1963, Olympio est assassiné lors d'un putsch militaire. Un second putsch, en 1967, porte au pouvoir Gnassingbé Eyadéma, un sous-officier kabyé du nord qui instaure une dictature militaire tribale. Malgré plusieurs tentatives d'assassinat, il s'est maintenu au pouvoir jusqu'à aujourd'hui, avec le soutien constant de la France.

En 1991, sous la pression populaire, il doit mettre en place un régime semi-présidentiel et laisser la place de premier ministre à Joseph Kokou Koffigho. Mais les troupes, principalement composées de kabyés du nord fidèles à Eyadéma, tentent à plusieurs reprises de renverser ce nouveau régime. En 1993, elles se livrent à des massacres contre la population de Lomé (ewe du sud), déclenchant un exode massif vers le Ghana (100.000 personnes) et le Bénin (130.000 personnes).

Eyadéma fait entrer le Togo dans l'OCI en 1997. Il serait intéressant de savoir pourquoi.

A sa mort en février 2005, son fils tente de prendre le pouvoir avec le soutien de l'armée.

Le Togo, considéré autrefois comme la « Suisse de l'Afrique », est classé maintenant au même niveau que le Bangladesh.

3.4.8 Bénin

7 millions d'habitants, 60% de vaudous, 20% de chrétiens, surtout dans le sud, et 20% de musulmans, surtout dans le nord.

Colonie française depuis 1899, le Dahomey accède à l'indépendance en 1960. Les gouvernements militaires se succèdent par coups d'Etat. En 1972, le commandant Mathieu/Ahmed Kérékou prend le pouvoir et instaure une dictature communiste. Le pays devient le Bénin (du nom d'un ancien royaume du Nigeria), la religion vaudou est interdite, les trois premiers présidents sont emprisonnés. Après une tentative de coup d'Etat en 1977, le régime se durcit encore. Dans les années 1980, Kérékou échappe à diverses tentatives de coups d'Etat (trois en 1988). Pendant ce temps, la situation économique ne cesse de se dégrader et la répression de se durcir (sur ce sujet, cf. par exemple le « Livre Blanc sur la torture au Bénin 1972-1990 », édité par la Ligue des Droits de l'Homme, <http://perso.club-internet.fr/bcassoc/blanc0.htm>).

Le Bénin devient membre de l'OCI en 1983. Il serait intéressant de savoir pourquoi l'OCI a accepté cette candidature. Serait-ce à cause de l'influence du ministre d'Etat et âme damnée de Kérékou, le marabout Mohamed Cissé, un Malien qui fut le conseiller de Mobutu et de Sékou Touré (cf. Guinée) ?

A partir de 1989, sous la pression des problèmes sociaux et politiques, lâché par l'URSS et poussé par le FMI, Kérékou accepte la mise en place d'un processus de démocratisation.

Aux premières élections libres, en 1991, Kérékou est battu par Nicéphore Soglo, qui ré-autorise le vaudou. Kérékou revient au pouvoir par la voie des élections en 1996 et en 2001.

3.4.9 Nigeria

Avec 134 millions d'habitants, c'est le pays le plus peuplé d'Afrique. Le Nord est musulman (48%), le Sud est chrétien et animiste, économiquement prospère et dominé politiquement. Rappelons que le Nigeria s'est retiré de l'OCI en 1991, mais que l'OCI n'a pas reconnu cette décision.

Depuis au moins le XII^{ème} siècle, la région des actuels Niger et sud du Nigeria est composée de plusieurs Etats haoussa, partiellement islamisés. Les peuls, éleveurs semi-nomades musulmans, arrivent dans la région au XVII^{ème} siècle.

En 1804, un lettré peul, Ousman Dan Fodio, taxant les gouvernants d'apostasie, appelle à la djihad aussi bien les peuls que les musulmans rigoristes. La conquête se poursuit avec ses fils et constitue l'empire islamique peul de Sokoto. En 1847, cet empire embrasse une grande partie du Nigeria, le Niger, le nord du Bénin, le nord du Cameroun, et une partie du Tchad. Les anciens Etats deviennent des émirats, dirigés par des émirs appelés « lamido ».

A partir de 1905, les partages coloniaux découpent cet empire.

Le Nigeria accède à l'indépendance en 1960. En 1966 commence la guerre civile, avec des pogroms d'Ibo (ethnie majoritairement catholique) par les musulmans. Deux millions d'Ibo se réfugient dans leur région natale, à l'Est du pays. En 1967, l'Est fait sécession et forme la République du Biafra. Cette rébellion est écrasée dans le sang en 1970, faisant un million de morts.

Dans les années 1980, les villes du Nord sont ravagées par une secte intégriste musulmane : Kano (1980), Yola (1984), Gombe (1985).

Sorti de la dictature militaire en 1979 par le général Olusegun Obasanjo, le pays y replonge en 1983, avec le coup d'Etat du général Muhammadu Buhari, musulman du Nord. Il est renversé en 1985 par le général Ibrahim Babangida, qui fait entrer le Nigeria dans l'OCI en 1986.

Après 16 années de dictature militaire, et une succession de coups d'Etat militaires, Olusegun Obasango, chrétien du Sud, est élu président en février 1999 et met en place une nouvelle Constitution.

Mais « la démocratisation (...) laisse le champ libre à l'embrasement des tensions intercommunautaires et religieuses » [ENCARTA]. En 2000, douze Etats du Nord décident d'instaurer la charia, en opposition avec la Constitution. Ces décisions causent à chaque fois de violents affrontements. Ainsi, le 30 novembre 2001, un groupe d'environ 500 islamistes saccagent et incendient de nombreuses églises chrétiennes (plus de 15). Entre 1999 et 2003, les violences ethniques, économiques et religieuses auraient fait 10.000 victimes.

En 2003, Obasango est réélu avec 62% des suffrages, contre 32% pour son principal rival, l'ancien général Muhammadu Buhari, ouvertement favorable à l'application de la charia.

Depuis début mai 2004, les émeutes s'intensifient dans le centre du pays entre chrétiens et musulmans. Le bilan à fin mai est de plusieurs centaines de morts et 40.000 personnes déplacées. Les islamistes appellent à la djihad, et le pays est au bord d'un nouveau génocide.

3.4.10 Niger

11 millions d'habitants. 80% de musulmans.

Colonie française à partir de 1921, le Niger redevient indépendant en 1960. En 1974, un coup d'Etat militaire installe un gouvernement de colonels. En 1990, le gouvernement s'engage vers le multipartisme, tout en devant faire face à la rébellion touarègue et à une situation économique catastrophique. Les premières élections libres ont lieu en 1993, après 33 ans d'indépendance. Il y aura deux coups d'Etat, en 1996 et en 1999.

3.4.11 Cameroun

16 millions d'habitants, 20% de musulmans selon [WFB], 32% d'après le Bureau Central de recensement.

En 1805, répondant à l'appel à la djihad lancé par Ousman Dan Fodyo au Nigeria (cf. Nigeria), les peuls présents au Nord-Cameroun se soulèvent contre les autochtones et instaurent un royaume peul islamique appelé « lamidat ». Les européens (britanniques et allemands) arrivent en 1860. Le Cameroun devient colonie allemande, puis passe sous mandat anglais et français. L'indépendance est proclamée en 1960-1961. En 1966, le président

Ahmadou Ahidjo, musulman du Nord, instaure un régime à parti unique. En 1972, il abolit le fédéralisme et constitue une république centralisée. Il fait entrer le Cameroun dans l'OCI en 1974. En 1982, le chrétien Paul Biya succède à Ahidjo, et rétablit une libéralisation relative en 1990, tout en s'opposant farouchement aux tentatives sécessionnistes des provinces anglophones de l'Ouest.

La stabilité du régime a permis un développement économique persistant.

Au nord du pays, dans la région du massif du Mandara, le système du lamidat existe toujours, les lamido, seigneurs islamiques locaux, tenant en quasi-esclavage des populations entières de kiridi animistes ou chrétiens.

3.4.12 Tchad

9 millions d'habitants. Les musulmans représentent 50% de la population, les animistes 43% et les chrétiens environ 7%.

Comme tous les pays à la lisière Sud du Sahara, le Tchad connaît une tension historique entre un Nord lié au Maghreb par le commerce et la religion musulmane, et un Sud dont les populations noires animistes, dominées par le Nord, servaient surtout de réservoir à esclaves. Formées à l'école des Blancs, les élites du Sud accèdent au pouvoir avec l'indépendance en 1960. En 1968, le Nord musulman fait sécession, soutenu par le Soudan, puis par la Libye.

Après une longue guerre civile, il prend le pouvoir de l'Etat tchadien en 1979.

De 1979 à 1982, les diverses factions du Nord sont en lutte permanente pour le pouvoir. Goukouni Oueddei, soutenu par la Libye, prend le pouvoir et annonce en 1981 la fusion du pays avec la Libye.

Il est renversé en juin 1982 par une force de coalition soutenue par la France, et c'est Hissène Habré, un « activiste de culture islamiste » [ENCARTA], qui prend le pouvoir. Il l'assied définitivement en 1983 (toujours avec le soutien de la France).

Les huit années de présidence d'Hissène Habré (1982-1990) sont ponctuées d'exactions et de massacres. Selon la Ligue Tchadienne des droits de l'homme (LTDH), 40.000 personnes auraient péri pendant cette période.

En 1990, chassé par un coup d'Etat mené par son ancien adjoint, Idriss Déby (et toujours avec le soutien de la France), Hissène Habré se réfugie au Sénégal, avec un pactole estimé à plusieurs milliards de francs CFA.

D'après un rapport d'Amnesty International de 1993, « la terreur règne toujours », et Idriss Déby emploie les mêmes méthodes de répression que son prédécesseur. La LTDH a ainsi dénoncé, en septembre 1994, « 72 heures d'expédition punitive et de politique de terre brûlée » dans le Logone, au Sud. « Le bilan des atrocités, des tueries, des pillages en règle et des tortures » serait « indicible ».

En mars 1999, un nouveau mouvement de rébellion éclate dans le nord, soutenu par Goukouni Oueddei, et sans doute également par Hissène Habré. En 2005, nouvelle rébellion menée par Tom Erdimi, ancien pilier du gouvernement Déby, et déjà impliqué dans une tentative de coup d'Etat en mai 2004.

Depuis l'arrivée d'Idriss Déby, on assiste à une islamisation forte, avec l'arrivée des Frères Musulmans soudanais, et une influence marquée du Soudan.

(cf. <http://www.reseauvoltaire.net/article5911.html>)

3.4.13 Soudan

38 millions d'habitants. 77% de la population est islamisée. Le Nord arabo-musulman exerce une domination politique sur le Sud noir, animiste et chrétien.

Au Soudan, la traite des noirs par les musulmans arabes commence dès 652, dix ans après la mort de Mahomet, lorsque le général arabe Abdallah ben Sayd impose aux Nubiens la livraison de 360 esclaves par an [HERODOTE].

Du XV^{ème} au XIX^{ème} siècle, le pays est dirigé par des sultanats dont la puissance est fondée sur la traite des noirs (le sultanat des Foundjis par exemple). De vastes zones sont dépeuplées par la traite.

Entre 1880 et 1885, le Britannique Gordon Pacha, gouverneur général du Soudan, entreprend de lutter contre les négriers. Cette initiative déclenche la rébellion des mahdistes, qui lancent la guerre sainte, et s'emparent de Khartoum en 1885. Gordon Pacha y laisse sa vie.

Enfin, sous la tutelle anglaise, l'esclavage est pratiquement éradiqué en 1898, sauf dans la région indépendante du Darfour où il se maintient jusqu'à l'abolition du sultanat en 1916.

Le Soudan devient indépendant en 1956. A partir de ce moment, la guerre civile est quasi ininterrompue entre le gouvernement islamique du Nord et les populations du Sud. Celles-ci sont déportées par millions dans des camps au Nord, avec des millions de victimes, et des millions de réfugiés dans les pays voisins.

Il y a trois tentatives de coups d'Etat en 1959, et trois coups d'Etat en 1969-1971. En 1983, la charia est imposée à tout le pays. Les raids esclavagistes reprennent en force à partir de 1986.

En 1989, à la suite d'un coup d'Etat militaire mené par le général Omar Hassan el-Bachir, les islamistes prennent le pouvoir, dirigés par Hassan al-Tourabi, membre de l'organisation des Frères Musulmans. Celui-ci, le 3 mai 1989, déclare ouverte la djihad contre le Sud.

Entre 1983 et 1993, au moins 1,3 million de Soudanais sont morts des suites de la guerre civile (selon l'US Committee for Refugees. Quantifying Genocide in the Southern Sudan : 1983-93, USCR, Washington DC 20036). On peut avancer les mêmes chiffres pour la période 1993-2004, soit un total d'environ 2,5 millions de morts.

On compte environ 4 millions de déplacés sur 5 millions de Sud-Soudanais (d'après Sud-Soudan, Rapport de mission du Secours catholique, 18-27/01/1994).

Le Darfour

En parallèle avec cette guerre Nord-Sud, il existe aussi au Soudan, depuis 1985, un conflit permanent dans la région du Darfour, opposant tribus nomades et tribus sédentaires. Les premières sont dites « arabes », et les secondes « africaines ». Toutes sont musulmanes.

Depuis le coup d'Etat de 1989, le gouvernement soutient activement les tribus « arabes », armant leurs milices, appelées *janjawid*, dont le mode opératoire le plus courant est la razzia nocturne, avec incendie des cases, massacres, viols et kidnapping.

En mars 2003, devant ce qui apparaît comme une tentative d'extermination soutenue par le gouvernement, les tribus africaines s'organisent en Armée de Libération du Soudan (ALS) et se rebellent. A partir de mi-2004, la « communauté internationale » décide de se pencher sur la question, malgré l'opposition farouche du gouvernement et de la population.

En mars 2005, on dénombre au moins 70.000 morts, et 1 million de déplacés (Figaro 4/3/05).

3.4.14 Ouganda

25 millions d'habitants, 16% de musulmans.

L'Ouganda prend son indépendance d'avec l'Angleterre en 1962. En 1966, Milton Obote prend le pouvoir par un coup d'Etat et proclame la république. En 1971, un nouveau coup d'Etat amène au pouvoir Idi Amin Dada, qui fait entrer l'Ouganda dans l'OCI en 1974 (à cette date, environ 6% de la population était musulmane).

Son régime dictatorial, soutenu par la Libye et l'Arabie Saoudite, est responsable de la mort de 300.000 personnes (il étranglera de ses mains l'archevêque Luwum). Aidée par l'armée tanzanienne, l'opposition reprend le pouvoir en 1979. Amin Dada trouve protection en tant

que réfugié politique, avec ses quatre femmes et ses enfants, d'abord en Libye, puis en Arabie Saoudite, où il décède en 2003.

Sous Milton Obote (1980-1985), la guerre civile et les massacres coûtent encore la vie à 100.000 personnes. Il y aura encore deux coups d'Etat en 1985-1986.

En 1986, le général Yoweri Museveni prend le pouvoir, et le conserve jusqu'à maintenant. A partir des années 1993-1994, le pays connaît un certain redressement économique. Mais à partir de 1996, des mouvements de rébellion armée s'installent, et la guerre civile devient permanente dans le Nord du pays, frontalier avec le Soudan. Le principal mouvement de rébellion est la Lord's Resistance Army (LRA), un mouvement fondamentaliste protestant soutenu par le gouvernement soudanais (musulman).

3.4.15 Gabon

1,3 millions d'habitants, 55 à 75% de chrétiens, 24 à 44% d'animistes, et moins de 1% de musulmans. Le pays reçoit une forte immigration musulmane des pays environnants : le pourcentage de musulmans monte à 12% si l'on inclue les non-nationaux.

Le Gabon devient indépendant en 1960. En 1967, à la mort du président M'Ba, c'est le vice-président Albert Bernard Bongo qui lui succède, et met en place un régime à parti unique. Il se convertit à l'Islam en 1973 et prend le nom de Omar Bongo. Il fait adhérer son pays à l'OCI en 1979, au titre du « critère personnel » (c'est-à-dire quand le chef de l'Etat est musulman).

Au début des années 1990, sous la pression, Omar Bongo finit par ouvrir le pays au multipartisme. Les premières élections pluralistes ont lieu en 1993 ; il est élu, dans des conditions fortement contestées par l'opposition. Il sera systématiquement ré-élu, jusqu'à aujourd'hui, dans des conditions à chaque fois douteuses.

Le Gabon est l'un des pays les plus prospères et les plus stables de l'Afrique Noire.

3.4.16 Somalie

8 millions d'habitants. L'Islam est religion d'État en Somalie, où la plupart des habitants sont musulmans sunnites.

L'indépendance d'avec la Grande-Bretagne est proclamée en 1960. En 1969, le président Ali Shermake est assassiné et une junte militaire dirigée par le général Siyad Barre s'empare du pouvoir et instaure un régime socialiste soutenu par l'URSS.

En 1977, la Somalie envoie des troupes pour soutenir la révolte des tribus somalis dans l'Ogaden (Ethiopie). En 1978, l'Ethiopie contre-attaque, reprend le contrôle de la région et soutient à son tour les mouvements dissidents au Nord de la Somalie.

En janvier 1991, après une longue guerre civile, Siyad Barre est renversé. Les combats se poursuivent entre une dizaine de milices tribales. De novembre 1991 et mars 1992, les combats incessants causent la mort de quelques 50.000 personnes. Du fait de la rupture des lignes d'approvisionnement dans ce pays ravagé par la guerre, environ 300.000 personnes meurent de faim.

Les américains, puis l'ONU, tentent d'intervenir à partir de décembre 1992. Mais, après un nombre significatif de victimes, tous se retirent progressivement. Les secours humanitaires de l'ONU se retirent en 1995.

Le morcellement politique a conduit à l'éclatement du pays, qui n'a plus de représentant officiel. Malgré les différents efforts de l'ONU, les luttes tribales durent toujours.

3.4.17 Comores

0,6 millions d'habitants, 98% de musulmans.

En 1974, les îles de l'archipel des Comores se prononcent par référendum sur leur sort. Trois îles, Anjouan, Mohéli et Grande Comore, choisissent l'indépendance et forment la république

des Comores, qui devient république islamique en 1978. La quatrième île, Mayotte, vote contre l'indépendance, confirme ce choix en 1976 à 99%, et prend le statut de collectivité territoriale française.

Depuis l'indépendance, la république islamique des Comores, l'un des pays les plus pauvres du monde, vit un chaos permanent : plus de 20 coups d'Etat ou tentatives de coups d'Etat, complétés de diverses tentatives de sécession des îles. Ainsi, en 1997, les habitants de Anjouan et Mohéli s'insurgent contre le gouvernement central de Grande Comore et demandent leur rattachement à la France (le niveau de vie à Mayotte est 5 fois plus élevé que celui des Comores). Le gouvernement français ne soutient pas cette demande. Anjouan subit alors un embargo de l'OUA, une mini-guerre civile, 4 coups d'Etat dans la seule année 2001, avant de négocier son retour dans la république, qui se transforme en 2002 en Union des îles des Comores. Et rappelle à cette occasion qu'elle revendique toujours Mayotte.

3.5 Asie Méridionale

3.5.1 Pakistan

150 millions d'habitants, 97% de musulmans (77% de sunnites, 20% de chiïtes).

Le Pakistan est créé en 1947 par la sécession des musulmans de l'Inde. La division du pays entraîne d'immenses bouleversements au sein des populations, accompagnés de violences et de massacres. Quelque 6 millions d'hindous et de sikhs se déplacent du Pakistan en Inde, et près de 8 millions de musulmans émigrent depuis l'Inde vers le Pakistan.

La république islamique est proclamée en 1956.

En juillet 1977, le président Ali Bhutto est renversé par un coup d'Etat du général Zia, qui décrète la loi martiale. La charia est proclamée comme loi du pays en 1978, et Ali Bhutto est exécuté en 1979.

En août 1988, le général Zia, qui était en train d'organiser des élections, meurt dans un crash d'avion toujours inexpliqué. Les élections ont lieu en novembre 1988 et Benazir Bhutto, la fille de l'ancien président Ali Bhutto, devient premier ministre.

A partir de 1995, les taliban (étudiants des écoles coraniques sunnites) du Pakistan partent par milliers participer à la guerre civile d'Afghanistan. Le gouvernement pakistanais s'implique fortement, fournissant au gouvernement des taliban en Afghanistan : carburant, fonds, assistance technique, conseillers militaires (cf. [RASHID]).

A la suite d'un coup d'Etat militaire le 12 octobre 1999, le général Musharaff instaure la loi martiale et prend la tête de l'Etat. Il l'a conservé jusqu'à maintenant.

Le Pakistan a des relations privilégiées avec l'Arabie Saoudite, qui y mène une propagande wahhabite soutenue. La charia y est pratiquée de façon rigoureuse. Ainsi, depuis 1984, le code pénal punit de mort le blasphème contre l'Islam, l'apostasie, et le prosélytisme non-musulman.

La position de la minorité chrétienne est mise au premier plan lors de la condamnation à la peine de mort, en février 1995, de deux chrétiens. En mai 1998, à la suite d'une nouvelle condamnation à mort d'un chrétien pour blasphème contre l'Islam, un évêque pakistanais, Mgr John Joseph, se suicide devant le palais de justice en signe de protestation. Le 20 novembre 1998, un groupe musulman égorge la famille chrétienne des Bhatti (4 adultes et 5 enfants, incluant un bébé d'un mois) à Nosheharsa, Nord Ouest Pakistan, pour tentative de conversion de musulmans.

De Septembre 2001 à Novembre 2002, 5 attentats anti-chrétiens ont fait 38 morts.

Depuis des décennies, le pays est le théâtre de violences entre chiïtes et sunnites. Ainsi, ces violences ont fait 1.300 victimes entre 1997 et 1998. Il y a régulièrement des explosions dans des mosquées ou des madrasas, tantôt chiïtes, tantôt sunnites (en 2004, le 2 mars : attaque contre des chiïtes, 44 morts ; le 7 mai, contre une mosquée chiïte, 10 morts ; le 31 mai, contre une mosquée chiïte, 12 morts ; le 24 juillet, contre une madrasa ; le 8 août, contre une madrasa).

Depuis sa création, le Pakistan est en conflit avec l'Inde à propos du Cachemire Indien (cf. Inde). Pendant plus de dix ans, il a soutenu les grandes organisations islamistes menant la guérilla en Inde. A la suite du 11 septembre 2001 et de son alliance avec les américains, le gouvernement pakistanais a opéré sur ce sujet un virage à 180°, interdisant ces organisations, considérées désormais comme terroristes. Il a dû aussitôt faire face à une puissante opposition islamiste, avec un premier attentat suicide à Karachi en mai 2002, qui sera suivi de bien d'autres. Le général Musharaff échappe à deux attentats les 14 et 25 décembre 2003. Le 30 juillet 2004, le futur premier ministre échappe à un attentat suicide qui fait 7 morts et 30 blessés.

Enfin, le Pakistan fait face à des tensions sécessionnistes ethniques : la province du Sind est en état permanent d'occupation militaire.

Bref, les observateurs s'accordent à penser que ce pays de 150 millions d'habitants est au bord d'un gouffre semblable à celui de l'Afghanistan ou de la Somalie. Avec l'arme nucléaire en prime.

Car depuis les années 1980, à cause du conflit avec l'Inde à propos du Cachemire, le Pakistan s'est doté « d'armes de destruction massive » (pour parler comme Georges Bush), en l'occurrence de la bombe atomique. Il a procédé à 6 explosions nucléaires en mai 1998, et s'est doté de missiles capables de transporter une bombe atomique (missiles testés en mars 2004).

Selon une enquête menée en 2004 par le gouvernement pakistanais lui-même, le maître d'œuvre de la bombe atomique pakistanaise, le Dr A.Q. Kahn, a fourni informations et équipements nucléaires à l'Iran, à la Libye et à la Corée du Nord (Lectures Françaises n°564, p.48).

3.5.2 Bangladesh

138 millions d'habitants, 83% de musulmans. La population s'accroît de 3 millions d'habitants par an. Le Bangladesh est l'un des Etats les plus pauvres du monde. L'Islam est la religion d'Etat.

En 1947, à la suite de la sécession entre le Pakistan et l'Inde, le Pakistan est formé de deux parties totalement séparées entre elles par l'Inde : le Pakistan Occidental et le Pakistan Oriental.

Dès 1948, le mécontentement monte chez les bengalis du Pakistan Oriental, écartés du gouvernement central pakistanais. La guerre civile éclate en 1971. Soutenu militairement par l'Inde, le Pakistan Oriental fait sécession d'avec le Pakistan Occidental pour former l'Etat du Bangladesh, au prix d'une guerre civile qui fait 3 millions de morts et 10 millions de réfugiés.

En 1975, le président Rahman est renversé et tué par un coup d'Etat militaire dirigé par Zia. Il y aura encore un coup d'Etat militaire en 1982. L'Islam devient religion d'Etat en 1988.

Les tribus chakmas (bouddhistes) à l'Est du pays subissent un génocide silencieux de la part de l'armée. Pour fuir ce génocide, 70.000 chakmas fuient vers l'Inde en 1986.

Le régime parlementaire est rétabli en 1991 et Khaleda Zia, veuve de Zia, devient Premier Ministre. On observe alors une montée du fondamentalisme musulman, avec des agressions croissantes contre les minorités non-musulmanes : hindouistes, bouddhistes, animistes et

chrétiennes. Ainsi, à l'occasion des élections du 1^{er} octobre 2001, des centaines de familles hindouistes ont été l'objet de violences, meurtres, viols, pillages, incendies et explosions (cf. http://www.askbd.org/humanrights_monitories.html). Et le 17 août 2005, une vague d'attentats secoue le Bangladesh, avec pas moins de 300 à 400 engins explosant en une demi-heure à travers tout le pays. Attentats revendiqués par le mouvement islamiste Jama'atul Mujahideen Bangladesh (JMB), les tracts retrouvés sur place déclarant : « Nous sommes les soldats d'Allah. Nous avons pris les armes pour la mise en application de la loi d'Allah. » (http://www.terrorisme.net/p/article_178.shtml)

Le 4 juin 1994, le médecin Taslima Nasreen est condamnée à mort par le gouvernement du Bangladesh pour son livre « La Honte », jugé blasphématoire. Réfugiée en Suède, elle est condamnée à la prison par contumace en 2003, à cause d'un nouvel ouvrage.

Au Bangladesh existe une juridiction traditionnelle, totalement en marge de la législation officielle, qui se charge de l'application de la charia. Elle est assurée par des conseils locaux appelés *salish*, qui appliquent les châtiments islamiques légaux : flagellations publiques, lapidations à mort pour les femmes adultères, etc.

3.5.3 Indonésie

L'Indonésie arrive au quatrième rang mondial pour la population, avec 235 millions d'habitants en 2003. L'Islam est la religion de 88% de la population. Avec 200 millions de musulmans, l'Indonésie est le pays qui compte le plus de musulmans au monde.

L'Indonésie prend son indépendance d'avec la Hollande en 1949, avec Sukarno comme président d'une « démocratie dirigée » d'inspiration communiste. Entre 1963 et 1966, l'Indonésie mène contre la Malaisie une guerre larvée, essayant de l'annexer, mais sans succès.

En 1966, Sukarno est renversé par le général Suharto, qui applique une politique anti-communiste, et d'équilibre entre les communautés religieuses reconnues (les religions polythéistes étant, en revanche, interdites). Toujours candidat unique, Suharto reste au pouvoir jusqu'à sa chute en 1998 et son remplacement par son dauphin, Bacharuddin Yusuf Habibie.

Pendant cette période, on observe une montée régulière de l'Islam, puissamment aidée par la politique anti-athée de Suharto. Des mouvements radicaux sont fondés dès le début des années 1970. Ce mouvement de fond est mis en évidence en octobre 1996 à Java-Est : 23 bâtiments religieux chrétiens sont brûlés et 5 personnes périssent dans ces incendies.

De nombreuses milices islamistes opèrent maintenant en Indonésie. La plus importante est le Laskar Jihad, fondé en 2000 par Jafar Umar Thalib, et composé d'environ 10.000 combattants. En 2000, 5.000 hommes de cette organisation sont envoyés dans la région des Moluques pour régler leur sort aux mouvements chrétiens séparatistes. Bilan : 3.000 morts.

La seconde organisation islamiste la plus connue est la Jamaah Islamiya (JI), qui milite pour la chute du gouvernement et l'instauration d'un Etat islamique comprenant la Malaisie, l'Indonésie et le Sud des Philippines. Elle est impliquée dans de nombreux attentats : plusieurs attentats contre des centres commerciaux et des églises à Java en 1999-2000. Le 22 juillet 2001, deux églises sont victimes d'attentats à la bombe. En octobre 2002, à Bali, un attentat par explosion dans une discothèque, attribué initialement à Al-Quaïda, puis à la JI, fait 202 morts et 300 blessés. Le 5 août 2003, un kamikaze de la JI fait sauter l'hôtel Marriott de Jakarta : 12 morts. Le 9 septembre 2004, nouvel attentat de la JI devant l'ambassade d'Australie à Jakarta : 9 morts, 182 blessés. Et le 28 mai 2005, dans les Célèbes, un triple attentat à la bombe fait 20 morts et 40 blessés à Tentena, ville majoritairement chrétienne.

Le gouvernement d'Indonésie a été blâmé à diverses reprises pour son attitude hésitante dans la lutte contre le terrorisme.

Le Timor-Oriental

On ne peut parler de l'Indonésie sans faire mention du Timor Oriental.

La population du Timor-Oriental serait de 997.000 habitants, selon un recensement effectué par l'ONU en 2003. Environ 90% de cette population est catholique – alors que l'Islam est la religion prédominante de l'Indonésie (88%).

Le Timor-Oriental est envahi en décembre 1975 par l'Indonésie, qui en fait sa vingt-septième province, malgré la condamnation de l'ONU, mais avec l'aval du président américain Gerald Ford et de son secrétaire d'Etat, Henri Kissinger.

Le gouvernement indonésien se lance alors dans une politique d'« assimilation » à grande échelle. Des organisations de défense des droits de l'homme estiment que 200.000 à 300.000 est-timorais, soit plus d'un tiers de la population, sont tués par l'armée indonésienne après 1975. En remplacement, 200.000 à 250.000 colons et fonctionnaires indonésiens viennent s'implanter (transmigrer) au Timor-Oriental. La pratique de la religion catholique est interdite, l'Islam enseigné obligatoirement dans les écoles. Le gouvernement organise des campagnes de contraception déguisées en campagnes de vaccinations [LECLERC].

Après la chute du général Suharto en 1998, les pressions internationales obligent l'Indonésie à consulter la population est-timoraise sur son sort.

Le 30 août 1999, celle-ci se prononce à 78,5% pour l'indépendance, et le territoire est placé sous l'administration de l'ONU dans l'attente de l'indépendance totale et effective.

Cependant, les milices anti-indépendantistes, soutenues par l'armée indonésienne, lancent une vague de terreur dès la proclamation des résultats du référendum ; vague de terreur qui fait 10.000 morts, et 300.000 à 400.000 personnes déplacées.

L'indépendance de la République démocratique du Timor-Oriental est proclamée le 20 mai 2002.

L'Église catholique a joué un rôle déterminant dans le processus pacifique d'accession à l'indépendance du Timor-Oriental. L'évêque de Dili, Carlos Felipe Ximenes Belo, en est une figure marquante.

Aceh

La région d'Aceh au Nord de Sumatra, très islamisée, réclame également son autonomie, réclamation qui se traduit depuis les années 1950 par une rébellion islamique armée. Le « Gerakan Aceh Merdeka » (GAM), Mouvement pour un Aceh Libre, est fondé en 1976. L'armée indonésienne lance des contre-offensives de grande envergure (l'opération Red Net qui s'achève en 1998 fait 5.000 morts). Les conflits récents ont montré que le GAM pouvait infliger de lourdes pertes à l'armée indonésienne.

3.5.4 Malaisie

23 millions d'habitants. Le pourcentage de musulmans n'est pas précisé par le [WFB], on peut l'estimer à 53% de la population.

(source : http://etudiants.fsa.ulaval.ca/projet/gie-64375/affrontements_Asie/index.htm)

La Fédération de Malaisie accède à l'indépendance dans le cadre du Commonwealth en 1957. En 1965, Singapour se retire de la Fédération.

En Malaisie opèrent deux organisations islamistes sœurs : le Kumpulan Mujahidin Malaysia (KMM) et la Jamaah Islamiya (JI), qui militent pour la chute du gouvernement et l'instauration d'un Etat islamique comprenant la Malaisie, l'Indonésie et le Sud des Philippines. Le KMM a envoyé des hommes en Indonésie, à Ambon, pour y soutenir le combat contre les chrétiens. La JI s'est fait remarquer depuis le milieu des années 1980 par de nombreuses actions violentes en Malaisie : enlèvements, vols de banques, attentats à la bombe. Plusieurs dizaines de ses membres ont été arrêtés en décembre 2001 par les autorités

philippines et singapouriennes, alors qu'ils préparaient des attentats massifs à Singapour contre les ambassades des Etats-Unis, d'Israël, d'Australie et de Grande-Bretagne.

3.6 Asie Centrale

3.6.1 Afghanistan

28 millions d'habitants. Plus de 99% de la population afghane est de confession musulmane. La majorité est sunnite. Il existe aussi une importante minorité chiite, représentant 20% de la population, notamment les Hazaras des plateaux du centre et certaines petites ethnies du Nord.

En 1973, le roi Zaher Shah est détrôné et la république proclamée. L'Afghanistan entre aussitôt dans une guerre civile qui n'a pas cessé depuis, guerre opposant autant les ethnies (Pachtounes, Hazaras, Ouzbeks, Tadjiks) que les sectes de l'Islam (Sunnites, Chiites, Ismaéliens). Le tout alimenté par la lutte pour le contrôle de l'héroïne (l'Afghanistan en est le premier producteur mondial) et des futurs oléoducs vers les républiques d'Asie Centrale.

En 1979, l'Union Soviétique envahit l'Afghanistan. Elle devra y mener un combat incessant contre les moudjahidin, soutenus par les USA, le Pakistan et l'Arabie Saoudite. En 1989, elle se retire. La guerre continue, entre factions rivales.

En 1995, venus par milliers des écoles coraniques (madrasas) frontalières du Pakistan, les taliban, réfugiés afghans ou militants islamiques de divers pays, prennent progressivement le contrôle de presque tout le pays, sous la conduite de leurs chefs religieux (les mollah), dont le mollah Omar.

Mais, à la suite des attaques du 11 septembre 2001, les Etats-Unis attaquent l'Afghanistan, principalement pour mettre la main sur Oussama Ben Laden qui y est réfugié. Les taliban perdent alors le contrôle du pays.

Depuis, celui-ci est toujours en proie à des conflits violents.

On estime que de 1982 à 1992, 35.000 musulmans, issus de 43 pays islamiques, ont reçu leur baptême du feu en Afghanistan avec les moudjahidin, soutenus par les USA, l'Arabie Saoudite et le Pakistan, pendant que des dizaines de milliers d'autres étaient formés à la djihad dans les madrasas pakistanaïses frontalières ([RASHID] p.170).

3.6.2 Républiques d'Asie Centrale

Les Républiques d'Asie Centrales : Azerbaïdjan, Turkménistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Kirghizistan et Kazakhstan, ont été créées de toute pièce par Staline en 1924-1925. Avec l'effondrement de l'Union Soviétique, elles se retrouvent indépendantes en 1991. Dans toutes ces républiques, les communistes gardent ou reprennent très rapidement le pouvoir. Ils y maintiennent des dictatures communistes, et doivent faire face à une opposition islamiste forte lançant de véritables opérations militaires. Ils rejoignent tous l'OCI, les uns en 1992, les autres en 1996.

Tadjikistan : 7 millions d'habitants, 90% de musulmans.

Aussitôt après l'indépendance de 1991, une guerre civile éclate entre le gouvernement néo-communiste et l'opposition islamiste, guerre qui dure jusqu'en 1997 et fait plus de 100.000 morts.

Ouzbékistan : 26 millions d'habitants, 88% de musulmans.

La plus importante organisation islamiste en Asie Centrale est sans doute le Mouvement Islamique d'Ouzbékistan (MIO), fondé en 1998 et dirigé par Juma Namangani (aujourd'hui présumé mort). Basé à la jonction entre l'Ouzbékistan, le Kirghizistan et le Tadjikistan, cette organisation lance ses opérations vers les trois pays. Elle réclame le renversement des

régimes en place et l'instauration de la charia (cf. [RASHID-2002]). Parmi diverses actions, on lui attribue les attentats de février 1999 à Tachkent.

Fin mars 2004, une série d'attentats, explosions et attaques font 47 morts. Le gouvernement accuse le Hizb ut-Tahrir (Parti de la Libération Islamique), organisation issue des Frères Musulmans, qui milite pour la restauration du califat sur l'ensemble du monde musulman. Cette organisation serait implanté dans toute l'Asie Centrale.

Le 30 juillet 2004, alors que s'ouvre le procès de 31 islamistes accusés d'être impliqués dans ces attentats, trois attentats suicides simultanés sont lancés contre le Parquet général de la capitale, contre l'ambassade américaine et contre l'ambassade israélienne, faisant 5 morts et 9 blessés. Mais cette fois-ci, l'attentat est revendiqué par le MIO.

Azerbaïdjan : 8 millions d'habitants, 93,5% de musulmans.

Suite à l'indépendance d'avec l'Union Soviétique en 1991, l'opposition arrive au pouvoir. Les communistes reprennent le pouvoir dès 1993.

En 1988, des pogroms anti-arméniens s'étaient produits dans l'enclave arménienne de Nagorno-Karabakh. En 1993, les forces armées arméniennes prennent le contrôle de l'enclave, et l'ont conservé depuis.

3.7 Europe

3.7.1 Albanie

3,5 millions d'habitants. 70% de musulmans, 20% d'orthodoxes et 10% de catholiques.

La République populaire, communiste, est proclamée par Enver Hoxha en 1946. En 1967, mosquées et églises sont fermées par le gouvernement, et la pratique de toute religion est interdite.

Entre 1990 et 1992, l'Albanie sort de 46 ans de dictature communiste, et entre dans l'OCI.

C'est, pour l'instant, le seul Etat d'Europe membre de l'OCI, en attendant l'entrée de la Turquie dans l'Union Européenne (la Bosnie-Herzégovine n'étant pas – encore – membre de l'OCI).

Cependant, le pouvoir en Albanie, c'est surtout... la mafia. Prostitution à grande échelle sur toute l'Europe, racket de la diaspora albanaise, trafic de drogue (héroïne), trafic d'armes. Le nord de l'Albanie est hors du contrôle de l'Etat et, d'après un spécialiste de la Banque mondiale : « la mafia contrôle à peu près un tiers de l'économie » du pays (Courrier International, 29 avril-5 mai 1999).

Pendant la guerre du Kosovo, les kosovars d'origine albanaise se réfugient en masse (450.000) en Albanie. A partir de 1996, le nord de l'Albanie sert de base arrière à l'Armée de Libération du Kosovo, l'UCK (sur ce sujet, voir le chapitre sur la Serbie).

3.8 Conclusion sur les Etats Islamiques

Dictatures militaires ou religieuses, monarchies religieuses absolues, républiques autoritaires secouées de coups d'état, ou zones de non-droit déchirées par les guerres civiles : au cours de ce panorama, un lecteur non-musulman aura peut-être eu le sentiment que les Etats islamiques, dans leur grande majorité, s'éloignent sensiblement de l'idéal politique et social que l'on peut souhaiter à un pays.

Et le lecteur se demandera peut-être si ces Etats, conscients de leurs faiblesses, ne chercheraient pas du côté du monde occidental un modèle à imiter ? un idéal à atteindre ?

Nullement, bien au contraire : fiers de leur identité islamique, fierté basée sur l'affirmation d'Allah que l'Islam est « la meilleure Communauté », et intimement convaincus de leur responsabilité dans l'effort de propagation de l'Islam ou *Dawah*, ils se proposent surtout d'exporter ce modèle à toute l'humanité, l'aidant ainsi à résoudre ses problèmes.

On lira avec intérêt le préambule de la Déclaration sur les droits de l'homme en Islam, que ces mêmes Etats ont promulgué en 1990, et où ils affirment :

« le rôle civilisateur et historique de la Ummah islamique, dont Dieu a fait la meilleure Communauté ; qui a légué à l'humanité une civilisation universelle et équilibrée, conciliant la vie ici-bas et l'Au-delà, la science et la foi ; une communauté dont on attend aujourd'hui qu'elle éclaire la voie de l'humanité (...) et apporte des solutions aux problèmes chroniques de la civilisation matérialiste. » [DDHI-CAIRE]

3.9 Présence de l'Islam dans le reste du monde

Comment l'Islam apporte-t-il ses solutions aux problèmes chroniques de la civilisation matérialiste ? Comment se passe l'effort de propagation de l'Islam dans les Etats non islamiques ? Quel est l'impact de l'Islam dans ces Etats ? C'est à ces questions que nous allons tenter de répondre.

Comme base de départ, on trouvera ci-dessous un tableau de données statistiques sur les Etats comptant un pourcentage significatif de musulmans (source : [WFB] 2003-2004, sauf indication contraire). Les chapitres suivants donnent plus d'information sur la présence de l'Islam dans plusieurs de ces pays.

Etat	Population (en millions)	Musulmans (en %)	Musulmans (en millions)	Situation
Asie				
Russie	130	15%	19,5	Estimation, d'après [SOURDEL-DIC]. Guerre civile en Tchétchénie.
Géorgie	4,7	11%	0,5	Sécession de l'Abkhazie depuis 1992.
Inde	1050	12%	126,0	Conflit avec le Pakistan depuis 1947. Guerre civile au Cachemire depuis 1989.
Népal	27	3,8%	1,0	
Chine	1299	3%	39,0	Mouvement sécessionniste dans le Xinjiang
Philippines	84	5%	4,2	Guerre de sécession islamique et piraterie au Sud.
Thaïlande	65	4,6%	3,0	Musulmans majoritaires dans les provinces méridionales. Troubles majeurs en 2004.
Singapour	4,3	15%	0,6	Estimation
Sri Lanka	20	7%	1,4	Pourcentage en 1999.
Afrique				
Libéria	3,4	20%	0,7	Chaos.
Ghana	21	16,0%	3,4	
Centrafrique	3,7	15%	0,6	
R.D.C. (ex-Zaïre)	58	10%	5,8	
Burundi	6	10%	0,6	
Zambie	10,5	20%	2,1	Estimation, d'après les "24% à 49% Muslim and Hindu" donnés par le World Factbook.
Erythrée	4,5	45%	2,0	
Ethiopie	66,6	40%	26,6	
Kenya	31	10%	3,1	
Tanzanie	36	35%	12,6	99% de musulmans à Zanzibar
Madagascar	17,5	7%	1,2	
Malawi	12	20%	2,4	
Europe Orientale				
Bosnie-Herzégovine	4	40%	1,6	Présence de l'OTAN depuis 1995 pour assurer le maintien de la paix.
Serbie	11	19%	2,1	y compris Kosovo et Montenegro. Présence de l'ONU depuis 2001 pour assurer le maintien de la paix.
Macédoine	2	29%	0,6	Tensions majeures depuis 2001.

Chypre	0,8	18%	0,1	Le Nord de l'île (40% du territoire) est envahi en 1974 par la Turquie qui le déclare indépendant et le prend sous son contrôle.
Bulgarie	7,5	12,2%	0,9	
Europe Occidentale				
France	60	7,5%	4,5	Moyenne des "5 à 10%" donnés par le World Factbook.
Pays-Bas	16	5%	0,8	
Allemagne	82	4%	3,0	
Suisse	7	3,5%	0,2	
Royaume-Uni	60	2,5%	1,5	
Espagne	40	1,2%	0,5	D'après le site France-Bleu de Radio-France. Pourcentage hors étrangers.
Amériques				
Etats-Unis	293	2%	5,9	
Total			278,1	

3.10 Asie

3.10.1 Russie – Tchétchénie et républiques du Caucase

130 millions d'habitants, 15% de musulmans selon certaines estimations [SOURDEL-DIC]. Un certain nombre de républiques de la Fédération de Russie ont un fort pourcentage de musulmans. Dans la région du Caucase : Dagestan, Tchétchénie, Ingouchie, Kabardino-Balkarie, Karatchaëvo-Tcherkessie et république des Adyghéens ; et dans la région de l'Oural : Bachkortostan et Tatarstan.

La Tchétchénie

En octobre 1991, les musulmans tchétchènes proclament leur indépendance. En 1994, en pleine guerre civile entre tchétchènes indépendantistes et tchétchènes pro-russes, le gouvernement russe décide d'intervenir : c'est la première guerre de Tchétchénie.

En 1996, après un conflit meurtrier (40.000 à 100.000 morts), un traité de paix est signé, reconnaissant la souveraineté de la Tchétchénie au sein de la Fédération russe. Le président Aslan Maskhadov doit faire face à « de graves difficultés économiques, les excès et les luttes de pouvoir des différents seigneurs de guerre, l'accroissement de la criminalité et la montée de mouvements fondamentalistes musulmans armés (notamment le mouvement wahhabite). » [ENCARTA]. Au point qu'en 1998, les ONG présentes sur place quittent la Tchétchénie, personne ne pouvant plus garantir leur sécurité.

Et pendant l'été 1999, le chef islamiste tchétchène Chamil Bassaïev lance une insurrection au Dagestan voisin. Dans le même temps survient une série d'attentats en Russie. Le gouvernement russe lance alors une vaste « opération anti-terroriste ». C'est le début de la deuxième guerre de Tchétchénie, qui dure encore.

En plus des opérations en Tchétchénie, les tchétchènes multiplient les opérations spectaculaires en Russie même. En voici des exemples récents : la prise de 800 otages dans un théâtre moscovite en octobre 2002, les attentats des 5 décembre et 9 décembre 2003, un attentat le 6 février 2004 dans le métro de Moscou (41 morts), l'explosion presque simultanée de deux avions de ligne le 24 août 2004 (90 morts), un attentat suicide le 31 août 2004 près du métro de Moscou (9 morts). Le 9 mai 2004, le président pro-russe de Tchétchénie, Akhmad Kadyrov, est tué dans un attentat qui fait 7 morts et 40 blessés.

On compterait en Tchétchénie jusqu'à 5 groupes armés constitués (Le Figaro du 28 août 2004). Les principaux leaders rebelles, Chamil Bassaïev et l'émir saoudien Al Khattab, ont reçu leur formation militaire et idéologique dans des camps d'entraînement en Afghanistan et au Pakistan. Ils sont soutenus techniquement par l'ISI (les services secrets pakistanais), et financièrement par l'IIRO, une ONG saoudienne (BBC, 29 septembre 1999). Ils sont également soutenus politiquement par les Etats-Unis, qui font pression sur la Russie pour lui faire reconnaître l'autonomie de la Tchétchénie.

Le reste du Caucase

Les musulmans tchéchènes lancent des raids et des opérations vers les républiques voisines. On a mentionné ci-dessus l'extension du conflit vers le Daguestan, à partir de 1999. Déjà, en janvier 1996, une prise de 2.000 otages au Daguestan par un commando tchéchène avait fait près de 100 morts.

Le 1^{er} août 2003, un attentat-suicide contre un hôpital en Ossétie du Nord fait 50 morts.

En juin 2004, un millier de combattants tchéchènes lancent des attaques coordonnées en Ingouchie, faisant 92 morts.

Début septembre 2004, en Ossétie du Nord, une prise d'otages monumentale tourne au carnage (339 morts, dont la moitié d'enfants).

La région du Caucase n'attend que ce type d'étincelle pour s'embraser. Ainsi, en Ossétie du Nord, un conflit entre Ossètes chrétiens et Ingouches musulmans avait déjà enflammé le district de Prigorodny (district réclamé par l'Ingouchie voisine) en octobre 1992, faisant plus de 500 morts.

L'Oural

Dans la région de l'Oural, le Tatarstan (48% de tatars, sunnites) est également animé par un fort courant indépendantiste.

3.10.2 Géorgie – Abkhazie

4,7 millions d'habitants, 11% de musulmans.

En juillet 1992, le Soviet suprême abkhaze proclame l'indépendance de la province d'Abkhazie. La guerre éclate entre les sécessionnistes et le gouvernement central de Georgie. Des volontaires des peuples musulmans du Nord Caucase (dont ceux du tchéchène Chamil Bassaïev) et une division de parachutistes russes se joignent aux insurgés et défont l'armée géorgienne. En mai 1994, après plus de 10.000 morts, un cessez-le-feu est signé, et le président Chevardnadze doit accorder une autonomie de fait à l'Abkhazie. La quasi-totalité de la population géorgienne d'Abkhazie, 250.000 personnes, est déplacée dans une véritable campagne de nettoyage ethnique. La population d'Abkhazie, réduite dans des proportions notables, devient majoritairement abkhaze (alors qu'elle était majoritairement géorgienne avant 1992).

Mais rien n'est réglé. Le 9 février 1998, Edouard Chevardnadze échappe à un attentat à Tbilissi, attentat revendiqué par des tchéchènes. Les combats reprennent entre les abkhazes et les géorgiens encore présents en Abkhazie. En mai 1998, les abkhazes prennent le contrôle de zones disputées, jusqu'alors sous contrôle géorgien. Les combats reprennent encore fin 2001. Les abkhazes (l'aviez-vous deviné ?) sont majoritairement musulmans, alors que les géorgiens sont chrétiens orthodoxes.

(cf. [LECLERC], L'Express des 23/4/2998 et 8/5/2003,

<http://www.lexpress.fr/info/monde/dossier/georgie/dossier.asp?ida=388659>)

3.10.3 Inde – Cachemire

1 milliard d'habitants, dont 12% de musulmans. La région du Jammu-et-Cachemire est musulmane à 85%.

Lors de la scission du Pakistan en 1947, le Cachemire est rattaché à l'Inde. Dès 1948, le Pakistan attaque l'Inde et annexe un tiers du Cachemire. Il passe encore à l'attaque en 1965 pour conquérir le reste, mais échoue.

En 1989, les musulmans du Cachemire Indien (le Jammu-et-Cachemire) se soulèvent, avec le soutien actif du Pakistan. Dès lors, les affrontements armés et actions de toutes sortes n'ont pas cessé, avec de 2.000 à 6.000 attentats par an, attentats qui ont fait plus de 10.000 morts en 10 ans (cf. <http://www.saag.org/papers2/paper192.htm>).

Les principales organisations islamiques opérant au Jammu-et-Cachemire ont leurs bases arrières au Pakistan :

- le Harkat-ul-Ansar, maintenant renommé Harkat-ul-Mujahidin,
- le Hizb-ul Mujahidin,
- le Lashkar e-Taiba (sur cette dernière, cf. <http://www.saag.org/papers2/paper175.htm>),
- et la plus récente, le Jaish-e-Mohammad ou « armée de Mahomet ».

Interdites au Pakistan par le président Musharaff après les attentats du 11 septembre 2001, ces organisations se réfugient au Cachemire pakistanais, menaçant non seulement l'Inde, mais aussi désormais le gouvernement pakistanais : le 8 mai 2002, la toute première attaque suicide au Pakistan cause la mort de 11 français et 3 pakistanais.

Pour stopper les infiltrations permanentes d'islamistes depuis le Pakistan, l'Inde construit depuis 1999 un mur à la frontière entre les deux Cachemire.

3.10.4 Chine – Xinjiang

1,3 milliard d'habitants. Le nombre de musulmans est difficile à établir : environ 20 millions, soit 1 à 2% d'après [WFB] et [ENCARTA] ; « Entre 35 millions de fidèles (sources officielles) et 158 millions (sources religieuses) » soit entre 2,7% et 12%, d'après le Quid 2001 et [LECLERC].

L'Islam est très présent dans la région du Ouïgour ou Xinjiang à l'Ouest de la Chine, une région intégrée à la Chine après la seconde guerre mondiale. A partir de 1949, le gouvernement communiste mène une sorte de colonisation larvée, envoyant au Xinjiang des chinois de l'ethnie Han. Aujourd'hui, sur 20 millions d'habitants, les Han (non-musulmans) seraient 39%, les Ouïgours (musulmans) 47%, les 14% restant étant de diverses ethnies, dont plusieurs musulmanes. En théorie, le Xinjiang est une région autonome ; en pratique, tous les postes à responsabilité sont tenus par des Han.

Les Ouïgours ne reconnaissent pas l'autorité de Pékin et aspirent à l'autonomie de leur territoire sous le nom de Turkestan oriental. Cette prétention est évidemment combattue avec la plus grande vigueur par le pouvoir communiste, qui envoie en prison ou exécute tous les opposants au titre de « terrorisme ». Etant donné l'état de fermeture de la Chine, il est difficile de faire la part des choses.

Avec la création en 1991 des républiques autonomes voisines : Kazakhstan, Kirghizistan et Tadjikistan, le mouvement indépendantiste semble s'être amplifié. Le 5 février 1997, à Gulja, lors d'un soulèvement qui fait plusieurs morts et des centaines de blessés, les manifestants réclament la formation d'un « Etat islamique indépendant ». D'après l'un des mouvements indépendantistes, le Front Uni National Révolutionnaire du Turkestan Oriental (FUNR), au cours de cette seule année 1997, 57.000 Ouïgours auraient été arrêtés.

(cf. [LECLERC], et « Le Monde Diplomatique » de février 2002, <http://www.monde-diplomatique.fr/2002/02/SALA/16173>)

3.10.5 Philippines

84 millions d'habitants. 83% de catholiques, 5% de musulmans.

30% des habitants du sud des Philippines sont musulmans, ce pourcentage atteignant 97% dans l'archipel des Sulu.

Dès le XV^{ème} siècle, des marins et pirates musulmans s'installent dans des îles au Sud de l'archipel, aux confins de la Malaisie. Leurs descendants s'y sont maintenus. « Fauteurs de troubles » [SOURDEL-DIC], ils réclament leur indépendance, et la constitution d'un Etat islamique. Le « Moro National Liberation Front » ou MNLF, fort de 15.000 hommes, créé en 1969, et observateur permanent de l'Organisation de la Conférence Islamique, lance des attaques de grande envergure contre les forces gouvernementales. Entre 1970 et 1996, date d'un traité entre le gouvernement et le MNLF, la guerre civile fait 120.000 morts.

En 1977, une partie du mouvement fait sécession et fonde le « Moro Islamic Liberation Front » ou MILF. C'est aujourd'hui le groupe séparatiste islamiste le plus important des Philippines. Illustration du devoir de soutien à la djihad, le MILF reçoit des dons de la part de plus de 4 millions de musulmans à travers le monde (d'après Salamat Hashim, fondateur du MILF, interviewé sur CNN le 31 mars 2000).

En 1991, le groupe islamiste Abu Sayyaf fait également sécession d'avec le MNLF. Il passe sous le projecteur des média en mars-avril 2000, avec deux prises d'otages spectaculaires : une trentaine d'enfants et d'enseignants philippins, puis vingt et un touristes asiatiques et européens. D'autres suivront. Ces enlèvements contre rançon, qui leur rapportent des millions de dollars, sont complétés d'attentats à la bombe, de piraterie maritime, d'incendies (exemple : une école à Looh, près de Balobo), de décapitations, et d'un trafic de marijuana d'un montant annuel estimé à 1,5 milliard d'euros [LABEVIERE].

3.10.6 Thaïlande

65 millions d'habitants, environ 5% de musulmans (3,5 millions, d'après les articles du Nouvel Observateur et du Figaro cités). Les musulmans sont majoritaires dans les provinces du Sud.

Dans les années 1970, une rébellion islamique indépendantiste fait son apparition dans le Sud, puis se calme. Et au début de l'année 2004, ces provinces s'enflamment à nouveau. Tout commence par un raid contre un dépôt d'armes en janvier : 4 soldats tués, 400 fusils d'assaut volés. Le 28 avril, de jeunes musulmans armés de couteaux et de machettes attaquent des commissariats et des postes militaires : 113 morts, dont 107 parmi les attaquants, et 32 qui s'étaient réfugiés dans une mosquée.

Le 16 mai, des bombes explosent dans 3 temples bouddhistes.

« Plus de 350 morts depuis janvier. Des dizaines de disparus. 270 attaques à la bombe ou à la machette recensées... Des écoles brûlent, des moines [bouddhistes] sont assassinés, la population s'arme et les fonctionnaires bouddhistes s'enfuient. » (Nouvel Observateur, 19 août 2004, article « Thaïlande : Les mystères d'un embrasement »,

<http://www.nouvelobs.com/articles/p2076/a247793.html>).

Depuis, le Sud sombre progressivement dans la guerre civile : en juillet 2005, on tue en plein jour ; la nuit, des cocktails Molotov sont lancés sur les écoles, les cabines téléphoniques, les guérites de police (Le Figaro du 20/07/2005). En décembre 2005, on dénombre plus de 1300 morts.

3.11 Afrique

3.11.1 Liberia

3,4 millions d'habitants, 20% de musulmans.

Cf. le chapitre sur la Sierra Leone, ci-dessus.

3.11.2 Ethiopie et Erythrée

Ethiopie : 66,6 millions d'habitants, 50% de chrétiens orthodoxes ou coptes, 40% de musulmans, principalement dans les régions du Sud, et 10% d'animistes.

Erythrée : 4,5 millions d'habitants, 45% de musulmans, 45% de coptes, et 10% de chrétiens d'autres confessions.

Partie intégrante de l'Ethiopie depuis toujours, ce territoire en est séparé par la colonisation italienne en 1889. Réintégré progressivement à l'Ethiopie de 1952 à 1962, il ne cessera de réclamer son indépendance, pour l'obtenir en 1993. Les premiers indépendantistes sont les musulmans du Front de Libération de l'Erythrée (FLE). Aidés par l'Egypte et le Soudan, ils lancent la guerre civile en 1962. Ils sont évincés en 1970 par le Front de Libération du Peuple Erythréen (FPLE), d'inspiration marxiste, dont les membres sont chrétiens (leur chef, Issaïas Afeworki, actuel président de l'Erythrée, est protestant).

En 1974, une junte militaire destitue l'empereur d'Ethiopie, le négus Hailé Sélassié, qui meurt, sans doute assassiné, en 1975. Le lieutenant-colonel Mengistu Hailé Mariam, surnommé le «négus rouge», prend le contrôle du pays et instaure une dictature communiste. Avec l'appui militaire de l'URSS et de Cuba (dont environ 15.000 hommes), il engage des opérations contre les indépendantistes de l'Erythrée.

En 1975 apparaît, dans le Tigré, le Front Populaire de Libération du Tigré (FPLT), qui ne cherche pas à faire sécession mais à renverser Mengistu. Le FPLT s'allie au FPLE érythréen. Et en 1991, à la suite de l'effondrement de l'URSS, Mengistu est chassé par les deux mouvements rebelles alliés.

Le FPLT organise alors en Ethiopie une démocratie fédéraliste. Quant à l'Erythrée, son indépendance est reconnue après un référendum. Issaïas Afeworki instaure un régime de type marxiste à parti unique, qui reconnaît quatre religions (trois chrétiennes, et l'Islam), et persécute les autres. Pendant ce temps, le FLE (musulman), qui s'est reconstitué au Soudan, envoie des militants islamistes y mener des actions de guérilla.

L'Erythrée ré-ouvre les hostilités avec l'Ethiopie en 1998, pour le contrôle de territoires, sur fond de droit d'accès à la mer. Ce conflit prend fin en 2000, après des dizaines de milliers de victimes et le déplacement de 1,3 millions de personnes.

(cf. [LECLERC] et <http://rdereel.free.fr/voleQ1.html>)

3.11.3 Kenya

31 millions d'habitants, estimation 10% de musulmans.

Le 28 novembre 2002 ont lieu à cinq minutes d'intervalle à Mombasa un lancer de missiles contre un charter israélien, et un attentat à la voiture suicide contre un hôtel (18 morts).

3.11.4 Tanzanie – Zanzibar

36 millions d'habitants, dont 35% de musulmans. La population de Zanzibar, archipel ayant un statut semi-autonome, est musulmane à 99%.

Le **Tanganyika** obtient l'indépendance le 9 décembre 1961, sous la direction de Julius Nyerere.

Au XIX^{ème} siècle, **Zanzibar** est un sultanat, et une énorme plaque tournante de la traite des Noirs (8.000 à 50.000 esclaves sont acheminés du continent chaque année). Zanzibar passe sous protectorat britannique à partir de 1890, ce qui entraîne l'abolition de l'esclavage en 1897, et la ruine de l'économie. Il devient indépendant en 1963. Deux mois après l'indépendance, un violent soulèvement de la population africaine issue des anciens esclaves éclate. Le sultan abdique, des arabes sont massacrés et exilés, et le parti « africain », dirigé par le cheikh Abeid Karume, prend le pouvoir.

Trois mois après cette révolution, les gouvernements du Tanganyika et de Zanzibar décident de fusionner pour former la Tanzanie, sans consultation des populations, et pour des raisons et visions très différentes. En pratique, deux gouvernements coexistent, avec chacun son parlement, sa fonction publique et ses lois.

Sur le continent, Julius Nyerere instaure un socialisme modéré.

Sur les îles, Abeid Karume instaure une dictature communiste dure. Il est assassiné en 1972, sans changement notable de régime.

En 1985, Julius Nyerere se retire et est remplacé à la présidence de l'Union par Ali Hassan Mwinyi, musulman originaire de Zanzibar. Sous sa présidence, la Tanzanie adhère secrètement à l'Organisation de l'Islam en Afrique (OIA), tandis que Zanzibar adhère secrètement à l'OCI. Devant la tempête de protestations, les deux gouvernements feront machine arrière.

En 1992, le multipartisme est instauré en Tanzanie. Les élections de 1995-1996 mettent en évidence les graves problèmes internes de Zanzibar, et l'opposition persistante entre les communautés « arabes » et « africaines » (toutes deux musulmanes). Manifestement truquées, ces élections maintiennent au pouvoir le clan « africain » de Salmin Amour, qui instaure une politique répressive.

En octobre 2000, les élections de Zanzibar sont boycottées par l'opposition, et Aman Abeid Karume, fils de l'ancien dictateur Abeid Karume, succède à Salmin Amour à la présidence des îles.

(cf. [LECLERC] et <http://www.monde-diplomatique.fr/1996/07/PRUNIER/5141>)

3.12 Europe Orientale

3.12.1 Bosnie-Herzégovine

4 millions d'habitants, dont 40% de musulmans.

La Bosnie-Herzégovine prend son indépendance d'avec la Yougoslavie en 1992. Elle entre alors en conflit avec la Serbie et la Croatie, avec le soutien de l'Arabie Saoudite et de l'Iran, et le renfort de 15.000 volontaires étrangers communément appelés les « Afghans ».

Depuis 1995, des forces de l'OTAN (IFOR, puis SFOR) sont présentes en permanence pour essayer d'assurer le maintien de la paix.

Mentionnons la fameuse déclaration faite en 1970 par l'actuel président bosniaque, Mr Izetbegovic (musulman) : « Il ne peut y avoir de paix ou de coexistence entre la foi islamique et des institutions sociales ou politiques non musulmanes. Le mouvement islamique ne doit pas seulement détruire le pouvoir non islamique préexistant, mais aussi construire un nouveau pouvoir islamique. » (cité dans Valeurs Actuelles du 31 août 1992).

Déclaration qui nous semble un résumé pertinent de la position constante de l'Islam à propos du pouvoir.

Et le cardinal Puljic, archevêque de Sarajevo, de noter en 1996 : « les catholiques n'ont pas l'égalité des droits. » (Famille Chrétienne, 4 avril 1996).

A la date de mise à jour de cette étude (début 2005), la Bosnie-Herzégovine n'est pas membre de l'OCI. Elle n'y a que le statut d'observateur. Gageons que cette situation, tout à fait exceptionnelle dans le monde musulman, ne va pas durer.

3.12.2 Serbie – Kosovo

Serbie : 10 millions d'habitants, dont 19% de musulmans.

Kosovo : 1,9 millions d'habitants, dont 80% de musulmans (les chiffres sont difficiles à évaluer, suite aux très importants déplacements de populations).

L'histoire du Kosovo est l'histoire d'une haine ancestrale, qui commence en 1389, entre une population serbe orthodoxe et une population albanaise musulmane. Il serait beaucoup trop

long de la rappeler ici, le lecteur intéressé pourra se référer par exemple à : [LECLERC], « La province du Kosovo », pour en avoir un aperçu assez objectif.

Rappelons seulement les développements les plus récents :

A partir de 1989, le président de Serbie, Slobodan Milosevic, abolit l'autonomie du Kosovo et y entreprend une sorte de colonisation ethnique. Les albanais prennent le maquis, utilisant l'Albanie comme base arrière, et fondent l'Armée de Libération du Kosovo ou UCK.

Soutenue financièrement par la diaspora albanaise (par des contributions « volontaires », et par le trafic de drogue effectué en Suisse), par les pays du Golfe via des ONG, soutenue techniquement et militairement par la CIA, renforcée de mercenaires musulmans de diverses origines, l'UCK comptera jusqu'à 35.000 membres.

En janvier 1999, à la suite d'un massacre de 45 civils kosovars, la « communauté internationale » s'émeut. Les américains veulent imposer l'autonomie du Kosovo. Devant le refus (prévisible) des serbes, l'OTAN commence les bombardements d'objectifs militaires et civils le 24 mars 1999. Les serbes accélèrent la purification ethnique, en chassant massivement les albanais : 1,6 million de personnes sont déplacées, sur un total de 1,9 million d'habitants.

Après 11 semaines de bombardements, les serbes déclarent forfait le 9 juin et commencent aussitôt le retrait de leurs forces. La population serbe et tzigane du Kosovo fuit également en masse (environ 200.000 sur 250.000).

En 2001, le Kosovo devient une sorte de protectorat international, sous le contrôle théorique d'une force internationale de 40.000 hommes, la KFOR, mais sous le contrôle pratique de l'UCK.

Dès le retrait des forces serbes, c'est au tour des albanais d'entreprendre une « contre-épuration » ethnique à l'encontre des serbes et des tziganes restés au Kosovo, épuration plus féroce que celle qu'ils avaient subi eux-mêmes. Ainsi, un rapport de l'ONU mentionne 30 à 40 meurtres par semaine de juin à août 1999, accompagnés de tortures, pillages et incendies de maisons. Depuis 5 ans, cette épuration se poursuit, dans l'indifférence de la « communauté internationale ».

On notera par ailleurs que les accusations de génocide de la part des serbes semblent aujourd'hui dénuées de fondement, les estimations initiales de 100.000 à 500.000 massacrés, fondées sur des informations fournies par l'UCK, tombant ensuite à 10.000, pour annoncer, en novembre 1999, un total de 2.018 cadavres effectivement retrouvés, toutes causes confondues. (cf. « Chronique d'un génocide annoncé », le Monde Diplomatique, mars 2000,

<http://www.monde-diplomatique.fr/cahier/kosovo/halimi>)

L'avenir du Kosovo reste incertain. L'ONU privilégie une « autonomie substantielle ». L'UCK rejette absolument cette solution : depuis 1998, elle réclame une indépendance totale d'avec la Serbie, et surtout la constitution d'une « Grande Albanie » composée de tous les territoires où les albanais sont majoritaires : l'Albanie, le Kosovo (épuré de tous les non-albanais), la partie occidentale de la Macédoine et le tiers méridional du Monténégro. Dans ce but, deux nouvelles « armées de libération », l'UCPMB et l'UCKM, ont été fondées début 2000, et ont entamé de nouvelles guérillas dans le sud-ouest de la Serbie et dans le nord-ouest de la Macédoine (cf. <http://www.monde-diplomatique.fr/2001/04/CHICLET/15028>).

Le Kosovo n'a pas fini de faire parler de lui.

3.12.3 Macédoine

2 millions d'habitants, dont 29% de musulmans.

La Macédoine compte principalement deux communautés : les macédoniens, d'origine slave et de religion orthodoxe, représentant environ 65% de la population ; et les albanais, albanophones et de religion musulmane, environ 500.000 personnes, auxquels il faut ajouter

230.000 réfugiés du Kosovo (cf. Serbie-Kosovo), soit au total une communauté représentant entre 30 et 35% de la population, et en forte augmentation démographique. Les albanais vivent majoritairement à l'ouest du pays, aux frontières de l'Albanie et du Kosovo.

Comme dans les autres pays des Balkans, cet assemblage détonnant est issu du démantèlement de l'Empire Ottoman et des grands conflits du XXème siècle. Les deux communautés vivent totalement séparées, et n'ont aucune confiance l'une dans l'autre.

Bref, tous les ingrédients sont présents pour une guerre civile. Début 2001, les tensions ont déjà conduit à 6 mois d'affrontements entre la guérilla albanaise de l'UCKM et les forces gouvernementales. Ces affrontements se sont achevés par un accord le 1^{er} août 2001. Jusqu'à la prochaine fois. (cf. [LECLERC])

3.12.4 Chypre

0,8 millions d'habitants, dont 18% de musulmans.

Cf. le chapitre sur la Turquie, ci-dessus.

3.13 Europe Occidentale

3.13.1 France

60 millions d'habitants, dont 83 à 88% de catholiques, et entre 5 et 10% de musulmans.

Alors que l'on peut connaître, à la virgule près, le pourcentage de musulmans en Azerbaïdjan ou en Bulgarie, ni l'encyclopédie Encarta, ni même le site World Factbook de la CIA, ne donnent de chiffres plus précis pour la France : en effet, la loi française interdit les recensements basés sur la religion. Il n'existe donc pas de statistique officielle sur les musulmans en France.

L'Islam en France est en pleine croissance, les trois moteurs étant la démographie, la ré-islamisation, et les flux migratoires. Sur ce dernier point, le Figaro du 14 avril 2004 cite les chiffres des rapports officiels, d'après lesquels l'immigration légale extra-communautaire serait en 2002 de 124.000 personnes (soit en croissance de 32% par rapport à 1999), en provenance à 63% du Maghreb.

En 2005, l'homme de la rue considère volontiers que la France n'est pas concernée par les attentats islamistes, grâce à son attitude courageusement mesurée et indépendante lors de la guerre du Golfe. C'est oublier des faits qui ne sont pas si anciens (cf. [CRTI]) :

- Le 3 octobre 1980, un attentat contre la synagogue de la rue Copernic fait 4 morts et 22 blessés.
- Le 9 août 1982, une attaque à la grenade et au pistolet-mitrailleur, dans la Rue des Rosiers, dans le quartier juif de Paris, fait 6 morts et 22 blessés. Les soupçons se portent sur le groupe palestinien d'Abou Nidal, mais l'enquête n'a toujours pas abouti.
- En 1985, le Hezbollah libanais, appelé aussi Organisation du Djihad Islamique, est impliqué dans une série d'attentats à la bombe à Paris (23 février 1985, magasin Marks & Spencer : 1 mort, 14 blessés ; 9 mars, cinéma Rivoli Beaubourg : 18 blessés ; le double attentat des magasins « Galeries Lafayette » et « Printemps Haussmann », le 7 décembre : 43 blessés).
- Les 3, 4 et 5 février 1986, trois attentats (hôtel Claridge, Gibert Jeune, FNAC des Halles) sont revendiqués par un « Comité de Solidarité avec les Prisonniers Politiques Arabes et du Proche-Orient » (CSPPA).
- Le 17 mars 1986, attentat contre le TGV : 9 blessés. Et le 20 mars, un attentat dans la galerie Point Show des Champs-Élysées : 2 morts et 29 blessés. Tous deux encore revendiqués par le CSPPA.

- Et en septembre 1986, quatrième vague d'attentats : un attentat raté le 4 septembre au RER Gare de Lyon, puis 5 attentats : le 8 septembre (1 mort, 21 blessés), 12 septembre (54 blessés), 14 septembre (3 morts, 1 blessé), 15 septembre (1 mort, 56 blessés). Et le 17 septembre 1986, un attentat dans le Magasin Tati de la Rue de Rennes à Paris fait 7 morts et 55 blessés. Tous sont revendiqués par le CSPPA. Une nouvelle série plus sanglante encore était prévue, mais la DST démantèle le réseau responsable de tous ces attentats : le groupe de Ali Fouad Saleh, connecté au Hezbollah libanais et à l'Iran (cf. http://www.conflits.org/article.php3?id_article=33).
- En juillet 1987, un membre du Hezbollah détourne un avion d'Air Africa entre Rome et Paris. Le pirate tue un passager français, avant d'être maîtrisé par l'équipage.
- En décembre 1994, un Airbus d'Air France est détourné par 4 membres du GIA (Groupe Islamique Armé). Trois passagers sont tués.
- Le 25 juillet 1995, à Paris, une explosion dans le RER B à la station St Michel, revendiquée par le GIA, fait 7 morts et 117 blessés.
- Le 17 août 1995, un attentat à la bombe Place de l'Etoile à Paris, revendiqué par le GIA fait 17 blessés. L'un des suspects, Boualem Bensaïd, est arrêté quelques jours plus tard dans une cabine téléphonique alors qu'il est en contact avec un groupe de Lille qui prépare un autre attentat sur un marché.
- Le 26 août 1995, tentative d'attentat contre la ligne TGV Paris-Lyon. Sur la bombe qui n'a pas explosé, la police retrouve les empreintes de Khaled Kelkal, membre du GIA.
- Le 3 septembre, une bombe défectueuse explose dans un square de Paris et fait 4 blessés ; le 7 septembre, une bombe dans une voiture en face d'une école juive à Lyon fait 14 blessés.
- Le 6 octobre 1995, attentat devant la station de métro Maison-Blanche, dans le XIIIème arrondissement de Paris, revendiqué par le GIA : treize personnes sont légèrement blessées.
- Le 17 octobre 1995, dans le RER C à la station Musée d'Orsay, une bonbonne explose dans un wagon, faisant 26 blessés dont sept grièvement. Le suspect principal, Ali Belkacem, reconnaîtra les faits avant de se rétracter, et déclarera à ses juges: « Si c'est le djihad que vous appelez du terrorisme, l'islam que vous appelez association de malfaiteurs, alors je suis fier d'en être. Vous êtes le Mal, la source du Mal, vous irez en enfer ».
- De janvier à mars 1996, un groupe appelé « gang de Roubaix », composé d'islamistes formés en Afghanistan et en Bosnie, se livre à diverses actions violentes dans la région de Lille : série de braquages, attaque d'un fourgon blindé à l'arme lourde, tentative d'attentat à la voiture piégée (cf. <http://raid.admin.free.fr/roubaix.htm>). L'un des membres du gang, Lionel Dumont, qui s'était converti à l'Islam en 1991, est finalement capturé en 2003 au terme d'une cavale rocambolesque via la Bosnie et l'Asie.
- Le 3 décembre 1996, attentat au RER B à Port Royal, non revendiqué : 4 morts et 170 blessés.
- En décembre 2000, le « groupe de Francfort », composé d'islamistes formés en Afghanistan, planifie un attentat à Strasbourg contre la cathédrale et le marché de Noël. Ce projet est déjoué à temps par les polices française et allemande, ce qui a conduit à la condamnation de 4 islamistes en Allemagne en 2003, et de 10 islamistes en France en décembre 2004 (cf. <http://www.libe.com/page.php?Article=262115>).
- Dans la nuit du 1er au 2 septembre 2001, Safir Bghioua sème la terreur dans Béziers. Avant d'être abattu par les hommes du GIPN, il aura le temps d'abattre le chef de cabinet du maire de Béziers, un homme de 72 ans. La police trouve dans sa voiture et

dans son appartement : un lance-roquette RPG 2, un fusil à pompe et canon scié de calibre 12, une kalachnikov avec chargeurs et baïonnette, 200 grammes de dynamite, un fusil d'assaut et 13 pains explosifs de type tolite. Safir Bghioua se décrit comme un « guerrier d'Allah, qui a été en Tchétchénie ». Décrit initialement par les médias comme un exalté isolé, ses liens avec des organisations islamistes ont été mis depuis en évidence (cf. <http://www.rtl.fr/rtlinfo/article.asp?dclid=108542>).

Cette liste n'est pas exhaustive, en particulier sur les projets d'attentats. Ainsi, on apprend que 4 islamistes, soupçonnés d'avoir préparé des attentats contre l'aéroport d'Orly, le Métro de Paris, et le siège de la DST, ont été mis en examen. L'information tient en cinq lignes dans Ouest-France du 1er octobre 2005 : la routine, en quelque sorte.

Ces dernières années, l'affaire du voile islamique a placé la question de l'Islam au cœur de l'actualité et de la politique française.

La droite gouvernementale essaie d'organiser, voire de créer, un Islam à la française, un Islam réduit à une pratique purement religieuse, dégagé de ses aspects juridiques et « sociétaux ». Dans cet esprit, elle a créé fin 2002 le Conseil Français du Culte Musulman, le CFCM. Dès les premières élections, en avril 2003, l'Union des Organisations Islamiques de France (UOIF), une émanation des Frères Musulmans, y prenait la deuxième place.

Dans le même temps, les 1.500 mosquées et lieux de prières qui fleurissent avec le soutien de fonds publics sont fréquemment co-financées par des Etats islamiques.

Ces mosquées sont dirigées par des imams venant de ces Etats. D'après une enquête du ministère de l'Intérieur, en 2001, sur les quelques 1.500 imams exerçant en France, moins de 10% sont de nationalité française. Les autres sont Marocains (40%), Algériens (24%), Turcs (15%), Tunisiens (6%), ou encore Saoudiens et d'autres pays d'Afrique (6%). L'Etat turc par exemple envoie en France des missionnaires turcs salariés, enseignant la langue turque et l'Islam aux enfants des familles d'origine turque. Des imams sont rémunérés par le gouvernement algérien, par l'intermédiaire de la Mosquée de Paris (Dalil Boubakeur, recteur de la Mosquée de Paris et président du CFCM, est lui-même salarié de l'Etat algérien. Il a en France le statut de diplomate). D'autres sont salariés de l'Etat marocain : des accords franco-marocains prévoient que le ministère de l'éducation nationale du Maroc envoie en France des professeurs d'arabe, qui sont aussi des professeurs de religion. De nombreux imams auraient suivi leur cursus de formation en Arabie Saoudite.

Enfin, certains imams sont formés en France, à l'Institut Européen des Sciences Humaines, fondé en 1991 par l'UOIF, très lié au mouvement des Frères Musulmans et à l'Arabie Saoudite.

Depuis 2003, un certain nombre de personnalités s'inquiètent d'une possible dérive antisémite de l'Islam de France.

« Les chiffres sont terribles : le nombre des actes et des menaces antisémites a été multiplié par vingt entre 2000 et 2002. Nous avons affaire à une nouvelle forme d'antisémitisme : il ne s'agit plus de l'antisémitisme de l'extrême droite, qui a disparu des établissements scolaires, mais d'un antisémitisme d'origine islamiste, qui n'est rien d'autre que la réfraction des conflits du Moyen-Orient dans nos établissements scolaires et qu'il faut combattre. »

(Luc Ferry, ministre de l'Enseignement, à la séance parlementaire du 18 novembre 2003)

Et depuis novembre 2004, le ministre de l'Intérieur met en place un dispositif de lutte contre l'« islamisme radical », commençant par un recensement des lieux de cultes « radicaux » (42 recensés en France). Et identifiant les prisons comme l'une de ses sources : « La majorité des

détenus sont de confession musulmane. C'est un vivier pour des imams autoproclamés, eux-mêmes détenus. » (interview du ministre de l'Intérieur dans Le Figaro du 25/11/2004). (cf. aussi sur ce sujet L'Express du 15/3/2004, <http://www.lexpress.presse.fr/info/societe/dossier/mosquees/dossier.asp?ida=426723>)

3.13.2 Pays-Bas

16 millions d'habitants. Avec 5% de musulmans, les Pays-Bas sont, après la France, le pays d'Europe de l'Ouest ayant le plus important pourcentage de musulmans nationaux.

Les Pays-Bas étaient supposés être « un exemple de cohabitation réussie » entre communautés (Le Figaro du 20/11/2004). Mais le 2 novembre 2004, Théo Van Gogh, un réalisateur célèbre pour ses provocations contre les chrétiens, les juifs et, plus récemment, les musulmans, est abattu puis égorgé en pleine rue par Mohammed Bouyeri, néerlandais d'origine marocaine qui semble lié à des groupes islamistes radicaux. Van Gogh venait de tourner « Soumission », un court-métrage sur la condition de la femme en Islam.

Le retentissement dans le pays est énorme. « Le jihad débarque aux Pays-Bas », déclare le chef des députés libéraux. Dans les 8 jours qui suivent, plus d'une douzaine de mosquées et d'écoles islamiques sont prises pour cibles par des incendiaires. Et en guise de représailles (application scrupuleuse de la loi du talion), des églises ainsi que des écoles chrétiennes et laïques subissent le même sort. Quant à l'auteur du scénario du film, Ayaan Hirsi Ali, une députée d'origine somalienne qui avait abjuré l'islam, elle change maintenant de domicile tous les soirs.

(cf. L'Express du 15/11/2004,

<http://www.lexpress.fr/info/monde/dossier/paysbas/dossier.asp?ida=430411>, Le Figaro du 20/11/2004)

Le 10 novembre 2004, après 14 heures de siège, sept présumés terroristes islamistes sont arrêtés aux Pays-Bas.

3.13.3 Espagne

40 millions d'habitants (hors étrangers), dont 94,5% de catholiques, et environ 1,2% de musulmans. Si l'on prend en compte les 3,3 millions d'étrangers présents en Espagne, soit 7,5% du total (chiffres officiels, cités par La Vanguardia du 29/1/2004), le pourcentage de musulmans est bien supérieur, sans doute au-dessus des 5%.

Avec 600.000 immigrants en 2003, l'Espagne est la première destination de l'immigration dans les pays européens. Le solde migratoire de l'Espagne est dix fois supérieur à celui de la France (Courrier International, 6/9/2004).

A Madrid, le 11 mars 2004, un quadruple attentat revendiqué par Al-Qaïda fait 191 morts et 1.900 blessés. C'est l'attentat le plus meurtrier jamais perpétré en Espagne. Une vingtaine de suspects, majoritairement Marocains et Algériens installés en Espagne, sont en détention.

3.13.4 Royaume-Uni

60 millions d'habitants, dont 2,5% de musulmans.

Le 7 juillet 2005, une série de 4 attentats kamikazes dans les transports publics de Londres fait 56 morts et 700 blessés. D'après les premiers éléments d'enquête de Scotland Yard, les quatre kamikazes, d'origine pakistanaise, sont britanniques. Ils sont issus des banlieues islamisées de la capitale (Leeds, Luton), de ce « Londonistan » où les prédicateurs musulmans de toutes tendances, protégés par la loi anglaise, s'expriment en toute liberté. Et le 21 juillet, 4 nouvelles tentatives d'attentats, qui ne font pas de victimes.

Tous ces attentats sont revendiqués par le groupe « Abou Hafs al-Masri », comme « punition » pour la participation du Royaume-Uni à la guerre en Irak, et son intention

d'intensifier ces « manifestations du jihad contre ceux qui ont déclaré la guerre à l'islam et aux musulmans (...) en Irak, en Afghanistan et en Palestine. »

Dans les médias, c'est le mythe d'une intégration de l'islam « à l'anglaise » qui s'effondre à son tour. Et Tony Blair s'engage à expulser du royaume les prédicateurs à « l'enseignement pervers ».

3.14 Amériques

3.14.1 Etats-Unis

293 millions d'habitants, dont environ 2% de musulmans.

Les relations entre les Etats-Unis et le monde musulman sont complexes. Interviennent tout ensemble : l'accès aux ressources pétrolières (plus de la moitié des réserves de pétrole mondiales sont dans des pays islamiques), les luttes d'influence diverses (Union Soviétique, Europe), la lutte contre le terrorisme, celle contre le trafic de drogue, sans oublier l'action de lobbies : sionistes, féministes, et organismes de défense des droits de l'homme.

Ces relations dépassent donc très largement le cadre de cette étude. On mentionnera simplement, pour illustrer cette complexité, les quelques éléments suivants de la politique américaine :

- Soutien à l'Irak contre l'Iran, puis à l'Iran contre l'Irak ;
- Soutien aux moudjahidin afghans contre l'URSS, suivi d'une attaque contre les taliban afghans ;
- Soutien politique et financier massif et constant à l'Etat d'Israël, dans ses conflits internes et externes avec le monde musulman ;
- Mesures de rétorsion contre divers pays islamiques soutenant le terrorisme, comme la Libye ou la Syrie (relations en voie de pacification ces dernières années) ;
- Soutien sans faille à la Turquie, y compris lors de l'invasion de Chypre, et appui insistant à son entrée dans l'Union Européenne ;
- Relations étroites avec l'Arabie Saoudite (relations en perte de vitesse ces dernières années) ;
- Soutien aux indépendantistes tchéchènes ;
- Soutien systématique aux factions musulmanes (bosniaques, albanais) dans les conflits balkaniques.

Face à cette complexité, les populations musulmanes perçoivent en général les Etats-Unis comme l'ennemi numéro 1, le Grand Satan à abattre. Et les organisations islamistes frappent les intérêts américains, soit sur leur territoire, soit ailleurs dans le monde. Les exemples les plus marquants :

- Le 26 février 1993, l'explosion d'une bombe dans le parking souterrain du World Trade Center fait 6 morts et un millier de blessés.
- Le 25 juin 1996, un camion bourré de 2 tonnes d'explosifs pulvérise l'entrée de la base américaine de Khobar, près de Dahrân en Arabie Saoudite. Un bâtiment de huit étages s'effondre. Bilan : 19 morts, 386 blessés.
- Le 7 août 1998, double attentat simultané contre les ambassades américaines du Kenya et de Tanzanie, qui fait 213 morts au Kenya, 11 en Tanzanie, et des milliers de blessés. Ce double attentat, revendiqué par l'organisation islamiste Al-Quaïda, la propulse à la Une de l'actualité.
- Le 12 octobre 2000, attaque suicide, par mer, contre un navire de guerre américain, le destroyer « USS Cole », dans les eaux yéménites. Bilan : 17 marins américains tués, 38 blessés.

- Le 11 septembre 2001, à New-York, quatre avions de ligne sont détournés par des membres de Al-Quaïda et crashés, dont deux sur les tours du World Trade Center. Le bilan est de 2.981 morts.

4 Conclusion

Au terme de cette étude, nous espérons avoir mieux fait comprendre au lecteur non-musulman certaines caractéristiques essentielles de l'Islam, et peut-être levé l'incompréhension assez largement répandue du fait musulman. Concluons en répondant à deux questions.

4.1 Un ou deux Islam ?

Y aurait-il deux Islam ? D'un côté, l'Islam fondamentaliste, de l'autre l'Islam modéré ? C'était en effet l'une des questions posées dans notre introduction.

Sans aucun doute, il existe des musulmans fondamentalistes, et des musulmans modérés. Mais remarquons d'abord que face aux puissants mouvements fondamentalistes qui se développent dans le monde entier, il n'existe pas de mouvement musulman « moderniste » significatif, se proposant de revisiter et de questionner les fondements même de l'Islam. Car toutes les questions soulevées, considérées comme autant de blasphèmes, entraîneraient une fatwa de mort sur leur auteur.

Mais surtout, comme l'explique l'islamologue Anne-Marie Delcambre : « au risque de choquer, il faut avoir le courage de dire que l'intégrisme n'est pas la maladie de l'islam. Il en est une lecture littérale, globale et totale de ses textes fondateurs. L'islam des intégristes, des islamistes, c'est tout simplement l'islam juridique qui colle à la norme. » (« L'Islam des interdits », Desclée, 2003).

Depuis 70 ans, le mouvement général que l'on peut observer dans le monde entier n'est en aucun cas une libéralisation, mais bien une fondamentalisation du monde islamique. Initié avec l'Arabie Saoudite en 1932, le mouvement a gagné, pays par pays. Un rappel chronologique des éléments vus précédemment permettra d'en mesurer l'ampleur :

Le Pakistan islamique est créé en 1956. Le fondamentalisme y est renforcé en 1978.

Le Soudan redevient islamique à partir de 1956. Le fondamentalisme y est renforcé en 1989.

L'Algérie ré-islamise ses lois à partir de 1970. Depuis 1990, il faut en permanence une intervention musclée de l'armée pour empêcher le courant fondamentalisme de conquérir tout le pays.

Les mouvements radicaux se développent en Indonésie à partir de 1970, développement qui s'accélère à partir de 1998. Avec des impacts collatéraux sur la Malaisie et le sud des Philippines.

La Libye passe à une dictature islamique radicale en 1973. Elle entraîne le Tchad dans son sillage à partir de 1979.

L'Iran devient théocratie chiite en 1979. Avec des impacts collatéraux sur le Liban et l'Irak.

L'Egypte, après la période socialiste nassérienne, se ré-islamise à partir de 1983.

Le Bangladesh s'islamise par le haut (par le gouvernement) en 1988, puis se radicalise par le bas (par les mouvements fondamentalistes) à partir de 1991.

Le mouvement s'étend avec la chute de l'empire soviétique : en Tchétchénie, les indépendantistes travaillent à l'instauration d'un Etat fondamentaliste. Et les nouveaux Etats d'Asie Centrale, aussitôt créés, deviennent des cibles pour les mouvements fondamentalistes qui s'y développent.

En Afrique, la Mauritanie devient Etat islamique en 1991.

En 2000, une partie du Nigeria fait quasiment sécession et proclame la charia.

En Turquie, le retour progressif mais constant de l'islam est consacré en 2002 par l'arrivée au pouvoir d'un mouvement islamiste « modéré », qui envisage pour commencer de pénaliser l'adultère.

Derniers entrés en lice : l'Irak, pris en otage depuis 2003 entre fondamentalistes chiïtes et sunnites ; la Côte d'Ivoire, prête à l'explosion face à une djihad qui ne dit pas son nom. Quels seront les suivants : la Thaïlande ? la France ?

4.2 Et la laïcité ?

Nous avons vu que l'essence de l'Islam consiste à respecter et à faire respecter une Loi donnée par Dieu en personne dans le Coran : la charia. Loi religieuse qui couvre le domaine privé, comme le domaine public.

Cette conception est institutionnalisée par la Déclaration du Caire sur les Droits de l'Homme en Islam, promulguée en 1990 par les Etats membres de l'OCI, Etats gouvernant aujourd'hui 1,4 milliard d'hommes. Déclaration qui affirme que « tous les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration sont soumis aux dispositions de la Charria » et que « la Charria est l'unique référence pour l'explication ou l'interprétation de l'un quelconque des articles contenus dans la présente Déclaration. »

Conséquence de cette conception, dans l'Islam, société religieuse et société civile sont une seule et même chose : mêmes membres (oumma), même chef (calife), même loi (charia). L'Etat islamique est donc normalement, au sens propre, une théocratie. L'Arabie Saoudite, le Maroc, le Soudan, la Jordanie, le Brunei, la Libye ou encore l'Iran en sont aujourd'hui des exemples concrets.

A cette conception s'oppose une autre conception, le laïcisme, que l'on peut résumer ainsi : en matière religieuse, l'Etat est indifférent et neutre. Il ne doit ni favoriser ni défavoriser aucune religion, il doit simplement garantir aux individus la liberté de choisir et pratiquer, en privé comme en public, la religion ou l'irreligion de leur choix, dans les limites de la loi. Quant à celle-ci, expression de la volonté générale, elle n'est subordonnée à aucun principe supérieur. Cette conception est, en particulier, celle de la République Française. Elle est institutionnalisée dans la Constitution, qui affirme le droit pour chacun de penser et de pratiquer la religion ou l'irreligion de son choix, dans la mesure où il respecte les lois civiles qui sont, elles, laïques. Dans cette logique, la Constitution de 1958 a supprimé toute référence à Dieu.

En résumé, dans cette conception, la religion est essentiellement une affaire privée.

On a vu dans cette étude les innombrables difficultés que la laïcité pose à la pratique de l'Islam : difficultés pour pratiquer la prière rituelle 5 fois par jour et la prière du Vendredi ; restrictions fréquentes sur le port du voile, en particulier du voile intégral ; mixité forcée ; présence de contacts rituellement impurs (chiens, porc) ; impossibilité d'appliquer les châtiments corporels, la loi du talion, les règles coraniques sur l'héritage ; interdiction de la polygamie ; interdiction de châtier sa femme.

Mais l'Islam n'est pas la seule religion pénalisée par la laïcité, loin de là. Si l'on sort de l'anecdotique, comme l'interdiction du port du turban aux sikhs ou de la kippa aux juifs, rappelons-nous que les témoins de Jéhovah refusent les transfusions sanguines. Que la polygamie est pratiquée par les musulmans, mais aussi par les animistes et les mormons. Que les amish refusent le progrès technique : faut-il leur imposer les progrès de la médecine ? Doit-on interdire l'excision ?

Rappelons-nous que les cathares pratiquaient le suicide forcé (l'endura), tout comme, beaucoup plus récemment, les membres du « Culte du Temple Solaire ». De nombreuses religions (animistes, hindouistes, amérindiennes, ou les druides en Gaule) ont pratiqué les sacrifices humains.

Dans le but louable d'empêcher les abus, un Etat laïciste effectuera une classification entre religions (autorisées) et sectes (réprimées). Cette classification, réalisée par un Etat qui s'affirme indifférent et neutre en matière religieuse, relève évidemment de l'arbitraire pur.

Application pratique, la même loi qui interdit à une lycéenne de se mettre un foulard sur la tête pour motif de « signe religieux ostensible » l'autorise à se truffer de piercings, à s'habiller en gothique, voire même à porter un T-shirt avec le slogan : « Votez Satan » (cf. Le Monde du 25/9/2003).

Ainsi posé, le problème est insoluble. Car les religions (comme d'ailleurs les irréligions) ne se résument pas à des croyances. Chacune est porteuse d'une conception de l'homme, d'une philosophie, et donc d'une morale, avec ses conséquences pratiques, au for interne comme au for externe. Aucune loi ne peut s'accommoder de toutes ces morales. Et si la loi est l'expression de la volonté générale, elle sera nécessairement vécue comme intolérante par de multiples minorités religieuses.

Mais posons-nous maintenant la question : si la loi est l'expression de la volonté générale, que se passe-t-il quand la volonté générale est islamique ? Au terme de cette étude, le lecteur connaît la réponse. Rappelons simplement cette donnée factuelle : à l'heure actuelle, tous les Etats ayant plus de 45% de musulmans sont des Etats islamiques (membres de l'OCI).

Aussi, très logiquement, pendant que l'intelligentsia française se demande : « L'islam est-il soluble dans la République ? » (titre d'un ouvrage collectif récent), la question qui agite les banlieues est : « Quand la France deviendra-t-elle une République islamique ? ». Question accompagnée de pronostics à 20 ans ou 30 ans...

On le voit, dès sa première confrontation sérieuse à l'Islam, le laïcisme s'avère démuni, incapable de garantir les libertés promises sans se transformer en dictat tyrannique de la majorité.

Comment sortir de cette impasse ? Une telle question dépasserait le cadre de cette étude. Rappelons simplement au lecteur qu'il existe sur les rapports entre société civile et société religieuse une troisième conception, celle du catholicisme : société civile et société religieuse n'y sont pas confondues, ni séparées. Elles sont distinctes, mais unies. Et accordent aux autres religions une tolérance pratique, fondée sur la vertu de prudence, qui s'accommode fort bien du voile, du turban et de la kippa.

Oubliée ou décriée aujourd'hui, elle fut pourtant appliquée en Europe, bon an, mal an, pendant plus d'un millénaire. Nous invitons le lecteur intéressé à se référer aux documents pontificaux qui en traitent, en particulier les encycliques « Quanta Cura » de Pie IX, « Immortale Dei » et « Libertas » de Léon XIII, et « Quas Primas » de Pie XI.

5 Bibliographie

5.1 Ouvrages de référence, documents de fond

[SOURDEL] « L'Islam », Dominique Sourdel, Que Sais-Je, PUF, 1962.

[LAMMENS] « L'Islam, Croyances et Institutions », Henri Lammens, 1943. Ré-édition : Editions du Trident, 1991-2001.

[CHARLES] « Le Droit Musulman », Raymond Charles, Que Sais-Je, PUF, 1960.

[SOURDEL-DIC] « Dictionnaire historique de l'islam », Dominique et Janine Sourdel, PUF, 1996.

[DDHI-CAIRE] « Déclaration sur les droits de l'homme en Islam » adoptée le 5 août 1990, au Caire, lors de la 19e Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères.

Consultable sur : <http://www.droitshumains.org>

[DDHI-EUR] « Déclaration universelle des droits de l'homme en Islam », proposée par le Conseil Islamique d'Europe et promulguée à l'UNESCO le 19 septembre 1981.

Traduction de Maurice Borrmans, à partir du texte arabe, consultable sur : <http://www.droitshumains.org>

[AL-MIDANI] « Les Etats islamiques et la Déclaration universelle des droits de l'homme », par Mohammed Amin Al-Midani :

http://www.droitshumains.org/Biblio/Txt_Arabe/doc_midani_00.htm

[AMOR] « Constitution et religion dans les Etats musulmans », Abdelfattah Amor, doyen honoraire de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, juillet 1994 :

<http://www.univ-tlse1.fr/publications/Colloques/Constitution/Amor.html>

5.2 Ouvrages généralistes, encyclopédies

[VALLAUD] « Dictionnaire Historique », Dominique Vallaud (agrégée d'histoire), Fayard, 1995.

[ENCARTA] « Encyclopédie Encarta », Microsoft Corporation, 2003.

[LAROUSSE] « Le Petit Larousse Compact », Larousse, 1995.

[WFB] « The World Factbook » (site de la CIA) :

<http://www.cia.gov/cia/publications/factbook/index.html>

[LECLERC] « L'aménagement linguistique dans le monde », Jacques Leclerc, Université Laval, 2004 : <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/index.shtml>

5.3 Points d'histoire

[GABRIELI] « Mahomet et les grandes conquêtes arabes », Francesco Gabrieli, L'Univers des Connaissances, Hachette, 1967.

[FLETCHER] « La Croix et le Croissant », Richard Fletcher, Audibert, 2003.

[DUMONT] « Lépante, l'Histoire étouffée », Jean Dumont, Critérior, 1997.

[MOUSSALI] « La Croix et le Croissant », Antoine Moussali, Editions de Paris, 1998.

[RASHID] « L'ombre des talibans », Ahmed Rashid, Editions Autrement, 2001.

[RASHID-2002] « Asie Centrale, champ de guerres », Ahmed Rashid, Editions Autrement, 2002.

[LABEVIERE] « Les dollars de la terreur », R. Labévière, Grasset et Fasquelle, 1999.

[THEROL] « Martyrs des sables », Joseph Thérol, Ed. Saint Germain, 1952.

[HERODOTE] Jours d'Histoire - Herodote.net : <http://www.herodote.net>

[HEERS] « La première croisade », Jacques Heers, Perrin, 2002.

[ENGLEBERT] « La Fleur des Saints », Omer Englebert, Albin Michel, 1984.

[CASANOVA] « L'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie par les Arabes », communication du Professeur Casanova à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres le 28 mars 1923. (consultable sur : http://www.oeilusphinx.com/alexandrie_mrmr%2013.html)

[STAPPES] « Les Steppes de l'Asie Centrale » (avec une biographie de Tamerlan) :

<http://perso.wanadoo.fr/steppeasia/index.html>

[MAYEUR] « Histoire du Christianisme », tome 11 (1830-1914), J.-M. Mayeur et al., Desclée, 1995.

5.4 Sites Internet

Sites pro-islamiques :

[OUMMA] <http://www.oumma.com> (avec une version en français du Coran, consultable en ligne)

<http://muttaqun.com>

<http://www.saphirnet.info>

<http://www.answering-christianity.com>

Sites anti-islamiques :

<http://french.faithfreedom.org>

<http://www.islam-danger.com>

<http://www.france-echos.com>

Sites sur le terrorisme :

[CRTI] Centre de Recherche sur le Terrorisme International : <http://www.crti.org/Groupes>

[CFR-T] <http://cfrterrorism.org/index>

6 Index

N.B. Cet index renvoie uniquement à la page qui explique le sens du mot.

- Abbassides, 37
- ayatollah, 28
- bida, 9
- burqa, 20
- cadi, 25
- calife, 24
- chaféite, 24
- chahada, 9
- charia, 9
- Chiisme, 28
- Coran, 7
- Dar El Arb, 11
- Dar El Islam, 11
- Dawah, 69
- derviches, 30
- devchirmé, 42
- dhimmi, 12
- diwan, 42
- diya, 20
- djebr, 19
- djihad, 11
- djizya, 12
- El Hallaj, 30
- fatwa, 13, 24
- Frères Musulmans, 31
- Ghazali, 30
- hadith, 9
- hadj, 10
- halal, 22
- hanbalite, 24
- hanéfite, 24
- harem, 16
- Hezbollah, 49
- hijab, 20
- hisba, 23
- hudud, 21
- idjaz, 32
- idjima, 24
- ijtihad, 24
- imam, 25
- Ismaélisme, 29
- isnad, 9
- Janissaires, 42
- janjawid, 62
- kapikullari, 16
- khafirs, 22
- kharaj, 12
- malékite, 24
- mansukh, 9
- matn, 9
- maulid, 30
- miraj, 50
- modjtahid, 28
- mohaddiths, 9
- mollah, 24
- muhtasib, 23
- nasikh, 9
- OCI, 25, 44
- Ottomans, 39
- oulémas, 24
- Oumma, 24
- pasdaran, 24
- ramadan, 10
- rida, 35
- Salafisme, 30
- salat, 10
- salish, 66
- Seldjoukides, 38
- shahid, 34
- Sira, 35
- Soufisme, 29
- sourates, 8
- Sunna, 9
- Sunnites, 28
- takfir, 31
- talion, 20
- taqiya, 33
- Wahhabisme, 30
- zakat, 10
- zina, 21

7 Annexe 1 – Morceaux choisis

7.1 Sort des soldats chrétiens prisonniers des Sarrasins

Les épisodes ci-dessous se déroulent lors de la septième croisade organisée par le roi de France Louis IX (Saint Louis). Ils sont rapportés par Jean de Joinville, témoin oculaire et partie prenante, dans sa célèbre « Vie de Saint Louis ».

Les croisés ont débarqué en Egypte, pris Damiette, et battu les mamelouks à Mansourah le 8 février 1250. Mais, atteints par la peste, ils ont dû battre en retraite et sont capturés par les musulmans le 6 avril 1250.

« Le dimanche d'après l'amiral fit descendre sur la rive du fleuve moi et tous les autres prisonniers qui avaient été pris sur l'eau. Pendant qu'on tirait monseigneur Jean, mon bon prêtre, hors de la soute de la galère, il se pâma ; et on le tua, et on le jeta dans le fleuve. Son clerc, qui se pâma aussi à cause de la maladie de l'armée qu'il avait, on lui jeta un mortier sur la tête ; et il fut tué, et on le jeta dans le fleuve. Tandis qu'on descendait les autres malades des galères où ils avaient été en prison, il y avait des Sarrasins prêts, l'épée toute nue, en sorte que ceux qui tombaient ils les tuaient et les jetaient tous dans le fleuve.

(...)

Les Sarrasins tenaient beaucoup de chevaliers et d'autres gens prisonniers dans une cour close d'un mur de terre. De ce clos où ils les avaient mis, ils les faisaient venir l'un après l'autre, et leur demandaient : Veux-tu renier ?

Ceux qui ne reniaient pas, on les faisait mettre d'un côté et on leur coupait la tête ; et ceux qui reniaient, d'un autre côté.

(...)

Les conseillers du sultan éprouvèrent le roi [Saint Louis] de la manière qu'ils nous avaient éprouvés, pour voir si le roi leur voudrait promettre de livrer aucun des châteaux du Temple ou de l'Hôpital, ou aucun des châteaux du pays ; et ainsi que Dieu le voulut, le roi leur répondit tout à fait de la manière que nous avons répondu. Et ils le menacèrent, et lui dirent que puisqu'il ne le voulait pas faire, ils le feraient mettre dans les bernicles.

Les bernicles sont le plus cruel tourment que l'on puisse souffrir ; ce sont deux morceaux de bois pliant, munis de dents au bout, et ils entrent l'un en l'autre, et sont liés au bout avec de fortes courroies de cuir de bœuf. Et quand ils veulent mettre les gens dedans, ils les couchent sur le côté et leur mettent les jambes parmi les chevilles ; et puis alors ils font asseoir un homme sur l'un des morceaux de bois ; ensuite de quoi il ne demeure plus un demi-pied entier d'os qui ne soit tout brisé. Et pour faire du pis qu'ils peuvent, au bout de trois jours, quand les jambes sont enflées, alors ils remettent les jambes enflées dans les bernicles, et les rebrisent tout derechef.

A ces menaces le roi leur répondit qu'il était leur prisonnier, et qu'ils pouvaient faire de lui à leur volonté. »

Joinville, Vie de Saint Louis

7.2 Sort des prisonniers aujourd'hui dans les pays islamiques

Les articles ou extraits d'articles ci-dessous sont extraits du rapport officiel sur la torture du Rapporteur spécial, M. Nigel S. Rodley, à la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies, et daté du 9 janvier 1996.

Ce rapport est consultable dans son intégralité sur :

<http://www.unhchr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/0/cb18bbcccc652309802566ab003a79d2>

«

Algérie

24. Le Rapporteur spécial a informé le gouvernement que, selon des renseignements qu'il avait reçus, depuis que l'état d'urgence avait été proclamé en 1992, les forces de sécurité avaient torturé des personnes placées en garde à vue, dont la durée était souvent illégale. (...) La méthode de torture la plus communément utilisée par les forces de sécurité est celle du chiffon : un détenu est attaché à un banc avec un chiffon enfoncé dans la bouche et on lui verse dans la bouche de grandes quantités d'eau sale mélangée avec un détergent et d'autres produits chimiques. D'autres méthodes consistent à lui brûler la peau avec un chalumeau, à lui administrer des décharges électriques, à le suspendre par le poignet, à lui infliger des sévices sexuels, etc.

Bahreïn

31. Le Rapporteur spécial a informé le gouvernement qu'il avait reçu des informations selon lesquelles des personnes arrêtées par les forces de sécurité pour des raisons politiques depuis décembre 1994 avaient été soumises à des tortures destinées à obtenir des informations ou des aveux. Les formes de torture signalées consistent à frapper le détenu, à le suspendre par les pieds ou les mains pendant des périodes prolongées et à lui infliger des sévices sexuels.

Egypte

60. Le Rapporteur spécial a informé le gouvernement qu'il avait continué à recevoir des informations indiquant que la torture était systématiquement pratiquée à l'encontre des personnes détenues pour des raisons politiques. (...) De nombreux civils récemment traduits devant des tribunaux militaires auraient été forcés sous la torture d'incriminer d'autres personnes. (...)

61. Le Rapporteur spécial a aussi fait savoir au gouvernement qu'il avait reçu des informations selon lesquelles les personnes détenues dans des commissariats de police dans toute l'Egypte faisaient fréquemment l'objet de tortures ou de mauvais traitements. Les méthodes de torture signalées consistaient notamment à frapper les victimes avec des lanières de cuir, des bâtons et des câbles électriques; à les suspendre dans diverses positions en les rouant de coups et à leur administrer des décharges électriques. (...)

63. Le Rapporteur spécial ne constate, à son profond regret, aucune diminution dans le nombre des allégations qui donnent à penser que la torture reste une pratique généralisée. (...)

Pakistan

117. Le Rapporteur spécial a informé le gouvernement qu'il avait reçu des informations indiquant que la torture était employée régulièrement dans les commissariats de police et fréquemment dans les centres de détention et les prisons militaires ou paramilitaires dans tout le Pakistan. La torture serait employée pour obtenir des renseignements, pour punir, humilier ou intimider, par vengeance ou pour obtenir de l'argent des détenus ou de leurs familles. Les méthodes de torture employées comprennent le viol, des coups portés avec des bâtons, des tuyaux, des ceintures en cuir et des crosses de fusil, des coups de bottes, la suspension par les

pieds, des électrochocs appliqués aux organes génitaux et aux genoux, la "cheera" (écartement forcé des jambes, parfois combiné avec des coups de pied aux organes génitaux), la privation de sommeil, le maintien prolongé d'un bandeau sur les yeux et des trous faits avec une perceuse dans des parties du corps de la victime.

Soudan

161. Le Rapporteur spécial a signalé au gouvernement qu'il avait continué à recevoir des renseignements indiquant que la torture de détenus par des membres des forces de sécurité dans le pays était systématique. Les méthodes de torture signalées comprennent des passages à tabac accentués, la position couchée forcée sur des plaques métalliques chauffées jusqu'à brûler gravement la peau, la station debout forcée pendant des périodes prolongées au soleil, des contorsions physiques et des exercices répétitifs forcés.

162. Le Rapporteur spécial a également informé le gouvernement qu'il avait reçu des informations selon lesquelles la torture était employée par des militaires et des agents des renseignements militaires pour extorquer des renseignements de civils au cours du conflit avec l'Armée de libération populaire du Soudan dans les montagnes de Nuba. Les détenus se trouvant dans des garnisons de l'armée seraient maintenus pendant des périodes prolongées dans des trous profonds et recouverts, attachés sans nourriture et avec peu d'eau. Le viol de femmes par des militaires et des miliciens pendant des opérations de ce genre et dans des "camps de la paix" établis par le gouvernement serait répandu.

République arabe syrienne

165. Le Rapporteur spécial a signalé au gouvernement qu'il avait reçu des informations indiquant que la torture de personnes détenues pour des raisons politiques dans le pays était systématique. (...)

167. La torture serait pratiquée pour extorquer des renseignements ou des "aveux" et à titre de châtement. Les méthodes de torture signalées sont notamment les suivantes : "falaga" (coups sur la plante des pieds); "dullab" (pneu), consistant à attacher la victime à un pneu suspendu et à la frapper avec des bâtons et des câbles; aspersion d'eau froide sur le corps de la victime; "al-Kursi al-Almani" ("la chaise allemande"), consiste à plier une chaise en métal sur laquelle la victime est assise pour causer une extension de la moelle épinière, des pressions sévères sur le cou et les membres, des difficultés respiratoires, la perte de conscience et la fracture éventuelle de vertèbres.

Turquie

174. Le Rapporteur spécial a informé le gouvernement qu'il avait reçu des informations indiquant que la pratique de la torture dans des postes de police et des gendarmeries restait répandue. Selon ces informations, la torture était appliquée pour extorquer des "aveux", obtenir les noms de membres d'organisations illégales, intimider des détenus pour qu'ils deviennent des indicateurs de police, infliger des châtements occultes pour soutien présumé à des organisations illégales et forcer des villageois dans le sud-est du pays à devenir des gardes villageois. (...)

176. Des fonctionnaires qui pratiquent la torture veilleraient le plus souvent à employer des méthodes laissant peu ou pas du tout de traces susceptibles d'être détectées par l'examen médical. Ces méthodes comprendraient des jets d'eau froide sous pression, la suspension par les bras ou par les poignets attachés derrière le dos de la victime, des électrochocs, des agressions sexuelles et des menaces de mort.

Yémen

189. Le Rapporteur spécial a signalé au gouvernement qu'il avait reçu des informations indiquant que les tortures et mauvais traitements de détenus aussi bien de droit commun que politiques étaient monnaie courante. Les allégations de torture en général ne donneraient pas lieu à des enquêtes. L'incidence de la torture aurait augmenté très fortement pendant et après le conflit armé civil de mai à juillet 1994. Les méthodes de torture signalées incluraient des coups sur tout le corps au moyen de câbles, l'application d'électrochocs, le viol ou la menace de viol et le "Kentucky Farruj" (suspension à une barre de métal insérée entre les mains et les genoux liés ensemble). Les militaires arrêtés pendant le conflit ou après auraient été torturés pour divulguer des renseignements militaires. Il y aurait des cellules de torture souterraines au centre de détention de la sécurité politique à Sana'a. »

